

d'Lëtzebuerger **Land**

R E D

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#25 66. Jahrgang 21. Juni 2019



5 453000 174663



19025

4,00€

Rhapsody in red, white and blue

En quinze jours de tournée, l'Orchestre philharmonique sous Gustavo Gimeno et – surtout – accompagné de la pianiste Yuja Wang, a enchaîné les triomphes

Schulnostalgie

Vor der Sommerpause fordern Lehrer und Politiker wieder Noten in der Grundschule und scheinen generell müde. Gibt es Alternativen oder droht das Reform-Aus?

Luxemburg studieren

Passt Luxemburg-Forschung zu *Lëtzt make it happen*? Ein Papier des Forschungsfonds lässt daran zweifeln. Doch die Sache ist komplex

Foto: Sven Becker

En quinze jours, l'Orchestre philharmonique du Luxembourg sous Gustavo Gimeno et – surtout – accompagné de la pianiste Yuja Wang, a enchaîné les triomphes. Reportage à Istanbul et Athènes

Rhapsody in red, white and blue

josée hansen

Entrer dans l'histoire Il est presque minuit, lundi soir, quand, après les dernières notes de l'« allégresse générale » qui clôt l'*Oiseau de feu* d'Igor Stravinsky, le public exulte. De longs applaudissements nourris, des bravos enthousiastes, des photos au portable et en *bis*, une enthousiasmante *Polonaise* de Tchaïkovski. Ils sont plus de 4 000 personnes ce soir dans l'amphithéâtre de l'Odéon d'Hérode Atticus, au pied de l'Acropole, ouvert en 161 après JC, il fait doux et extrêmement humide (ce qui est atypique pour cette période de l'année à Athènes), après un orage dans l'après-midi. L'amphithéâtre aurait pu être plein, il y a 5 000 places vendues à entre 28 et 100 euros, mais ce lundi était un jour férié et la fin des vacances, beaucoup de gens rentraient seulement le soir chez eux. Les organisateurs du Athens Epidauros Festival, dans le cadre duquel a lieu le concert, semblent presque s'en excuser. Mais 4 000 personnes, c'est déjà plus de deux fois la Philharmonie du Kirchberg.

Ce public est surtout venu pour la soliste, Yuja Wang, qui est une véritable rockstar dans le monde de la musique classique. Née à Beijing en 1987, elle commence le piano à six ans et part continuer sa formation d'abord à Calgary au Canada, puis à Philadelphie aux États-Unis. La jeune pianiste est spectaculaire à



Stephan Gehmacher et Patrick Coljon lors des dernières répétitions à Athènes

plus d'un titre. Par sa maîtrise technique d'abord, la précision de ses gestes, sa puissance comme sa sensibilité dans l'interprétation, et le répertoire qu'elle interprète comme une partie de plaisir – ses nombreux bis, de la *Tritsch-Tratsch-Polka* de Strauss à un medley improvisé autour de *Carmen* le prouvent. Star mondiale, elle enchaîne les concerts sur toute la planète, de New York (où elle était en résidence à la Carnegie Hall cette saison) à Beijing, en passant par Schönbrunn (où elle joua hier, jeudi, déjà avec les Wiener Philharmoniker sous Gustavo Dudamel), et ce avec les meilleurs orchestres. Qu'elle ait accepté de faire cette tournée européenne de dix dates sur quinze jours avec l'Orchestre philharmonique du Luxembourg et son chef Gustavo Gimeno, est en soi déjà une énorme reconnaissance pour eux.

Être de son temps Et elle a apprécié l'expérience, disait aux musiciens qu'elle avait le blues lundi soir. « Je suis triste que la tournée soit terminée », écrivait-elle le soir-même dans sa *story* sur Instagram. Parce qu'elle est une femme qui a les deux pieds dans son époque et pratique les réseaux sociaux avec audace. Elle sait qu'il faut aller chercher les nouveaux publics là où ils sont. Elle est « ambasadrice » pour des marques de luxe (comme les

montres Rolex ou les valises Rimova). Et, surtout, elle s'habille de manière furieusement provocante. Ce bout de femme tout en muscles et en énergie salue en un mouvement brusque et dynamique comme une sportive, porte fièrement des *hotpants* noirs très courts à Istanbul ou une longue robe blanche brodée de perles à Athènes, plus des escarpins Louboutin à talons de quinze.

« Elle exagère quand-même, vous devez écrire qu'elle exagère ! », dit une amie de l'Orchestre, après le concert stambouliote au Lütfi Kırdar Convention Centre, dans ce pays musulman où de plus en plus de femmes portent le voile, souvent même le voile intégral. Yuja Wang sait qu'elle provoque. Fille d'une mère danseuse et d'un père percussionniste, elle a conscience de l'importance du corps lors d'une performance sur scène et manie son piano comme un instrument rythmique. Et elle sait que le monde de la musique classique reste extrêmement codifié, que les femmes ont à y être plaisantes et discrètes et que, de toute façon, elle sera toujours stigmatisée comme un de ces clones chinois tels qu'aiment à les définir les Occidentaux, jouant avec virtuosité, mais sans âme. Son comportement est une affirmation que les temps ont changé, qu'il ne faut plus être vieux et grincheux

Pédagogie musicale

Brahms derrière les barbelés



Dans le camp de Skaramagas ; Puja (au centre) enthousiaste à l'écoute du Trio Vivace ; Irène Chatzisavvas de la Fondation Eme lors du workshop

josée hansen

Entre leurs chez-soi, les résidents ont aménagé une rue fleurie : des plantes en pots y créent un univers de verdure, une bulle d'oxygène sous la chaleur oppressante qui règne dans le village. Puja, une quinzaine d'années, nous montre fièrement les herbes et plantes décoratives qui y sont alignées le long des murs. Au fond de la ruelle, son petit frère Samir, huit ans, joue au football. Cette scène paisible, pourtant, n'a rien d'un hymne bucolique. Bien au contraire. Puja et Samir sont deux des 3 200 habitants du camp de réfugiés Skaramagas sur le port du Pirée à Athènes, installé sur un ancien parc de conteneurs commerciaux qui partaient à partir d'ici dans le monde ; le sol en garde encore les traces. Puja vit avec sa famille venue d'Afghanistan (il a encore une petite sœur) dans le camp, où tout est difficile, surtout l'attente. « Il y a une grande détresse psychologique chez les adultes surtout, explique Anis Barnat, cofondateur de l'ONG El Sistema Grèce, parce que tu sais quand tu arrives, mais jamais quand tu pars. Ça peut être du jour au lendemain... »

Une situation que Shwan Hasso vit depuis deux ans et demi ici. Originaire du Kurdistan irakien, il a fait le chemin à pied à l'époque, cinq jours pour rallier la Grèce via la Turquie. Aujourd'hui, il travaille pour deux ONGs sur le site, dont, à mi-temps, pour El Sistema. « Je suis avec les enfants toute la journée, raconte-t-il plein d'entrain. Je les adore, *they are so nice*. » Pas un enfant ne passe devant lui sans qu'ils ne se saluent, se fassent une tape, s'adressent des blagues. Comparé aux habitations de fortune des camps sur les îles grecques, où les nouveaux arrivants habitent des tentes et des bicoques de bric et de broc, Skaramagas est un camp bien tenu : les plus de 400 containers sont équipés de cellules de photovoltaïque qui chauffent l'eau pour la douche et de climatisations. Plusieurs ONGs internationales travaillent sur place et organisent des cours de langues, une école maternelle ou une bibliothèque. Les habitants peuvent sortir en journée, les enfants peuvent aller à l'école à l'extérieur (pour autant qu'il y ait de la place : il y a 1 200 enfants mais seulement 300 places) et la communauté s'est organisée pour improviser des commerces sur place : un



salon de coiffure, un boucher, des étals de fruits et légumes, un magasin d'articles d'hygiène et même un tatoueur. Le programme d'aide financière de l'État grec, financé par l'Union européenne, permet à chacun de toucher 150 euros par mois – pour toutes les dépenses, y compris la nourriture –, mais l'abandon de ce programme a été annoncé en début d'année. « Tout est long en Grèce, surtout les papiers », soupire Shwan.

Sa mission pour El Sistema : motiver les enfants d'assister aux cours de musique, les encadrer, les réveiller même à l'heure. Ces mardi et mercredi matin, trois musiciens de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg travaillant pour la Fondation Eme (Écouter pour mieux s'entendre) intervenaient dans un de ces cours pour des *workshops* professionnels. L'échange, assure Dominique Hansen, la directrice de la Fondation Eme, doit être mutuel : El Sistema, une ONG vénézuélienne, a développé une méthode d'apprentissage de la musique sans savoir lire les notes, avec des symboles et des numéros, permettant aux enfants qui n'ont jamais été à une école, et encore moins à une école de musique, d'apprendre à jouer assez vite. Une méthode qu'Eme, qui a de l'expérience dans les foyers pour réfugiés au Luxembourg, aimerait importer.

« Nous devons jouer *ensemble* c'est le plus important, toujours », insiste José Salazar Marin, le jeune enseignant de ce matin. Vénézuélien, il est lui-même passé par l'école El Sistema et a de l'énergie à revendre. « La première leçon, nous la passons à les faire tenir tranquille sur une chaise, » raconte-t-il. La musique est, sinon un prétexte, au moins un moyen pour arriver à des fins éducatives et sociales. Pour des enfants traumatisés par la guerre et le périple dangereux pour venir en Europe, qui passent leurs journées à attendre sans pouvoir se projeter vers l'avenir, apprendre non seulement un instrument, mais aussi l'anglais, ou acquérir des compétences sociales, à faire communauté avec des gens avec lesquels seule la proximité les lie est déjà un progrès énorme. « We give them tools »,



Des musiciens de la Fondation Eme interviennent dans des camps de réfugiés à Athènes. Un moment de grâce pour ces enfants dont l'avenir est incertain

l'appelle José. Et ils leur donnent des instruments : À côté des (modestes) salaires pour les 25 enseignants de musique qui travaillent dans les différents camps, une grosse part du budget d'El Sistema, qu'Anis Barnat a la charge de trouver auprès de mécènes, va dans l'acquisition des instruments. Ce matin, une vingtaine de jeunes et d'enfants arrivent avec leur violon ou leur alto sur le dos pour participer au cours.

Et quand Irène Chatzisavvas (violon), Sébastien Gréville (violon) et Emmanuel Chaussade (clarinette), qui forment le Trio Vivace pour Eme, entonnent Mozart ou Brahms, un tango ou une valse, ces jeunes restent littéralement bouche bée. Surtout Puja, qui rayonne de pouvoir entendre une si belle musique. Mais les enfants jouent eux aussi, montrent leurs exercices de réchauffement, leur pratique technique, de premiers petits morceaux. Les musiciens du Luxembourg les accompagnent discrètement, ajustant là une posture ou affinant là un geste. La grâce du moment fait presque oublier qu'on est derrière des barbelés en Grèce.

Skaramagas est en bordure de mer, on voit très loin vers l'horizon, c'est beau. Mais il n'y a aucune ambiance balnéaire, personne ne prend le soleil, personne ne se baigne. « La mer est polluée, affirme Puja. Ils ont déversé des médicaments dedans. Quand je m'y baigne, j'ai mal à la tête. »

pour jouer Chostakovitch, la *Rhapsody in blue* de Gershwin ou le *Concerto pour la main gauche* que Ravel écrivit pour Paul Wittgenstein, quelle interprète en début de tournée (« mit der Dynamik einer Raubkatze » écrivait le *Standard* autrichien après le concert viennois). Le public vient pour elle, pour l'effet star – et découvre l'OPL par la même occasion.

Chef d'orchestre curateur L'orchestre, fondé en 1933 comme orchestre-maison de la CLT puis repris par l'État, a fait un sacré chemin, surtout depuis son intégration à la Philharmonie il y a dix ans et l'arrivée de Gustavo Gimeno comme chef en 2015. « Le programme pour une tournée est comme une exposition », explique l'Espagnol vis-à-vis du *Land* avant le concert à Athènes lundi, assis sur les pierres de l'amphithéâtre encore réchauffées par le soleil de la journée. « Il y a différentes salles et différents tableaux qu'on change parfois, mais le tout doit toujours s'accorder et faire sens. » Pour cette tournée à travers la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie, la Turquie et la Grèce, il a composé un programme très « enjoyable, very intimate, rich and colourful », de Français et Russes de la fin du XIX^e, début du XX^e – les deux Ravel furent remplacés par Gershwin et *Loiseau de feu* à la fin.

Il faut le voir diriger pour comprendre Gimeno : ces mains élégantes qui dansent un ballet au-dessus des musiciens, cette attention concentrée pour chacun des musiciens, ces gestes inclusifs. « Oui, j'aime inclure tout le monde », confirme-t-il dans l'entretien, qu'il faut encourager tous les musiciens de donner le meilleur d'eux-mêmes et de travailler « with pride and commitment ». Lui-même ne se croit jamais arrivé, jamais satisfait. Même pour la répétition de raccord pour le dernier concert, il reste exigeant jusque dans le détail, corrige les petites imperfections, monte les marches pour aller écouter l'acoustique, « it sounds quite good here... ». Les gazouillis des oiseaux, les aboiements lointains de chiens et la lumière de la pleine lune en ajoutent au charme de jouer en plein air ici. Travaillant désormais en parallèle pour

Le public vient pour l'excentrique pianiste Yuja Wang, pour l'effet star – et découvre l'OPL par la même occasion

L'Orchestre philharmonique du Luxembourg et le Toronto Symphony Orchestra, le quadragénaire a fait de l'OPL une formation jeune et conquérante, dynamique – et fière du travail accompli.

« Cette tournée est positive pour tout le monde », confirme aussi Philippe Koch, premier *Konzertmeister* de l'OPL depuis de longues années et qui a connu toutes les phases de l'orchestre. Sur cette tournée, raconte-t-il, « tout le monde est enthousiaste ». En premier les musiciens pour jouer ce programme dans ces belles salles. Avec des coups de cœur pour le Konzerthaus de Vienne, où ils furent chaleureusement accueillis par le directeur, leur ancien chef Matthias Nasko, ou l'Elbphilharmonie à Hambourg (malgré les problèmes techniques de la climatisation dont le bruit a gêné surtout les mouvements lents et qui a valu à l'OPL d'être cité dans le *Stern*), Istanbul et Athènes. Mais le public était lui aussi enthousiaste, ce qui se vit non seulement aux applaudissements et aux *standing ovations*, mais aussi et en premier lieu au nombre de tickets vendus : l'OPL joua à guichets fermés, sauf à Izmir, où l'orchestre avait la concurrence d'une finale de football.

Une telle tournée n'est pas seulement positive pour les musiciens, leur moral – même s'ils voyageaient beaucoup et ont très peu vu les villes dans lesquelles



Yuja Wang à Athènes (en haut), le public à Istanbul (à gauche) et à Athènes



L'OPL dans l'Odéon d'Hérode Atticus

ils jouaient – et la cohésion du groupe. Parce que, à cent personnes (ils sont exactement 99 en ce moment), on a ses habitudes de travail, alors que « quand tu es dans le bus à côté de quelqu'un que tu connais à peine, cela crée de nouveaux liens » d'après plusieurs d'entre eux.

Nation branding C'est surtout aussi un excellent exercice de promotion de l'image du Luxembourg – sans que le logo trop voyant du *nation branding* ne soit accolé à toute la communication. Avec une telle tournée, le grand-duché est évoqué dans les milieux artistiques comme une nation qui compte, mais prête aussi son cadre à toutes sortes d'activités diplomatiques et, qui sait, aussi de relations d'affaires. C'est pour cela aussi que les ambassadeurs étaient sur le qui-vive. Et que les très charmants Amis de l'orchestre firent des voyages qui à Hambourg (où ils étaient 130), qui à Istanbul (une trentaine), combinant une soirée de concert (avec le *Roude Léiw* dans les bagages pour les applaudissements) avec quelques jours de tourisme. Les mécènes réunis dans le cercle PhilaPhil furent aussi du voyage. Et pour Athènes, le président du conseil d'administration de la Philharmonie, Pierre Ahlborn, et le premier conseiller du ministère de la Culture, Jo Kox, avaient fait le déplacement.

« Je ne peux que confirmer que cette tournée est absolument géniale », avance aussi Utz Koester, qui joue de l'alto et est le président de la délégation du personnel de la Philharmonie (soit de l'orchestre plus de l'administration centrale, 183 salariés en tout). « Nous jouons pour le public et pouvons nous

concentrer sur cela », se réjouit-il. Toutes les tournées n'ont pas été ainsi. Mais l'organisation se professionnalise. Pour satisfaire les besoins des cent musiciens, Patrick Coljon est « senior manager orchestra » à plein temps depuis trois ans – et a complètement abandonné la musique pour cela (il jouait du cor dans l'orchestre et était longtemps délégué du personnel de OGBL). C'est à lui que les musiciens se réfèrent en premier avec leurs questions ou réclamations, et il passe le relais avec le management. Et de souligner son excellente entente avec Stephan Gehmacher, le directeur général de la Philharmonie, toujours attentionné durant les concerts auxquels il assiste, adressant ses remerciements à tous, y compris les régisseurs et *stage hands*, avant le dernier concert.

Défi logistique En amont d'autant d'enthousiasme, il y a une organisation rigoureuse, presque militaire, par l'équipe logistique de la Philharmonie, dont Catherine Gaul, en charge du management de la tournée en interne, Geoffroy Guirao pour le volet logistique, et deux agences spécialisées, en charge de trouver les engagements et des salles. « Notre travail commence déjà deux ou trois ans en amont de la tournée », explique Guirao. Il faut d'abord s'assurer de la disponibilité sur une assez longue période, du chef, puis d'une ou d'un soliste. Qui, eux, se mettent d'accord sur un noyau de programme, alors que l'équipe logistique définit le trajet, cherche les salles ou les festivals, puis organise les voyages, les jours de repos, le transport des instruments. Pour cette tournée-ci, et afin d'éviter les pépins, l'orchestre a voyagé avec deux sets d'instruments et de costumes, l'un pour la première partie jusqu'à Vienne et le deu-

xième pour la fin, à partir d'Izmir – de peur qu'un problème de douane bloque les équipements entre l'Europe et la Turquie. Aux musiciens – qui ont presque tous deux instruments – de décider s'ils tenaient à jouer sur leur propre instrument durant tout le voyage. À peu près vingt pour cent, surtout les violonistes et l'un ou l'autre violoncelliste, emportaient leur propre instrument sur le dos – et ne le lâchaient jamais du regard. « En fait, on anticipe au maximum pour, le jour J, n'avoir qu'à gérer les impondérables, continue Geoffroy Guirao. En gros, notre travail est de rendre les choses possibles. » Alors que l'orchestre rentrerait mardi matin, le travail de préparation pour la prochaine tournée est déjà presque terminé : ce sera en septembre en Amérique latine, avec la violoniste Janine Jansen, pour un programme autour de Beethoven, Mendelssohn et Brahms.

Il est vingt heures passé lundi soir. Le concert commence dans une heure, le public fait la file devant l'amphithéâtre. Saskia Muller demande encore une fois l'attention de Gustavo Gimeno. Saskia est *digital media manager* de la Philharmonie et fait un *storytelling* dynamique et moderne sur les réseaux sociaux. Gimeno se prête au jeu des questions directes du public auxquelles il répond patiemment face caméra tout en haut de l'amphithéâtre. « Une tournée, est-ce des vacances ? » « Est-ce que vous faites la fête après les concerts ? » *Publikumsbindung* est le terme allemand pour cela. Le soliste se couche sur l'Acropole. Ça frise presque le kitsch.

Ce reportage a pu être réalisé grâce à une invitation de la Philharmonie.



Leitartikel

Am Ende des amerikanischen Jahrhunderts

Romain Hilgert

Ein wenig wie Bartleby beschloss die Regierung am Freitag, dass Luxemburg lieber nicht an einem Kriegszug gegen die Islamische Republik Iran teilnehmen würde. Denn die Geschichte des Irakkriegs und seiner Folgen lehre, dass man Probleme nicht mit Waffengewalt lösen könne, so eine anschließend vom Außenministerium verbreitete Erklärung. Außenminister Jean Asselborn (LSAP) war ein leidenschaftlicher Gegner des Irakkriegs, auch wenn es ihm damals aus der Opposition heraus leichter fiel und er dann in der Regierung ein ebenso leidenschaftlicher Befürworter des Nato-Angriffs auf Libyen war.

In den letzten 50 Jahren ist der Anteil der USA am weltweiten Bruttosozialprodukt um die Hälfte gefallen. Deshalb fühlen sie sich gezwungen, Donald Trump zu wählen und ihre Auto-, Handy- und sonstigen Industrien mit Waffengewalt, Boykottmaßnahmen und Importzöllen gegen BMW und Huawei zu verteidigen. „Wenn das Ziel lautet, der heimischen Industrie zu Wachstum zu verhelfen und amerikanische Champions zu formen, dann sind solche Maßnahmen zumindest vorübergehend sinnvoll. Insofern kann ich nachvollziehen, was Donald Trump macht“, applaudierte Lakshmi Mittal vorige Woche in der *Frankfurter Allgemeinen Zeitung*. Der Stahlba-

ron, der selbst mehr Protektionismus von der Europäischen Union fordert, unterstützt vorerst den zivilen Teil des Washingtoner Handelskriegs. Aber die Stahlindustrie ist andererseits die Mutter aller Rüstungsindustrien, wie sich in den *Letzten Tagen der Menschheit* zum Thema „Stahlbad“ und „Stahlgewitter“ nachlesen lässt.

Nach der einseitigen Aufkündigung des Atomvertrags versuchen die USA zusammen mit dem saudischen Schurkenstaat und der rechtsradikalen Regierung in Jerusalem erneut, den iranischen Schurkenstaat mit immer neuen Boykottmaßnahmen in die Knie zu zwingen – auch auf die Gefahr hin, den stets als „Pulverfass“ beschriebenen Nahen Osten in die Luft zu jagen. Die DP/LSAP/Grüne-Regierung ist sich bewusst, dass dies auch Teil des Handelskriegs gegen die europäischen Verbündeten ist. Schließlich boykottieren die USA alle europäischen Firmen, die mit dem Iran Geschäfte machen, kontrollieren in der Straße von Hormus die Energieversorgung der EU, Chinas und Japans und treiben mit ihrer Eskalationspolitik die Erdölpreise in die Höhe. Für den Fall eines durch Kalkül oder Zufall ausgelösten Kriegs gegen den Iran erwartet die Europäische Union eine Destabilisierung des Iraks mit neuen Flüchtlingen und neuen Terroranschlägen – in Europa.

Deshalb rief die Regierung die Beteiligten auf, sich nicht gegenseitig zu beschuldigen, sondern einen kühlen Kopf zu bewahren und eine Konfrontation zu vermeiden, die den Frieden und die Sicherheit in der ganzen Region bedrohe. Sie wünschte sich, dass die Diplomatie die Oberhand behalte und rief alle Beteiligten zur Zurückhaltung und Deeskalation auf. Mit „alle Beteiligten“ sind zuerst unsere amerikanischen Freunde gemeint. Denn ihr Präsident eröffnete diese Woche seinen Wahlkampf um eine zweite Amtszeit, und in der hochmilitarisierten US-Gesellschaft führt eine Militärexpedition am anderen Ende der Welt stets zum patriotischen Schulterchluss hinter dem *Commander in Chief*.

Als Veteran der Friedensbewegung vom Nato-Doppelbeschluss bis Jugoslawien und Irak kündigte Arbeitsminister Dan Kersch (LSAP) sogar über *Facebook* an, dass er seine „Funktionen automatisch niederlegen“ werde, falls Luxemburg doch noch einen Krieg gegen den Iran finanziell oder logistisch unterstütze. Seine Kritiker nannten das umgehend ein durchsichtiges Manöver. Aber wer weiß, ob die Regierung sich nicht gleich bei der ersten Gelegenheit zwischen ihrem Arbeitsminister und ihrem Luxgov-Satelliten entscheiden muss.

Sarah Visby (à gauche) et Line Didelot étaient fières de pouvoir accueillir le ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile Jean Asselborn (LSAP) mercredi à Athènes, pour l'inauguration de leur centre de formation pour réfugiés Ankaa. Dans un ancien local industriel dans le quartier du Pirée, Visby et Didelot ont une équipe d'une cinquantaine de bénévoles qui encadrent 270 réfugiés voulant acquérir des compétences professionnelles, de l'informatique à la couture. « Sans compétences, pas d'emploi et sans emploi, pas d'intégration », le résuma le ministre, qui félicita les deux jeunes femmes pour leur engagement en faveur des réfugiés. Ankaa a été fondé en 2017 et a commencé son activité l'année dernière. Lasbl cherche des financements. jh

TPC

blog

Personalie

Politik

Politik

Soziales

Umwelt

Verkehr

Félix Braz,



Justizminister (Déi Gréng), muss Farbe bekennen: Was sagt die Regierung zur Aussage des Rechtsprofessors Stefan Braum, dass die Tatsache, dass Luxemburg weiterhin Überwachungsdaten aus der anlasslosen Vorratsdatenspeicherung nutzt, ein „rechtswidriger Zustand“ sei, will Sven Clement, Abgeordneter der Piratenpartei von Braz wissen. Der Europäische Gerichtshof hatte die Richtlinie, auf der die Vorratsdatenspeicherung sich begründet, vor drei Jahren als mit den Grundrechten unvereinbar erklärt, doch die Gesetzeslage in Luxemburg wurde seitdem nicht angepasst. Braz hatte Kritik stets damit abgewehrt, auf eine gesamteuropäische Lösung zu warten. Apropos Überwachung: Die 360-Grad-Kamera in der Rue Glesener/Ecke Rue 1900 unmittelbar vorm Eingang der *Land*-Redaktion hängt seit einigen Tagen nicht mehr. Eine Anfrage bei der Polizei zum Hintergrund für die Demontage blieb bis Redaktionsschluss unbeantwortet. ik

Ein Jahr nach dem Streik

Der Anlass für den Pflegeheimstreik vor einem Jahr ist noch nicht aus der Welt. Am 18. Juni 2018 hatte die Regierung mit dem Verband der Pflegebetriebe (Copas) vereinbart, dass dieser einen Finanzausgleich unter seinen Mitgliedern schafft. So sollten Pflegeheimbetreiber, die Personal beschäftigen, das unter dem günstigeren Krankenhaus-Kollektivvertrag angestellt wurde, die Mehrkosten ausgeglichen erhalten. Der Ausgleich sollte in der Rahmenkonvention zwischen Copas und CNS festgehalten werden. Diese Woche begannen Verhandlungen über eine neue Konvention. Das ist auch wegen der vergangenes Jahr in Kraft getretenen Pflegeversicherungsreform nötig. Der Ausgleichsmechanismus für Pflegeheime mit Krankenhaus-Personal dagegen steht noch nicht. „Wir arbeiten mit der CNS weiter an einer Lösung“, sagte Copas-Generalsekretärin Netty Klein dem *Land*. pf

Nicht ernst genommen

Land-Informationen zufolge hat der Nachhaltigkeitsrat (CSDD) sich in einem Brief an Premier Xavier Bettel (DP) darüber beschwert, dass die Regierung ihn nicht ernst genug nimmt und seine Gutachten und Stellungnahmen bei politischen Entscheidungen zu wenig berücksichtigt. CSDD-Präsident Francis Scharz bestätigte gegenüber dem *Land*, dass es einen Brief an den Premier gibt. Zum Inhalt wollte Scharz sich nicht äußern. pf

Aus die Maut

Autofahrer, die nach Deutschland fahren, können aufatmen: Der Europäische Gerichtshof in Luxemburg kippte Anfang der Woche die für 2020 geplante PKW-Maut. Die Abgabe sei gegenüber Fahrzeughaltern aus dem Ausland diskriminierend, entschieden die Richter. Gegen die Maut auf deutschen Autobahnen hatte Österreich mit der Begründung geklagt, sie werde zwar zunächst von allen bezahlt, Fahrzeughalter aus Deutschland würden dann allerdings in mindestens gleicher Höhe über die Kfz-Steuer entlastet. Das stelle eine „mittelbare Diskriminierung“ aufgrund der Staatsangehörigkeit dar und verstöße gegen die Grundsätze des freien Warenverkehrs und des freien Dienstleistungsverkehrs, bestätigte der EuGH. So liege die „wirtschaftliche Last dieser Abgabe tatsächlich allein auf den Haltern und Fahrern von in anderen Mitgliedsstaaten zugelassenen Fahrzeugen“. Die Niederlande hatten sich der Klage angeschlossen, Luxemburgs grüner Verkehrsminister François Bausch hatte sie zunächst in Erwägung gezogen, sich dann aber dagegen entschieden. ik



Was Totes für Luxemburg

In seiner politischen Kampagne für Änderungen am Gesundheitssystem verlangt der Ärztesverband AMMD unter anderem die Übernahme der Schweizer Gebührenordnung *Tarmed* im außerklinischen Bereich in Luxemburg. Das schrieb er Ende Mai an Sozialminister Romain Schneider (LSAP). Es passt zum AMMD-Vorschlag, „schlanke und spezialisierte“ Gemeinschaftspraxen zu schaffen, in die Aktivitäten aus den Spitälern ausgelagert werden sollten: *Tarmed* führt für Akte, die der Arzt erbringt, neben der Leistung, die dieser in Rechnung stellt, auch unterstützende technische Leistungen mit jeweiligen Preisen auf. In der Schweiz allerdings wird seit Jahren versucht, entweder die *Tarmed* zu reformieren, denn sie gilt als veraltet, oder sie durch etwas Neues zu ersetzen. „*Tarmed* ist tot!“, schrieb der Informationsdienst *medinside.ch* am 25. April, und am 10. Mai „*Tarmed* ist am Ende“. Das wusste im Herbst 2016 auch die AMMD und machte mit der CNS ab, keine ausländische Gebührenordnung zu übernehmen, sondern die Luxemburger *Nomenclature des médecins* Kapitel für Kapitel zu überarbeiten. Dass die AMMD nun etwas Totes zu übernehmen fordert, während sie gleichzeitig die Abmachung von 2016 durch ihre Politik des leeren Stuhls in der Nomenklaturkommission torpediert, kann man nur als Versuch verstehen, unter einer Regierung, der wider Erwarten weiterhin die LSAP angehört, für die Ärzte so viele Freiheiten wie möglich bei möglichst wenig Kontrollen herauszuschlagen. pf

Hochwasser kommt

Weil Hochwasser ein „natürliches Phänomen“ ist, aktualisiert das Umweltministerium die Hochwasserkarten und den Hochwasserrisiko-Managementplan. Die Karten geben wieder, entlang welcher Flussläufe welche „Rückkehrwahrscheinlichkeit“ eines Hochwassers besteht, wie es alle zehn Jahre, alle hundert Jahre oder als extremer Einzelfall stattfindet, und welche Gefahrenpotenziale das hat. Im Managementplan stehen Maßnahmen zum Umgang damit. Am Montag begann die öffentliche Konsultation dazu. Bis zum 17. September können bei den Gemeinden Einwände eingereicht werden. Die Pläne liegen bei den Gemeinden aus und online unter waasser.lu und eau.geoportail.lu. pf

Zukunftsangst

Nach der Kundgebung von über 10 000 Sekundarschülern am 15. Mai hatte die Regierung vier regionale Versammlungen zum Klimaschutz organisiert. Diese Woche nahm sie den Schlussbericht der Diskussion in Empfang. Er berichtet von der Zukunftsangst vieler Schüler und schlägt vor, auf den Schulgebäuden mehr Sonnenkollektoren zu installieren, in den Schulen weniger Papier zu verwenden, den Müll zu trennen und weniger Automaten mit Limonade und Schokoriegeln aufzustellen. Außerdem spricht er sich für den öffentlichen Transport, eine bessere Abfall- und Energiebewirtschaftung sowie für biologische Landwirtschaft aus. rh.

Im Zug nach Belgien



Der Luxemburg-Blankenberge-Express, vor zwei Jahren wegen Bauarbeiten auf der Kleinbettinger Strecke suspendiert, könnte erst 2025 wieder fahren, hieß es am Dienstag auf der CFL-Bilanzpressekonferenz. Einerseits sei wegen Bauarbeiten in Belgien die Strecke nach Brüssel so oft eingeleigt, dass für den Sonderzug selbst mit seiner einzigen Hin- und Rückfahrt sonntags während der Sommerferien schwer die Kapazität zu haben sei. Andererseits bereite der ASBL Les amis du rail, die den Zug betreibt, das veraltete Waggonmaterial Probleme. CFL und SNCB peilen für Mitte der 2020-er Jahre an, von Luxemburg zum ersten Bahnhof in Brüssel in knapp unter zwei Stunden zu fahren, zehn bis 15 Minuten schneller als vor 20 Jahren. Denn die Gleiswege in Belgien die Bauarbeiten so lange dauern, liegt nicht zuletzt daran, dass für zwei Euro, die der Staat in Infrastruktur in Wallonien steckt, drei Euro in Flandern ausgegeben werden müssen – allerdings sind die Schienenwege dort ziemlich gut in Schuss. Ab nächstes Jahr will die SNCB aber modernere Waggon zwischen Brüssel und Luxemburg einsetzen. pf

Schulnostalgie

Ines Kurschat

„Es ist Stress pur“, oder „mein Kind war völlig fertig“, schildern Eltern, gefragt zu ihren Eindrücken, wie ihr Kind und sie die sogenannten *Épreuves standardisées* erleben: An einen halben Tag im Jahr werden Grundschüler der Zyklen 2.1., 3.1. und 4.1. in den Hauptfächern geprüft. Auf der Sekundarstufe sind die 5^e und 9^e dabei. Ein Vorwurf erklingt dann oft: Statt die landesweiten Leistungstests lediglich als Richtgröße im Lernprozess eines Schülers zu nehmen, würde ihnen zu viel Aufmerksamkeit („Testeritis“) zuteil; sie würden im Orientierungsverfahren im letzten Grundschuljahr und bei Versetzungen zu „Kronzeugen“ aufgewertet, was nicht Sinn und Zweck der Übung sei. Einige wünschen sich deshalb das alte Zugangsexamen zurück.

Oftmals werden die Einwände von Erwachsenen vorgebracht, die im alten System groß geworden sind und ihre Startbedingungen verkennen: Die eigene – erfolgreich abgeschlossene – Bildungskarriere gilt als Beweis, dass die öffentliche Schule früher besser und gerechter gewesen sei. Dass Zugangstests punktuell Wissen abfragen, das an jenem Tag gerade abrufbar ist, und dass Kinder, die das Privileg nicht haben, daheim in Ruhe und unterstützt zu büffeln, wird nicht thematisiert. Auch nicht, dass unzählige wissenschaftliche Studien bewiesen haben, dass Empfehlungen, die auf Aufnahmetests oder Noten basieren, häufig nicht mit den tatsächlichen Kompetenzen der Schüler übereinstimmen. Eltern die weiterführende Schulform allein bestimmen zu lassen, ist auch keine Lösung: Je freier Eltern bei der Wahl sind, desto stärker machen sich soziale Ungleichheiten bemerkbar. Sozial benachteiligte Eltern treffen eher falsche Entscheidungen, geht es um die Schulkarriere ihres Kindes. Weniger gebildete Eltern neigen dazu, die Fähigkeiten ihrer Kinder zu unterschätzen. Strittige Fälle landen vor Gericht, sofern das Geld für einen Rechtsbeistand da ist.

Erziehungsminister Claude Meisch (DP) hat nach anhaltender Kritik das alte Verfahren 2016 überarbeitet und Eltern ein größeres Mitspracherecht eingeräumt: Die Orientierung beginnt jetzt ab Ende des Zyklus 4.1 mit Elterngesprächen, Lehrer und Eltern sollen sich auf die am besten geeignete Schulform für den Schüler gemeinsam verständigen. Erst wenn das scheitert, entscheidet ein Komitee. Das scheint zu funktionieren: Seit Einführung landeten 32 Streitfälle vor dem Komitee, in 24 Fällen wurde die Einschätzung der Schule bestätigt, in acht die der Eltern. Darunter der Fall eines hochbegabten verhaltensauffälligen Schülers, der alle Kompetenzen für den klassischen Zweig mitbrachte, vom Lehrer gleichwohl ins *Général* geschickt werden sollte. Die Entscheidung wurde nach intensiven Beratungen revidiert.

Um die Orientierungsprozedur ging es auch in einer parlamentarischen Anfrage der schulpolitischen Sprecherin der CSV, Martine Hansen, vom Mai. In den *Épreuves standardisées* (nachzulesen unter <https://dashboard.epstan.lu>) vom Schuljahr 2017/2018 zeigte sich, dass die Zahl der GrundschülerInnen, die die Mindestanforderungen in den Hauptfächern nicht erreichten, in den oberen Zyklen deutlich höher lag. Je näher sich der Schulformwechsel rückte, desto mehr Schüler verloren offenbar den Anschluss. Fast die Hälfte von 5 094 Grundschuljahren, 48,6 Prozent, erhielt eine Empfehlung ins *Enseignement général* (ehemals *Technique*) und rund ein Drittel (38,7 Prozent) für den klassischen Sekundarschulunterricht, rund zwölf Prozent für die *Voie préparatoire*. Das ist ein leicht besseres Ergebnis als ein Jahr zuvor.

Die Anfrage war noch in anderer Hinsicht interessant: Hansen wollte vom Minister wissen, ob eine Benotung auf Grundlage von Punkten nicht besser sei. Damit greift die ehemalige Schulleiterin eine Forderung auf, die auch Lehrer erheben.



Wie müssen Schulen, Unterricht und Lehrerausbildung beschaffen sein, damit unsere Kinder vorbereitet sind auf die Anforderungen unserer Zeit?

Die – nicht-repräsentative, nicht-wissenschaftliche – Umfrage unter GrundschullehrerInnen der Gewerkschaft SEW, die das Syndikat vor zwei Wochen vorstellte, ergab, dass neben zu viel Stress wegen gestiegener beruflicher Anforderungen Lehrer weiter unzufrieden mit den Grundschulzeugnissen sind. Rund ein Fünftel der Grundschullehrer hatte den Fragebogen beantwortet.

Die Kritik an den *Bilans* ist nicht neu, die Forderung, zum Punktesystem zurückzukehren, wird seit Startschuss der neuen Bewertungsweise erhoben. Begründet wird dies mit der angeblichen besseren Lesbarkeit und Transparenz; dasselbe Argument führte Minister Meisch an, als er vergangenes Jahr in der Berufsausbildung wieder Punktzensuren einführte. Ignoriert wird aber, dass das zensurenfreie Bewertungssystem nicht ohne Hintergedanken eingeführt wurde: Es entspricht dem kompetenzbasierten Ansatz, größte Neuerung und Leitmotiv der Grundschulreform von 2009. Statt klassischer Noten, die das Ende eines Lernprozesses bewerten, nimmt die formative Bewertung den Lernprozess stärker in den Blick. Sie gibt Rückmeldung über erreichte Kompetenzen wie Hörverstehen oder Leseverstehen und bildet die Grundlage für gezielte individuelle Fördermaßnahmen.

Dass dieser pädagogische Ansatz von vielen Eltern und sogar von Lehrkräften bis heute nicht verstanden, als zu kompliziert, vage oder sinnlos abgetan wird, und sogar ehemalige politische Befürworter sich davon abkehren, sagt viel darüber aus, wie es um die pädagogische Reflexion und Bildungsdebatte bestellt ist. Meischs Vorgängerin Mady Delvaux-Stehres hatte die neue Bewertung eingeführt, wohlwissend, dass sie von den Lehrern eine anspruchsvollere, weil stärker differenzierende Form des Unterrichts verlangt. Zehn Jahre nach ihrer umstrittenen Reform steht fest: Dieses Ziel wurde nicht erreicht.

Die Bewertung ist nicht die einzige Reformmaßnahme, gegen die der Widerstand wächst: In der SEW-Umfrage bemängeln Lehrer den gestiegenen bürokratischen Aufwand, zu wenig Zeit für den Unterricht und schwindenden Respekt seitens der

Schüler und der Medien (ihr Respekt wurde nicht abgefragt). Auch Widersprüchliches findet sich: So beklagen sie einerseits, dass Kinder angeblich nicht mehr lernen (wollen) und immer mehr Verhaltensauffällige mit steigendem Betreuungsbedarf das Unterrichten erschweren. Andererseits wendet sich SEW-Präsident Patrick Arendt in Interviews gegen externe Spezialisten und die Regionaldirektionen und will deren Fachpersonal besser im regulären Unterricht einbinden.

Die Rückmeldung der Lehrkräfte ist wichtig und unverzichtbar: Sie sind vor Ort, sind Zeuge und Akteur zugleich. Dass sie sich zunehmend überfordert fühlen, über Burnout, fehlende Ressourcen und Anerkennung klagen, muss ein Warnzeichen für jede/n sein, der/dem an der öffentlichen Schule gelegen ist. Die Frage muss aber erlaubt sein, ob ihre Analyse der Ursachen zutrifft, welche Veränderungen sie wollen und auf welchen pädagogischen Erkenntnissen sie beruhen? Geht es darum, das Beste für alle SchülerInnen zu wollen? Oder handelt es sich auch um Abwehrreflexe eines Berufsstands, der unter Druck steht und Privilegien bedroht sieht? Welches Bild von der öffentlichen Schule steht hinter der Kritik; was soll sie leisten?

Etliche Studien haben belegt, wie vielfältig und komplex die Herausforderungen für das Luxemburger Bildungssystem sind. Wahrscheinlich sind sie sogar noch größer, denn andere Kompetenzen, wie der Umgang mit digitalen Medien, wurden meist nicht untersucht. Wenn ein Vorwurf zutrifft, dann der, dass die landesweiten Tests zu sehr auf die Kernfächer Deutsch, Französisch und Mathe konzentriert sind und Korrekturempfehlungen des nationalen Bildungsberichts ergo den Sprachenaspekt betonen. Das macht insofern Sinn, als die Mehrsprachigkeit zentrales Bildungsziel ist, die SchülerInnen sollen im Ausland studieren können, Zugang zu einem mehrsprachigen Arbeitsmarkt finden.

Auch viele Maßnahmen des Ministeriums setzen bei der Sprache an: Die sprachliche Frühförderung wurde ausgebaut, das Ministerium hat neues didaktisches Material für die Grundschule ent-

wickeln lassen, das jetzt erprobt wird. Nur: Sind bilinguale Kindergärten, neue Französischbücher, mehrsprachige Mathe-Online-Plattformen und differenzierte Sprachanforderungen ausreichend, um bestehende Schiefen zu korrigieren? Was ist mit den nicht-sprachlichen Bildungszielen?

Die Politik formuliert immer neue Ansprüche, wie die Digitalisierung, mehr Partizipation und Demokratie, Inklusion und Nachhaltigkeit. Es braucht keine Greta Thunberg, um zu erkennen, dass es für die drängenden Probleme der Menschheit fächerübergreifende Zusammenarbeit, kritisches Denken und neue Lösungen braucht. Werden schwerfällige Riesenschulen mit tausend Schülern, 50-Minuten-Schulstunden und Fächerkanon dem gerecht? Alternativen und andere Schulmodelle werden in Luxemburg nicht diskutiert. Welche Rolle hat eine Lehrerin in einer Welt, in der Informationen für jede/n in schier unerschöpflicher Menge zur Verfügung stehen und sich Wissen so rasant vermehrt, dass es unsere Aufnahmekapazitäten längst sprengt? Was bedeutet Unterrichten im Kontext einer zunehmend informatisierten und vernetzten Gesellschaft, in der Digitalisierung und *Open Access* zu einer Demokratisierung des Wissenserwerbs führen und es nicht länger darum geht, Quellen zu finden, sondern diese beispielsweise auf ihre Relevanz und Seriosität prüfen zu können?

KritikerInnen, die in den Reformen der vergangenen Jahre lediglich eine neoliberale Attacke auf das Humboldtsche Bildungsideal sehen, sollten so ehrlich sein: Die öffentliche Schule war auch in der vordigitalen Zeit kein Ort, wo der Anspruch auf gleiche Bildungschancen für alle konsequent umgesetzt wurde, eine zweckfreie Allgemeinbildung alle gleichermaßen erreichte und der/die kritische Weltbürger/in im Fokus des Lehrplans stand, sondern eine Anstalt, in der kleine Menschen Inhalte paukten, die ihnen vorgegeben waren, weil sie anderen als relevant erschienen, um sie auf die Anforderungen des Arbeitsmarkts und ihren Platz in der Gesellschaft vorzubereiten. Bildung ist seit jeher umkämpft, mit unterschiedlichen Interessenlagen und unterschiedlich einflussreichen Lobbygruppen.

Die öffentliche Schule war auch in der vordigitalen Zeit kein Ort, an dem gleiche Bildungschancen für alle konsequent umgesetzt wurden, kritisches Denken und der Mensch als Ganzes im Mittelpunkt standen

Das Schulsystem (re-)produziert nach wie vor soziale Ungleichheiten, in Luxemburg stärker als anderswo in Europa. Was sich geändert hat, ist die Sensibilität dafür: (Mehr) Eltern und Lehrer fordern Mitspracherechte, sie wollen erfolgreiche Bildungskarrieren für ihre Kinder, aber zugleich oft nicht wahrhaben, dass die Antwort auf das Problem kaum die Rückbesinnung auf die Schule von früher sein kann. Es ist ein Paradox, dass dieselben, die heute über zu viel Leistungsdenken, Stress und Anpassungsdruck klagen, sich teilweise jene Attribute zurückwünschen, die die alte Lernanstalt kennzeichnete: gehorsame Kinder mit Disziplin und Leistungsbereitschaft, strenge Noten und Examen, sowie straffe Hierarchien. Fast scheint es, als führte die Komplexität der Herausforderungen zu allgemeiner Ratlosigkeit, der Mut fehlt, neue Wege zu gehen, und lieber werden alte Rezepte wieder hervorgekramt. Nicht weil sie besser funktionieren, sondern weil sie eine Pseudo-Sicherheit vermitteln: Man kennt es so. Aus der Box zu denken, Fächerunterricht, Prüfungsstress und überfrachtete Lehrpläne zu hinterfragen, wie das etwa Finnland tut, ist keine Option.

Man kann dem liberalen Schulminister vieles vorwerfen: Hyperaktivität und nicht immer zu Ende gedachte Maßnahmen, die den Akzent auf Strukturformen legen, die seine Partei vor den Wahlen noch ausgeschlossen hatte. Bereits identifizierte Stellschrauben wie die Klassenwiederholung oder die frühe Orientierung werden indes nicht angegangen. Auch die Diskussionskultur mit den Gewerkschaften oder der Umgang allgemein mit Kritik lassen zu wünschen übrig. Aber Meisch hat sich auch dafür eingesetzt, Schulen Ressourcen und mehr Entscheidungsfreiheit zu geben, um die Unterrichtsqualität zu verbessern. Er hat die öffentliche Schule für andere Sprachgruppen geöffnet und die Basis dafür geschaffen, die Bildungsdebatte zu versachlichen und um Stimmen (Elternvertretung, Mediatoren) zu erweitern. Spätestens zur *Rentrée* will das neue unabhängige Observatorium mit Vertretern aus Schule und Wissenschaft sein Konzept vorstellen. Es soll partizipativ angelegt sein. Ob die acht „Weisen“ die erlahmte Diskussion ankurbeln und wichtige konsensfähige Akzente setzen können?

Vor der Sommerpause fordern Lehrer und Politiker wieder Noten in der Grundschule und scheinen generell müde. Gibt es Alternativen oder droht das Reformaus?

Ein Schelmenroman aus dem Leben eines sozialdemokratischen Berufspolitikers

Point de chute

Romain Hilgert

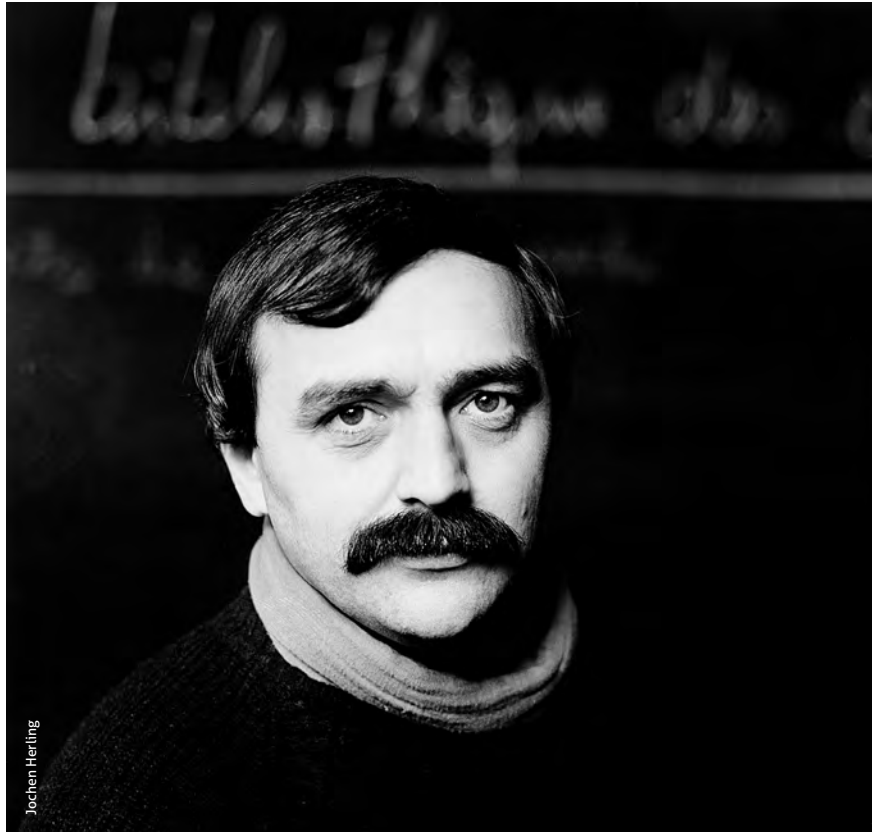
Drei Wochen vor den Landeswahlen vergangenes Jahr hatte der Escher Verlag Schortgen die Memoiren der ehemaligen Abgeordneten Astrid Lulling veröffentlicht: *Mein Leben als Frau in der Politik. Autobiographie*. Darin erzählt sie vom sozialen Aufstieg eines Arbeitermädchens auf Kosten des Aufstiegs der Arbeiterklasse unter Zuhilfenahme von LAV und LSAP, später SdP und CSV (*d'Land*, 28.9.2018). Nun erschienen als eine Art Fortsetzungsband mit der gleichen Mischung aus Selbstbeweihräucherung, Rechtfertigung und Abrechnung die Memoiren eines ehemaligen LSAP-Politikers der nächsten Generation: René Kollwelter, *Voyage au bout des jours. Bribes de la vie de Nicolas*.

René Kollwelter nennt seine in Anspielung auf Céline überschriebenen Erinnerungen eine Autofiction (S. 11), da er sich selbst in der dritten Person „Nicolas“ nennt, wie sein Vater; alle anderen Personen kommen nur mit Vornamen und Initialen vor. Aber in Wirklichkeit ist es ein Schelmenroman, der Bericht eines Picaros im Dreißigjährigen Krieg nach dem Ende der Goldenen Dreißiger, der sich mit Bauernschläue durchs Leben schlägt, nicht als Landsknecht, sondern als Berufspolitiker, was das Gleiche ist. Der gattungskonform damit prahlt, dass er 1984 die Femmes socialistes „au top de ses attributs physiques“ beeindruckte (S. 72), der immer wieder den Kopf aus der Schlinge zieht, stets aufs eigene Überleben bedacht, die Welt und vor allem seine Partei für einen Selbstbedienungsladen hält.

René Kollwelter kam vor 70 Jahren als Sohn des CSV-Abgeordneten und Stadtrats Nicolas Kollwelter zur Welt. Die Sozialisation in der Aufbruchstimmung der Sechzigerjahre hätte ihn also zum Linkskatholiken bestimmt wie seinen als Präsident der Asti bekannt gewordenen Bruder Serge. Aber sein radikaler Hedonismus eignete sich nicht zum politischen Pfadfindertum. So landete der Eisenbahnersohn aus dem Arbeiterviertel Weimerskirch bei der LSAP. Der tiefkatholisch Erzogene wurde schließlich antiklerikal (S. 142), fast wie sein Vater, der sich in der CSV gegen die Absichten von *Luxemburger-Wort*-Direktor André Heiderscheid gestraubt hatte, bei den Parlamentswahlen zu kandidieren (S. 175).

René Kollwelter studierte französische Literatur und war einer der Sprecher der Lehramtskandidaten, die öffentlichkeitswirksam für eine Verbesserung ihrer Arbeitsbedingungen stritten. Vor allem aber war er ein bekannter Fußballspieler und trug den Namen eines Abgeordneten und Stadtrats. Das versprach einer Partei Stimmen. Deshalb bewog ihn 1977 der Schatzmeister des FC Avenir Beggen und gleichzeitig Präsident der LSAP-Sektion Al Gemeng Ech, in die Partei einzutreten.

Schon zwei Jahre später, am Ende der DP/LSAP-Koalition, durfte René Kollwelter einspringen, als Jean Gremling von der Kandidatenliste gestrichen wurde. Wurde er damit auch zum Brutus? Als



René Kollwelter (LSAP) im Jahr 1985 und die Parteifreunde Jeannot Krecké und Robert Goebbels



Präsident Robert Krieps 1984 den Zweitgewählten René Hengel nicht in der Regierung wollte, sei „Appatatschik“ Robert Goebbels als „Brutus“ in die Regierung gekommen (S. 203). Oder wie 1989, als René Kollwelter zusammen mit Raymond Becker, Lucien Lux und Marc Zanussi dagegen komplottierte, dass Ex-Minister Benny Berg das Parlamentsmandat von Maurice Thoss übernehmen konnte (S. 203)? Mitleid empfindet er für den anderen gescheiterten Gesundheitsminister der LSAP, Johny Lahure, dessen sich die Parteiführung nach den „Dysfunktionen“ in seinem Ministerium entledigt habe wie eines tollwütigen Hunds (S. 276). Die Ironie der Geschichte will, dass René Kollwelter nicht nur den Listenplatz, sondern auch die politische Funktion von Jean Gremling übernehmen sollte. Der antiklerikale Anwalt und Rechtsberater des Zwangsrekrutiertenverbands hatte mit seiner Selbstdarstellungskunst wiederholt die knappe Parlamentsmehrheit der DP/LSAP-Koalition in Gefahr gebracht.

Die LSAP, deren Stimmenanteil von Wahl zu Wahl zurückzugehen begann, während der Stahlkrise aber immer wieder in der Regierung gebraucht wurde, um die sozialen Kämpfe ins Parlament zu verlagern, ist, wie andere Parteien auch, eine feudale Lehnsherrin: Sie schickt Stimmenfänger in den Wahlkampf, belohnt sie nach der gewonnenen Schlacht mit Lehen in der Regierung, im Staatsrat oder in öffentlichen Einrichtungen. In einer linksliberal gewordenen Partei spielt die politische Überzeugung weniger denn je eine Rolle. Sie nimmt alle Kapriolen und Purzelbäume hin, solange die Zahl der persönlichen Stimmen stimmt. Das „personenbezogene Wahlsystem“

trägt das Seine dazu bei, über das Astrid Lulling schrieb: „Ich verdanke diesem System meine Wiederwahl in der LSAP 1968, in der SdP 1974 und 1979 sowie in der CSV von 1984 bis 2009“ (S. 107). René Kollwelter zitiert Mao, laut dem man stets auf seine eigene Kraft zählen soll (S. 19).

René Kollwelter war von 1984 bis 1999 Zentrumsabgeordneter, von 1989 bis 1991 Mitglied des Europarats, aber auch ab 1981 Stadtrat und ist bis heute Staatsrat. Obwohl er sich immer wieder vorwerfen lassen musste, eher aus der Provence zu Besuch zu kommen, als regelmäßig an Sitzungen teilzunehmen. In seinen Memoiren beschreibt er Berufspolitik nicht als Dienst an der Allgemeinheit oder seiner Wählerschaft, sondern als eine Beschäftigung wie andere auch, deren Ziel es ist, über Wahlgänge hinaus Ämter, Einkommen und Ansehen zu sichern und zu vergrößern. Aus dem Parlament erzählt er vor allem Anekdoten, Stilblüten und verspätete Studentenstreiche. Die LSAP-Wähler aus oft einfachen Verhältnissen kommen so gut wie gar nicht vor. Kein Wunder, dass sie ADR zu wählen begannen.

René Kollwelter machte stets seinen eigenen Wahlkampf und wusste, sich im Geist der Zeit zu bewegen, die Parteiführung mit linken Kapriolen zu ärgern. Als die Stahlkrise ihren zweiten Höhepunkt erlebte, veröffentlichte er zusammen mit dem Mathematiklehrer Dulli Frühauf und unter Mitarbeit von François Bausch, Claude Hemmer, Raymond Wagener, Claude Wehenkel, Nico Wennmacher und anderen 1983 *Le nouveau modèle luxembourgeois. Manifeste pour une sidérurgie nationalisée, moteur d'une nouvelle po-*

Wie eine Lehnsherrin schickt die LSAP Stimmenfänger in den Wahlkampf und belohnt sie nach der Schlacht mit Lehen in der Regierung, im Staatsrat oder in öffentlichen Einrichtungen bis nach Marseille

litique industrielle. Der Eigenverlag hieß Éditions le Maisnil nach dem Namen seines Landhauses bei Aix-en-Provence: Er schien schon bereit, am Kampf der Stahlarbeiter teilzunehmen, aber lieber im Schatten der Platanen. Im gleichen Jahr wurde die grüne Partei gegründet und nahm 1984 erstmals an Wahlen teil. Da veröffentlichte er zusammen mit Dulli Frühauf bei RTL einen aufwändig gestalteten *Umweltatlas für Luxemburg* und wurde ins Parlament gewählt.

Seine Spezialität war es aber, einige Monate vor jedem Wahlgang eine Bürgerinitiative zu gründen, die ihm weit mehr Aufmerksamkeit in der Presse einbrachte als seinen entsprechend wütenden Parteikollegen. 1983 war es *Gratis parken um Glacis*, die er im Wahlkampf für äußerst nützlich hielt (S. 202), auch wenn er zur Sicherheit 1984 noch *Esou keen neit Loyersgesetz* nachlegte. Es folgten die *Biergerinitiative Bambësch* und die *Motorradinitiative*. Im Jahr der Gemeindewahlen 2005 gründete er dann *Kockelarena* für ein Fußball- und Leichtathletikstadion samt Velodrom. Vor den Kammerwahlen 1994 gründete er *Génération 21*, die er vor den Europawahlen 2009 als *Générations Europe.lu* 2008 wiederbelebte. Er beschloss, „de se dédouaner de l'emprise du parti et de faire sa propre campagne en parallèle, sans préempter celle du LSAP, à l'instar de la tête de liste qui faisait également sa propre campagne, mais sur les budgets du parti“ (S. 248). Trotzdem landete er hinter Robert Goebbels als Ersatzabgeordneter. Im April 2009 habe Goebbels während einer Versammlung in Kleinbettingen versprochen, nach zwei Jahren einem Jüngeren Platz zu machen. Aber Goebbels habe es sich anders überlegt und wollte schon gar nicht Kollwelter seinen Platz überlassen.

1995 eröffnete der LSAP-Abgeordnete dann mit seiner Ehefrau und seiner Mutter eine von Bekannt-

ten aus Luxemburg besuchte Herberge in Éguilles bei Aix. Nachdem er 1999 nicht mehr kandidiert hatte, richtete ihm die Regierung einen maßgeschneiderten Posten an der von der Europäischen Union geförderten *École de la deuxième chance* in Marseille ein. So wollte er seine politische Karriere beenden, weil ihn der „coup de poignard dans le dos“ (S. 53) seiner Freunde angewidert habe (S. 18), als er sich nach den Wahlen 1994 in der LSAP-Fraktion übergangen fühlte.

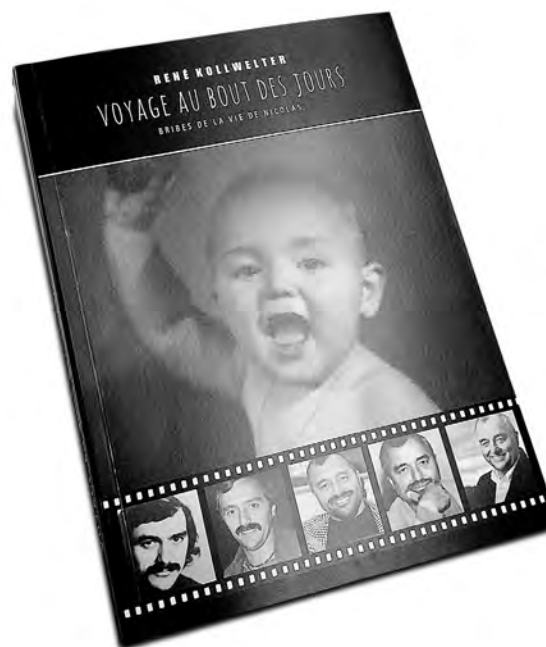
Er brach sogar die Beziehungen zu seinem Freund, Fraktionspräsident Jeannot Krecké, ab, bis die neue DP-Erziehungsministerin Anne Brasseur (DP) sich nicht an das LSAP-Lehen gebunden fühlte und die Entsendung beendete. Da suchte er Krecké wieder auf, der die Ministerin umstimmen sollte. Aber der Fraktionschef wollte keinen Finger krumm machen, obwohl er in Kollwelters Armen geweint habe, als ein Unfall seine Sportlerlaufbahn beendete, und Kollwelter ihm geraten hatte, sich umzuorientieren und Politik zu machen (S. 22). Nebenbei wirft er Krecké vor, dem Baulöwen Flavio Becca zu nahe gestanden zu haben (S. 207).

Als die Regierung seine Entsendung zur *École de la deuxième chance* in Marseille beendete, kehrte René Kollwelter nach Luxemburg zurück und „cherchait un point de chute lui permettant d'avoir une occupation à Luxembourg et de continuer à avoir un maximum de présence en Provence“ (S. 225). Also bearbeitete er, der 1999 seine politische Laufbahn beendet hatte, die Mitglieder des Generalrats der LSAP einzeln, um sich gegen sieben andere Bewerber durchzusetzen und den „point de chute“ von Claude Bicheler im Staatsrat zu übernehmen, dem er bis heute angehört.

Allerdings vergaß er, einen Teil seiner Staatsratsdiäten vorschriftsmäßig an die Partei abzuführen. Aber das sei auch anderen Mandatsträgern vorgekommen. Außerdem habe er erfahren, dass die LSAP-Fraktion 100 000 Euro während der Finanzkrise verspekuliert habe und der Präsident und der Generalsekretär heimlich eine monatliche Entschädigung bezögen (S. 246).

Als Gemeinderat René Kollwelter dann bei den Gemeindewahlen von 2011 für die Hinterlegung der Kandidatenliste von déi Lénk bürgte, beschloss das Direktionskomitee der LSAP endlich seinen Parteiausschluss. Offenbar hatte er nicht nur 30 Jahre lange von der Partei profitiert, sondern sie auch von ihm. „Peu après, n'étant plus membre du LSAP, il a complètement arrêté les versements des contributions“ (S. 257).

René Kollwelter, *Voyage au bout des jours. Bribes de la vie de Nicolas*, Esch-Alzette, Editions Schortgen, 326 S., 24,50 Euro



Stets im Trend der Zeit: *Le nouveau modèle luxembourgeois* (1983), *Umweltatlas für Luxemburg* (1984), *Voyage au bout des jours* (2019)

Luxemburg studieren

Peter Feist

Es war kein kleiner Vorwurf, den Michel Pauly, emeritierter Geschichtsprofessor und Mittelalterforscher der Universität Luxemburg, vor zwei Wochen dem Nationalen Forschungsfonds FNR gemacht hatte: Der sei drauf und dran, die akademische Freiheit an der Uni zu beschneiden, meinte Pauly am 6. Juni in einem „Fräie Mikro“ im *Radio 100,7*. Denn er empfehle der Regierung, Forschungsgelder für Luxemburg-Studien „einem einzigen Institut zuzuschustern“, dem 2016 neu gegründeten Interdisziplinären Forschungszentrum für Digitale Geschichte und Zeitgeschichte (C2DH).

Im Herbst vergangenen Jahres hatte der FNR darüber nachzudenken begonnen, welche Bereiche der öffentlichen Forschung in Zukunft „national prioritär“ sein sollen. Dazu beauftragt hatte ihn noch die vorige Regierung. Im April schrieb der FNR seinen Abschlussbericht, in dem er einen Fokus auf fünf Bereiche empfiehlt: Materialwissenschaften zum einen, zum zweiten Biomedizin und „Präzisionsmedizin“. Drittens Umweltwissenschaften und Nachhaltige Entwicklung, viertens Sozial- und Humanwissenschaften sowie fünftens Daten- und Informationssysteme und Kommunikationstechnologien.

Dass Sozial- und Humanwissenschaften zu einer nationalen Priorität werden sollen, ist bemerkenswert. Bisher ist das nicht ganz so, in den 2007 zum ersten Mal aufgestellten Schwerpunkten heißt einer „Societal challenges for Luxembourg“. Gemeint sind damit die drei Themen „Social and economic cohesion“, „Education and learning“ sowie „Identities, diversity and interaction“. Die ersten beiden Themen stehen in dem neuen FNR-Vorschlag auch. Hinzugekommen ist „Finance, markets and regulation“. Das Identitäts-Thema wurde umformuliert in „Cultural identities and nationhood in a multicultural society“.

Michel Pauly meint, darin könnten sich die an der Uni tätigen Literaturwissenschaftler, Linguisten, Historiker, Philosophen und Politologen durchaus wiederfinden. „Dass thematische Schwerpunkte gesetzt werden, ist völlig in Ordnung“, sagt er dem *Land*. Was ihn stört, ist die Empfehlung auf Seite 39 des FNR-Berichts: Wenn es um die Verbreitung von Geschichtsforschung gehe, „the focus should be on contemporary history around the recently created centre for contemporary and digital history (C2DH)“. Und ein paar Abschnitte weiter schreibt der FNR, Luxemburg habe in den letzten Jahren konsequent in die „digital humanities“ investiert und mit „digital history“ einen „unique selling point“ geschaffen. Deshalb sei der Ausbau des C2DH „absolutely necessary“. Pauly versteht all das nicht nur so, als wolle der FNR künftig allein Historiker unterstützen, die mit dem Zentrum für Zeitgeschichte zusammenarbeiten. Er fürchtet auch, der „Ausbau“ des Zentrums werde Mittel verschlingen, die allen anderen Gebieten der Luxemburg-Forschung entzogen würden.

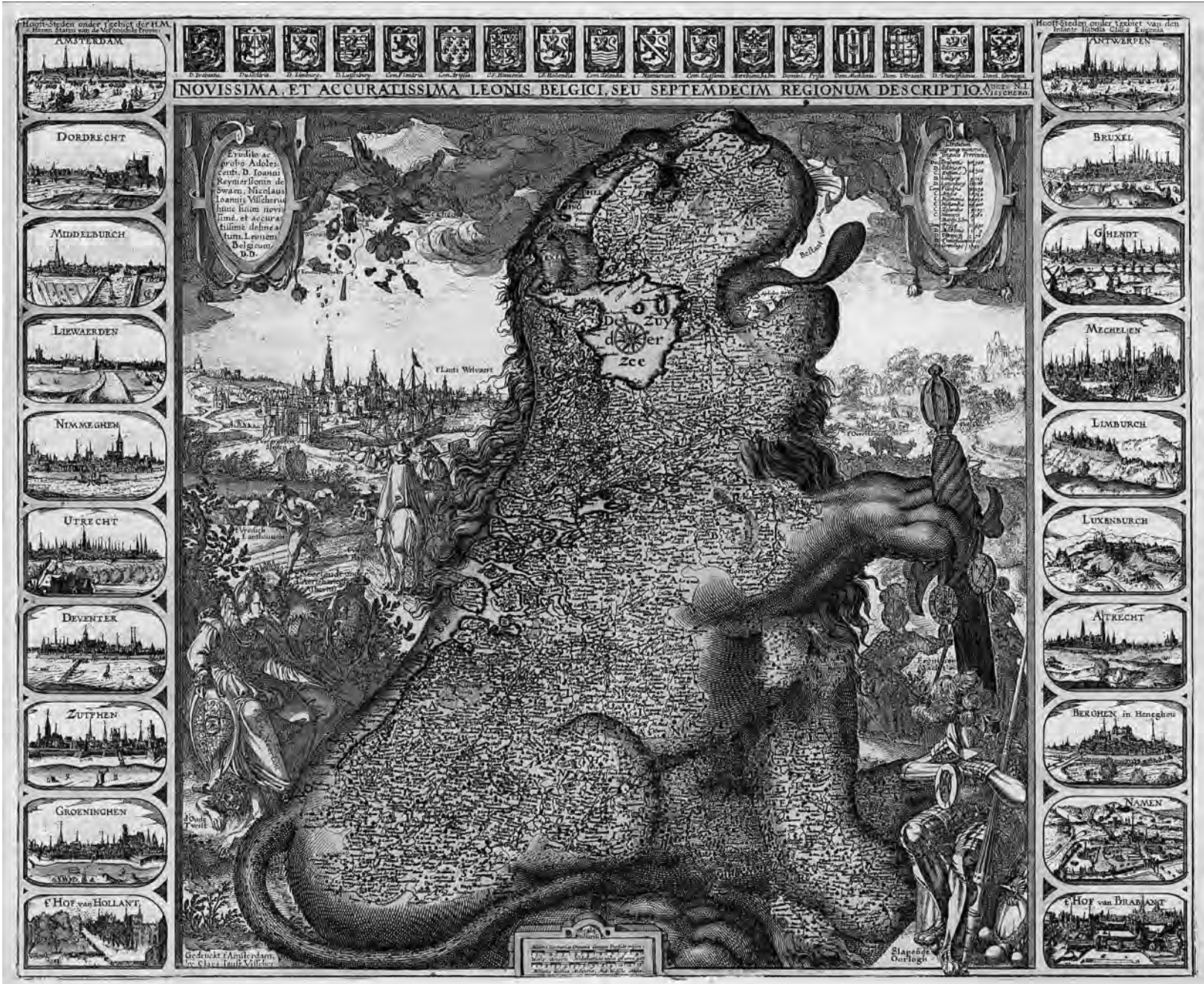
Wie der FNR seine Empfehlungen meint, hatte Generalsekretär Marc Schiltz dem *Land* zu erläutern in Aussicht gestellt, doch dann abgesagt, weil sich ein Auslandsaufenthalt verlängerte. Die Sorgen Michel Paulys scheinen nicht nur die eines emeritierten

Professors zu sein, der es sich einerseits erlauben kann, mehr zu sagen als Kollegen, die noch im Uni-Betrieb stehen, mit diesem aber andererseits nun weniger zu tun hat: Der Dekan der Humanwissenschaftlichen Fakultät, Georg Mein, antwortete nicht auf eine Anfrage um einen Kommentar. *Land*-Informationen nach hat er beim FNR aber wegen der Empfehlungen interveniert.

„Dass die Ideen des FNR dazu führen, dass die Luxemburg-Forschung unter den Tisch fällt, glaube ich nicht“, sagt Sonja Kmec, Geschichtsprofessorin und Koordinatorin der Forschungseinheit Ipse, was für Identités, Politiques, Sociétés, Espaces steht und Luxemburg-Studien von der Geschichte über die Sprachwissenschaft bis hin zur Geografie umfasst. Kmec findet es aber „bedenklich“, dass das Zentrum für Zeitgeschichte womöglich aller anderen Geschichtsforschung „vorgeschaltet“ werden könnte. „Die Zusammenarbeit mit dem Zentrum ist hervorragend, aber die Forschungsautonomie muss gewährleistet bleiben.“

Was auch deshalb wichtig erscheint, weil die Uni seit zwei Jahren keine neuen internen Forschungsvorhaben mehr auflegt. Der FNR finanziert nicht jede Forschung. Jährlich gibt er an die 60 Millionen Euro an Fördergeldern aus, davon 20 Millionen für Projekte, die in die prioritären Bereiche fallen. Im Budget 2018 der Universität machten FNR-Zuwendungen 55 Prozent der Einnahmen aus Drittmitteln aus und ein Achtel aller Einnahmen. Aber die Mathematik zum Beispiel, deren Leistungen regelmäßig gelobt werden, ist zurzeit national nicht prioritär, der Bereich Recht ebenfalls nicht. Zwar unter hält der FNR auch einen Topf für nicht-prioritäre Projekte, doch die Uni ist ebenfalls gefordert bei der Finanzierung dieser Bereiche. 2017 aber vereinbarten Rektorat und Fakultäten einen Stopp für interne Projekte. Die Forschungs-Finanzierung ist offenbar eine komplexe und widersprüchliche Angelegenheit.

Auseinandersetzungen über Stellenwert und Schwerpunkte der Luxemburg-Forschung sind dabei so alt wie die Uni. Eigentlich noch älter als sie: Vom einstigen Präsidenten des Centre universitaire, Norbert von Kunitzki, ist der Satz überliefert, die Geschichte Luxemburgs habe mit der Stahlindustrie begonnen. Was Mittelalterforscher Pauly schon damals aufbrachte, heute bescheinigt der FNR ausgerechnet den Mittelalterforschern am Historischen Institut, „one of the strongest groups at UL [University of Luxembourg], with high international visibility“ zu sein. Die Historiker insgesamt, bilanziert der FNR, hätten zwischen 2014 und 2017 eine Erfolgsrate (38 Prozent) beim Beantragen von FNR-Geldern gehabt, die über dem Uni-Schnitt lag (28 Prozent). Trotzdem kann Michel Pauly Beispiele nennen, wie der FNR Gelder nicht genehmigte, obwohl die wissenschaftliche Qualität nicht in Frage zu stehen schien: „Das Institut erarbeitet nun schon in der zweiten Phase den digitalen Atlas der Stadt Luxemburg. Atlanten dieser Art gibt es für 500 europäische Städte.“ Nachdem der FNR die erste Phase finanziert habe, sei die zweite abgelehnt worden, obwohl positive Gutachten vorlagen: Das Projekt habe keine Priorität. Zum Glück sei die *Stater Ge-*



Leo Belgicus, 1609 gestochen von Claes Janszoon Visscher. Der Löwe symbolisiert die Stärke der 17 niederländischen Provinzen, darunter Luxemburg

meinde mit Geld eingesprungen. Ebenfalls nur in einer ersten Phase habe der Forschungsfonds ein Projekt über Gräberkultur finanziert. „Phase zwei wurde trotz zweier positiver Gutachten abgelehnt“, sagt Pauly. „Und zur Begründung hieß es, eines der Gutachten sei derart positiv, dass die Weiterfinanzierung nicht in Betracht gezogen werden könne.“ Das Jahr 2018 sei besonders ernüchternd gewesen. Da habe der FNR von der gesamten Forschungsabteilung Ipse nur vier Vorhaben akzeptiert: von einer Historikerin, je zwei eines Germanisten und ein Projekt eines Philosophen. Zwischen 2014 und 2017 seien es 33 gewesen, also rund acht pro Jahr. „Das nenne ich keine konsequente Unterstützung der Geisteswissenschaften!“

Ähnliche Bemerkungen machen andere Professoren, auch aus anderen Bereichen der Humanwissenschaften, nur ohne dass ihr Name in der Zeitung erscheint. Da heißt es zum Beispiel, der FNR mische sich schon mal in Arbeitsmethoden ein, was eindeutig zu weit gehe. Was vielleicht auch daran liegt, dass keine andere Organisation hierzulande über so viel Expertise zur Beurteilung von Forschung verfügt. Konflikte um die Zuerkennung von FNR-Geldern gab es früher schon. Vor acht Jahren etwa warfen die Uni, aber auch verschiedene öffentliche Forschungszentren dem Fonds vor, an junge Forscher zu hohe Maßstäbe anzulegen. Für Vorhaben junger Wissenschaftler besteht ein extra Förderprogramm. Solche Vorwürfe konterte der FNR damit, ohne rigorose Qualitätsansprüche sei Luxemburg als Forschungsstandort schnell weg vom Fenster.

Was künftig prioritär sein soll, ist noch eine andere Diskussion. Die hat der FNR, wie dem Bericht zu entnehmen ist, anhand der Prämissen geführt, dass in Luxemburg die wirtschaftliche Diversifizierung vorangetrieben, Hightech-Nischen entwickelt und privates Kapital für Innovationsvorhaben mobilisiert werden müsse – wozu es nötig sei, öffentliche Forschungsmittel entsprechend gezielt einzusetzen. Dass sich darin die Wirtschaftspolitik der Regierung widerspiegelt, muss nicht verwundern. Ebenfalls nicht, dass schon im Koalitionsvertrag steht, welche Forschungszweige bis zum Ende der Legislaturperiode prioritär sein sollen, und die Aufzählung den Empfehlungen des FNR ziemlich ähnelt: Wie die Uni

2007 hatte der FNR sich noch mit den forces vives de la nation abgestimmt, der Caritas etwa. Zwölf Jahre später mit Fedil, ABBL, Fondation Idea und Luxinnovation

und die drei öffentlichen Forschungszentren ist auch der FNR über einen Leistungsvertrag an den Staat gebunden. Eher seine Empfehlungen fertig schrieb, gleich er sie ab mit Vertretern der Fedil, des Bankenverbands ABBL, der „Denkfabrik“ Idea der Handelskammer und Luxinnovation, dem verlängerten Arm des Wirtschaftsministeriums, der Innovationsbeihilfen an Unternehmen ausreicht. Wer weiß, wer die Idee hatte, das Institut für Zeitgeschichte als einen „unique selling point“ aufzufassen. 2007 hatte der FNR über die Forschung noch mit den *forces vives de la nation* wie der Caritas nachgedacht.

Am Ende hängt es von der Regierung ab, was aus den Vorschlägen wird. „Wir verfeinern sie natürlich noch, führen weitere Konsultationen durch“, betont Léon Diederich, der Generalkoordinator im Hochschul- und Forschungsministerium. Dass FNR-Mittel „auf eine Struktur“ konzentriert würden, werde es sicherlich nicht geben. „Auch wenn ich der Entscheidung des Regierungsrats nicht vorgreifen kann: Unser Ministerium wird nicht sagen, Geschichte soll sich aufs Zentrum für Zeitgeschichte konzentrieren.“

An der Universität arbeitet der Vizerektor für Forschung, Jens Kreisel, derweil an einer Reaktivierung

der internen Projektförderung. 66 liefen derzeit noch, sagt er dem *Land*. Stoppen habe die Uni vor zwei Jahren nichts wollen, sondern einen neuen Rahmen gewollt. Den stellt Kreisel sich so vor, dass interne Projekte besonders „interdisziplinär“ angelegt sein sollten. Wobei Geisteswissenschaftler meist interdisziplinärer dächten als Naturwissenschaftler: „Dass ein Historiker sich mit einem Philosophen zusammensetzt, kommt viel eher vor als zwischen einem Physiker und einem Biologen.“ So gesehen, werde auch die Uni zur Finanzierung der Luxemburg-Forschung stehen können, wenngleich Kreisels Vorschlag die Instanzen der Uni noch nicht passiert hat und er deshalb noch nicht sagen will, welche „Enveloppe“ damit verbunden sein soll.

Zu den Widersprüchen des Forschungsbetriebs und seiner Finanzierung gehört freilich auch, dass interne Projekte bei den Wissenschaftlern weniger beliebt sind, als vom FNR akzeptiert zu werden: Letzteres bringt der Reputation mehr. Widersprüchlich ist auch, dass die Geisteswissenschaftler der Uni sich offenbar wenig für jenen FNR-Fördertopf interessieren, der explizit für nicht-prioritäre Vorhaben gedacht ist und *Open* heißt. 2018 wurde von der Forschungseinheit Ipse ein Projekt darüber finanziert, aber auch nur dieses eine eingereicht. Das scheint FNR-Pressesprecher Didier Goossens recht zu geben, der im *Radio 100,7* ein paar Tage nach Michel Paulys Beitrag gesagt hatte, es bestünden auch andere Finanzierungsmöglichkeiten als allein die für prioritäre Gebiete. Der Forschungsrektor der Uni stellt ebenfalls fest, Mathematiker und Juristen seien viel aktiver bei der Nutzung dieser Quelle als die Geisteswissenschaftler. „Dann ist es schwer, dem FNR zu sagen, macht diesen Topf für sie breiter.“

Vielleicht, sagt ein Professor der Humanwissenschaften zum *Land*, liege das kleinere Interesse seiner Kolleginnen und Kollegen daran, dass sie dächten, um einen Topf, der für „alles“ da ist, müsse die Konkurrenz riesig sein. Ihm persönlich sei vom FNR selber abgeraten worden, die „offene“ Fördermöglichkeit zu nutzen. Doch so widersprüchlich die Forschungsförderung ist: Auch eine Bewegung *Lëtzt make it happen*, die nach den Sternen greift, scheint Luxemburg-Studien nicht auszuschließen. Wenn der der Supercomputer in Bissen schon *Meluxina* heißen soll ...



Nationalfeiertag 2018 auf dem Knuedler in Luxemburg-Stadt

Passt Luxemburg-Forschung zu *Lëtzt make it happen*? Ein Papier des Forschungsfonds lässt daran zweifeln. Doch die Sache ist komplex

Großbritannien und die EU

Die Macht des Diffusen



Favorit im Rennen ums Amt des Tory-Parteichefs und künftigen Premierministers: der wankelmütige Boris Johnson

Martin Theobald, Berlin

Er hat am Dienstagabend seine Pfründe abgesteckt: Im Rennen und das Amt des Tory-Parteichefs und künftigen britischen Premiers hat der ehemalige Ex-Außenminister Boris Johnson bei der ersten Abstimmung einen Erfolg errungen. 126 der 313 Stimmen aus der konservativen Fraktion im Londoner Unterhaus konnte Johnson auf sich vereinen. Damit gilt er als kaum noch zu schlagen. Gefährlich werden könnte ihm nur noch Überraschungskandidat Rory Stewart, der immerhin 37 Stimmen erhielt. Stewart hat sich als Mann der Vernunft und Kandidat der Mitte positioniert.

Für Brüssel bedeuten die ersten Signale aus London, dass sich die EU wohl auf Johnson als künftigen Premier einstellen muss.

tigen Premier einstellen muss. Und das heißt: auf gar nichts. Denn Johnson will, falls die EU den Brexit-Deal nicht doch noch nachverhandelt, auch ohne Vertrag am 31. Oktober Großbritannien aus der EU austreten lassen. Oder vielleicht doch mit Vertrag? Wichtigstes Druckmittel für ihn: Geld. Er möchte die vereinbarten Ausstiegsgeldzahlungen in Milliardenhöhe so lange nicht bezahlen, bis es bessere Bedingungen und „mehr Klarheit“ über das weitere Vorgehen gäbe. „Für den Abschluss eines guten Deals ist Geld ein großartiges Lösungs- und ein großartiges Schmiermittel“, sagte Johnson. Er habe es immer merkwürdig gefunden, den gesamten Scheck zu unterschreiben, bevor ein endgültiges Abkommen unterzeichnet sei.

Brüssel hingegen pocht darauf, dass London eine Schlussrechnung zu begleichen habe in Höhe von 44 Milliarden Euro für seinen Anteil an gemeinsam getroffenen Finanzentscheidungen – etwa für den EU-Haushalt, gemeinsame Fonds und Pensionslasten. Auf der anderen Seite möchte Johnson – sobald er zu den Verhandlungen in Brüssel empfangen wird – der EU mit „größtmöglicher Freundlichkeit begegnen“, „mit Optimismus“ und mit „Elan“. Doch die Zeit wird knapp. Erst Ende Juli wird die entscheidende Wahlrunde stattfinden, dann beginnt in London wie in Brüssel die Sommerpause und erst Anfang September könnten Gespräche mit der Europäischen Union aufgenommen werden.

Für Brüssel bedeuten die ersten Signale aus London, dass sich die EU wohl auf Boris Johnson als künftigen Premier einstellen muss

Boris Johnson in Brüssel. Da kommt kein Unbekannter, auch wenn er gerne über seine Zeit als Außenminister schweigt, so hat er doch einen bleibenden Eindruck an Pleiten, Pech und Pannen hinterlassen. Um diese Bilanz wett zu machen, wird er seine Markenzeichen ausspielen: überwältigende gute Laune, grenzenloser Optimismus und vor allen Dingen wenig politische Substanz. Es kommt ein Hoffnungsträger, der den Tories zugesagt hat, dass sie wieder Wahlen gewinnen wird, ein Getriebener, der liefern muss, was er großspurig versprochen hat, und ein Gehetzter, dem Nigel Farage mit seiner Brexit-Partei die politische Agenda vorgibt. Um alle diese Erwartungen zu erfüllen, hat sich Johnson in den letzten Wochen mit seinen berüchtigten Knalleffekten auf dem politischen Parkett zurückgehalten.

Die Verantwortlichen in Europa müssen sich aber auch auf einen Mann der „gespaltenen Zunge“ einstellen, der sich selten „um sein Geschwätz von gestern“ kümmert. So heißt es am Montag, dass ein No-Deal-Brexit für ihn unausweichlich sei, am Dienstag sieht er Bewegung bei allen, denn schließlich wolle Brüssel selbst einen harten Brexit genauso wenig wie er. Um als Verhandlungspartner jedoch ernst- und wahrgenommen zu werden, müsse sich Großbritannien jetzt schnell und gründlich vorbereiten. Für einen harten Brexit. Ohne Vertrag. Doch dann kursiert da eine Kabinettsvorlage, die von der *Financial Times* in Umlauf gebracht wurde, die verdeutlicht, dass es so schnell mit dem flotten Ausstieg aus der EU eben gehe. So rechne beispielsweise die Pharma-Industrie mit einem Zeitraum von sechs bis acht Monaten bis sie sich auf die neuen Grenzen in Europa eingestellt habe.

Dennoch: Die Tories glauben ihm. Beinahe alle Tories: Den Hardlinern bietet er scharfe Sprüche zum Brexit, den Reichen und Schönen hat er bereits kräftige Steuersenkungsversprechungen gemacht, den

Moderaten gibt er den Traditionalisten vor, den Städt-ern erzählt er von einem neuen „konservativen Europäismus“, was immer das auch sein mag. Ihnen allen gilt er aber wieder als starker Mann, der das Land führt, das vom Brexit zermürbt ist, desillusioniert, politikverdrossen und das dann gerne markige Sätze zum ehemaligen Empire hören mag. Dabei verzeiht das Volk Johnson viel, etwa die Lüge von 2016 über den britischen EU-Beitrag von 350 Millionen Pfund, die anderweitig für das marode Gesundheitssystem bereitstünden. Davon ist, wie von vielen anderen Versprechen, längst keine Rede mehr.

Doch es gibt auch auf dem Kontinent mehr als einen Politiker, der bewundernd nach London schielt, wie schnell sich ein vermeintlich starker Mann etablieren kann und wie unilateral es sich dann regieren lässt. Doch es gibt keine schnellen, einseitigen Lösungen für die großen Fragen dieser Zeit – sei es die soziale Gerechtigkeit, die Migration oder die nationale Selbstbestimmung in einer durch internationale Organisationen verwobenen Welt. Der Streit über Europa spaltet das Land zutiefst. Und auch hier ist keine schnelle Heilung in Sicht. Denn, wenn es auch Ende Oktober zum Brexit kommen sollte, beginnt dann erst der eigentliche Ausstieg, in dem Brüssel und London ihr Verhältnis neu ordnen, in Fragen der Außen- und Sicherheitspolitik etwa, wie im Handel oder bei Forschungskooperationen.

All das muss Boris Johnson dann stemmen. Doch mit welcher Legitimation reist er nach Brüssel, Berlin oder Paris? Das durchschnittliche Tory-Mitglied ist weiß, fast 60 Jahre alt und lebt finanziell weitgehend sorgenfrei abseits der multikulturellen Städte idyllisch auf dem Land. Gegen diese Eliten richtete sich eigentlich das Brexit-Versprechen vor drei Jahren, gegen die ewig Privilegierten. Genau diese bleiben mit Johnson jedoch an der Macht. Ein unberechenbarer, lauter, gut gelaunter Allesversprecher. Diese Rolle wird er auch in Brüssel bedienen.

Moldavie

Déchirée entre l’UE et la Russie

Mirel Bran, Bucarest

Il s’agit d’un petit morceau de terre enclavé entre la Roumanie et l’Ukraine qui a inspiré la Syldavie de Tintin. En réalité il s’agit d’un pays, la Moldavie, qui cherche son identité entre son ancrage à l’Union européenne (UE), et sa nostalgie de l’Union soviétique. Ancien territoire roumain englobé par l’URSS après la Deuxième guerre mondiale, la Moldavie ne cesse de se poser la question : l’Ouest ou l’Est ? C’est le dilemme des quatre millions de Moldaves dont un million ont tranché la question en partant vivre et travailler en Russie et dans l’UE où ils peuvent circuler pendant trois mois dans l’espace Schengen.

Le résultat des élections législatives du 24 février traduit le déchirement de ce pays. Les socialistes pro-russes dirigés par le président Igor Dodon arrivent en tête. Ils sont suivis par le Parti démocrate (PD) contrôlé par l’oligarque Vlad Plahotniuc, un homme d’affaires sulfureux accusé de tous les maux du pays. Le gouvernement installé au pouvoir en 2016 sous la baguette du Premier ministre Pavel Filip a été une marionnette dans les mains du puissant homme d’affaires. En troisième position arrive une coalition de partis pro-européens, Acum (Maintenant), orchestrée par Mme Maïa Sandu. Le 6 juin, après une longue série de négociations ces derniers se sont alliés avec les socialistes, leurs ennemis d’antan, pour créer une majorité capable de déboulonner M. Plahotniuc. « C’est une décision historique

pour la Moldavie, a déclaré Joseph Daul, président du Parti populaire européen, dans un communiqué rendu public suite à la création de cette alliance politique. La Moldavie n’est plus un État aux mains des oligarques, elle avance vers la démocratie. »

Le 8 juin, le président Igor Dodon a nommé la nouvelle Première ministre, Mme Maïa Sandu, décision saluée par la Commission européenne et Washington qui souhaitent la stabilisation de ce pays tampon entre l’UE et l’ancien espace soviétique. Mais les miracles sont de courte durée à Chisinau, la capitale moldave. Dimanche 9 juin, le Parti démocrate dirigé par Vlad Plahotniuc a lancé une contre-offensive. Avec l’appui de la Cour constitutionnelle le président Dodon a été démis de ses fonctions et remplacé par le Premier ministre Pavel Filip. Ce dernier a annoncé qu’il organisera des élections anticipées le 6 septembre. « C’est une décision arbitraire et criminelle », a affirmé Adrian Nastase, représentant de l’alliance pro-européenne ACUM.

Lundi 10 juin, les nouveaux ministres dirigés par Mme Sandu ont tenté de se rendre au siège du gouvernement pour assister à leur première réunion mais ils ont trouvé portes closes, le gouvernement du Premier ministre Pavel Filip ayant refusé de quitter les lieux. Ce n’est que le 14 juin que ce dernier a accepté de démissionner sous la pression des partenaires occi-

dentaux de son pays. « L’Union européenne est prête à travailler avec le gouvernement démocratiquement élu, a déclaré la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini dans un communiqué rendu public le 9 juin. Le dialogue entre les représentants démocratiquement élus doit être la clé pour trouver une solution à la crise politique actuelle. »

Après avoir connu deux gouvernements s’accusant réciproquement de tentatives de coup d’État, la Moldavie retrouve le calme. « Nous allons entrer dans l’opposition » a déclaré à la télévision le 14

juin le représentant du Parti démocrate contrôlé par l’oligarque Vlad Plahotniuc. Le poste de Premier ministre sera occupé par Maïa Sandu, 47 ans, ancienne ministre de l’Éducation nationale et ex-conseillère de la Banque Mondiale. « Les abus commis par Vlad Plahotniuc, le blocage des institutions de l’État, le chantage et les menaces, le refus de reconnaître un gouvernement démocratiquement élu ne resteront pas impunis, a affirmé Mme Sandu le 14 juin. Une justice indépendante prendra toutes les mesures contre M. Plahotniuc et ceux qui ont enfreint la loi avec lui. »

Derrière le visage discret de Mme Sandu se cache une dame de fer qui entend remettre le pays sur les rails. Un exploit dans un pays où les femmes sont loin d’avoir trouvé leur place sur la scène politique. L’arrivée de Mme Sandu aux manettes du gouvernement laisse présager un sursaut vers l’Ouest de ce pays qui est encore déchiré entre la volonté de s’ancrer à l’Ouest et la nostalgie de l’Est. « Nous avons gagné face au mal, la Moldavie est enfin libre », a-t-elle déclaré dans son premier discours de Première ministre. Tintin n’aurait pas demandé plus.

Plus de recul

Découvrez le Lëtzebuurger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

Après avoir connu deux gouvernements s’accusant réciproquement de tentatives de coup d’État, la Moldavie retrouve le calme

.....

45

ticker

.....

Métropolisation



En filigrane, l'étude de l'Insee (lire ci-dessus) pose la question des disparités entre deux régions voisines mais si distantes : le Luxembourg noyé dans la croissance, la Lorraine coincée en panne sèche. « Dans le Grand Est, toutes les zones concernées par le travail frontalier ne bénéficient pas de ce cercle vertueux, remarque l'Insee. Le dynamisme du Luxembourg [...] n'a globalement pas d'effet positif sur l'emploi local. Ainsi, entre 2000 et 2015, l'emploi présentiel baisse dans les zones de Longwy et de Thionville (-0,5 et -0,7 pour cent par an en moyenne) ». Dans ces deux villes, 51 respectivement 39 pour cent de la population active travaille au Grand-Duché.

En 2011 déjà, une enquête financée par la Région Lorraine et la Commission européenne révélait une séparation « quasi manichéenne » entre les salariés frontaliers et ceux qui restent cantonnés au marché de l'emploi lorrain. Ces derniers exercent souvent des emplois « non-délocalisables », peu valorisés et « en marge du système productif » : vendeurs, caissiers, aides-soignants ou puériculteurs. Par contraste, travailler

au Luxembourg serait perçu comme « signal optimal de l'employabilité de l'individu ».

L'économie luxembourgeoise a des airs de passager clandestin. Elle aspire les salariés diplômés sans en supporter les coûts de formation. L'imposition sur la masse salariale se faisant au Luxembourg, le phénomène frontalier a creusé le manque à gagner fiscal des communes lorraines. Ce qui pose la question – taboue au Luxembourg – des transferts fiscaux. En 2018, une analyse du Centre for Economic and Policy Research basé à Londres avait calculé que les transferts fiscaux intra-allemands, entre Länder favorisés et défavorisés, totalisait 65,7 milliards d'euros, soit le double du montant de tous les fonds structurels européens. Une ville dominée par la finance comme Francfort dépense ainsi 13,3 pour cent de son PIB pour des transferts intra-allemands. « A laissez-faire equilibrium without transfers may therefore be characterized by an inefficient spatial structure, and in particular, by cities that are 'too large' from a social point of view. By reducing over-congestion in cities, the fiscal transfers may therefore actually mitigate rather than exacerbate misallocations ». Cela rappelle quelque chose... bt

Don't believe the hype

Le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), semble fatigué de la finance islamique, qui avait pourtant été le grand dada de son prédécesseur Luc Frieden (CSV). C'est via une dépêche de l'Emirates News Agency qu'on apprend cette semaine qu'une réunion aurait « récemment » eu lieu entre Pierre Gramegna et son homologue émirati Obaid bin Humaid Al Tayer. D'après l'agence, la discussion aurait porté sur le « développement » de la finance islamique qui serait « encouragée », « dynamisée » et « renforcée », notamment via le « UAE-Luxembourg Council for Cooperation and Development of Islamic Banking and Finance ». Côté luxembourgeois, ce fut le calme plat : zéro communiqué de la part du gouvernement sur la rencontre. Pourtant, après 2008, la finance islamique avait donné lieu à une douzaine de missions économiques, des

centaines d'heures de colloque et des milliers de pages de rapports. Mais, comme le constatait dès 2014 un ancien promoteur de cette niche financière face au *Land* : « Les seuls à avoir vraiment gagné de l'argent sur la finance islamique sont les conférenciers ». bt

Six personnes pour une fonctionnaire systémique

Fin avril, la décision avait surpris tout le monde au ministère des Finances : La fonctionnaire systémique Isabelle Goubin annonçait qu'elle démissionnait début juillet. Goubin est une des dernières représentantes du « génie luxembourgeois », qualificatif jadis employé par Jean-Claude Juncker pour désigner un petit nombre de fonctionnaires traitant un grand nombre de dossiers. La démission a déclenché le plus grand carrousel au sein du ministère depuis le départ de Gaston Reinesch à la Banque centrale : Le lieutenant du ministre, Bob Kieffer, est promu directeur du Trésor, Vincent Thurmes prend la direction du Haut Comité de la place financière, Nima Ahmadzadeh occupera la présidence du Fonds souverain intergénérationnel, Maureen Wiwinius celle de la CSSF, Tom Théobald siégera au comité exécutif de Luxembourg pour Finance et Jennifer de Nijs est nommée « chargée de mission pour la finance durable ». bt

Roberto II d'Alebanie

Roberto Mendolia vient d'être élu président de l'Aleba pour une durée de cinq ans. Ce Liégeois d'origine sicilienne est délégué du personnel chez Clearstream depuis 2003. Alors que le secrétaire général, Laurent Mertz, apparaît comme l'homme fort du syndicat, l'élection de Mendolia (par le comité exécutif, élu par le conseil d'administration, élu par l'assemblée statutaire) constitue une petite surprise. Joint par le *Land*, le nouveau président explique que ce fut Mertz qui, au soir des élections sociales, l'aurait « regardé dans les yeux » et lui aurait dit : « Tu as très bien fait chez Clearstream, tu seras le prochain président ». Si le communiqué souligne que le nouveau président est « multilingue (FR/EN/IT/DE) », il sera également le premier dirigeant d'un syndicat représentatif ne parlant pas le luxembourgeois. Mendolia

promet de « se mettre au luxembourgeois, le pouvoir politique étant en luxembourgeois ». Roberto Mendolia prend la succession de Roberto Scolati. Celui-ci avait démissionné de son poste suite à une fronde des délégués de sa propre banque qui avait coïncidé avec un conflit opposant le syndicat à une partie de ses permanents. bt



Néobanque

Comme l'écrit *Paperjam* cette semaine, Revolut, une des plus puissantes néobanques avec quatre millions d'utilisateurs, vient de créer une société boîte-aux-lettres (domiciliée chez Arendt Services) au Luxembourg. Face au *Journal*, la Fintech confirme être en négociations avec la CSSF pour obtenir un statut d'établissement de monnaie électronique. C'est que sa licence européenne, obtenue via la Lituanie, fait débat à Vilnius. Des députés y soupçonnent Revolut d'être trop proche du Kremlin, puisque le père, ukrainien, du fondateur de Revolut est un haut cadre dans l'institut de recherche de Gazprom. bt

Plan B(issen)



Si jamais le projet du centre de données de Google tombait à l'eau, le gouvernement a prévu un droit de rachat des terrains. C'est ce qui ressort de la réponse du ministre de l'Économie,

pour cent des frontaliers français travaillant au Luxembourg ont un diplôme d'études supérieures, soit dix pour cent de plus que les actifs travaillant en France. Ce chiffre est issu d'une étude, basée sur les derniers recensements de la population, que vient de publier l'Insee (l'équivalent français du Statec). L'Institut national de la statistique et des études économiques note que « cette forte demande de main-d'œuvre très qualifiée est défavorable aux demandeurs d'emploi des zones de Metz et Thionville, puisque soixante pour cent d'entre eux n'ont pas de diplôme ou sont titulaires d'un diplôme de niveau CAP ou BEP ». L'étude, couvrant l'entièreté du « Grand Est », analyse également le phénomène frontalier en direction de la Suisse et de l'Allemagne ; alors qu'au Luxembourg, le nombre d'actifs français croît de 4,7 pour cent par an, la tendance est beaucoup moins prononcée en Suisse (+0,9 pour cent) et même à la baisse en Allemagne (-1,5 pour cent). Il y concerne surtout l'emploi dans l'industrie pharmaceutique bâloise et dans l'industrie automobile allemande. bt

Etienne Schneider (LSAP), à une question parlementaire posée par les députés CSV Martine Hansen et Michel Wolter. Schneider y précise que « les conditions sont fixées de manière à ce qu'aucune spéculation et aucun bénéfice ne puissent être réalisés sur les terrains concernés ». bt

Bahn macht sich Mut

„Immens zufrieden“, so Verwaltungsratspräsident Jeannot Waringo auf der Bilanzpressekonferenz am Montag, seien die CFL mit dem vergangenen Jahr. Der Umsatz der CFL-Gruppe stieg um rund ein Prozent auf 892,5 Millionen Euro, das konsolidierte Nettoresultat lag wie 2017 bei zehn Millionen Euro. Damit verbuchte die Bahn zum fünften Mal hintereinander einen Gewinn, nachdem sie 2009 bis 2013 schwankende Resultate verzeichnete und zwischen 2003 und 2006 eine „relativ heftige Restrukturierungsphase“ im Frachtbereich durchgemacht habe, so Waringo.

Obwohl so hoch wie 2017, seien die zehn Millionen Gewinn 2018 „besser“, sagte Generaldirektor Marc Wengler. 2017 sei der Gewinn zum großen Teil aus „nicht rekurrenten Resultaten der Muttergesellschaft“ zustande gekommen, 2018 dagegen „aus Aktivitäten“. Im Personenverkehr stieg die Zahl der beförderten Passagiere um 1,75 Prozent auf 23,3 Millionen. Ein solcher Zuwachs trotz des dreimonatigen Streiks bei der SNCF zeige, wie dringend nötig es ist, das Angebot im Schienenverkehr auszubauen; was die Bahn mit einem Investitionsvolumen von 227,5 Millionen Euro aus dem staatlichen Schienenbaufonds im vergangenen Jahr auch dabei sei zu tun. Bemerkenswert sei der Passagierzuwachs um 15 Prozent auf der Nordstrecke. Die Bahndirektion führt ihn zurück auf die Inbetriebnahme der Standseilbahn ab dem neuen Bahnhof Pfaffenthal Richtung Kirchberg mit Anschluss an die Tram. In Befragungen hätten zehn Prozent der Passagiere angegeben, dieses Angebots wegen nutzen sie nun den öffentlichen Transport anstelle des Autos, 20 Prozent nutzten ihn nun öfter als früher.

Erfreulich sei auch die Entwicklung im Frachtbereich. Das Volumen in Tonnen-Kilometer stieg von 2,02 auf 2,51 Millionen. Der Umschlag am

Container-Terminal in Bettemburg sank um vier Prozent auf 193 564 Bewegungen, was vor allem auf den Streik bei der SNCF zurückzuführen sei. Während der klassische Frachtbetrieb von CFL Cargo zum fünften Mal in Folge ein Plus verzeichnete (2018: 2,1 Millionen Euro), war der Kombiverkehr Zug-LKW per Container der Tochterfirma CFL Multimodal nach einem Defizit von 13,9 Millionen Euro 2017 mit einem Minus von 4,6 Millionen vergangenes Jahr auf einem günstigeren Pfad, und das operative Ebitda-Ergebnis ist für die CFL-Schienerfracht insgesamt positiv.

Wegen der vielen Baustellen im Netz hob die Bahndirektion am Montag hervor, dass die Pünktlichkeit der Züge mit 89 Prozent unter sechs Minuten Verspätung so schlecht nicht sei. „Die Deutsche Bahn strebt dieses Jahr im Fernverkehr 76 Prozent an!“, bemerkte Verwaltungsratschef Waringo keck. Um hinzuzufügen, dass die CFL mit dem Einbau des EU-Sicherheitssystems ETCS auf der gesamten Infrastruktur und in allen Loks ihre Hausaufgaben erledigt hätten. Dass die SNCF noch nicht soweit sind und es nun heißt, sie könne vielleicht demnächst nicht genug Züge nach Luxemburg fahren lassen, sei unerhört: „Wir können doch nicht bestraft werden, weil wir bei uns erledigt haben, was in der EU eingeführt werden soll!“ Unzählige Treffen in Brüssel und Paris hätten dazu stattgefunden. Fest stehe, dass in Luxemburg nach Ende dieses Jahres kein Zug ohne ETCS mehr fahren dürfe. Was ein wenig stolz klang, dass Luxemburg dem großen Nachbarn einmal demonstrieren konnte, die Regeln einzuhalten. pf





Atmosphère lourde dans la rue du Canal : le siège du Groupe Editpress à Esch-sur-Alzette

Groupe Editpress

Bernard Thomas

Lorsqu'en juin 2018, Jean-Lou Siweck débarque rue du Canal, il a des projets ambitieux : il promet tracer « la voie vers l'avenir digital ». Au sein d'Editpress, sa nomination au poste de directeur général est célébrée comme la venue du Messie : les stigmates de son limogeage au Wort par Luc Frieden, l'homme que la gauche aime haïr, sont encore frais. Un an plus tard, Siweck se retrouve à gérer le déclin d'un groupe de presse, dont il est devenu apparent qu'il n'est pas « too big to fail » et dont les armoires sont remplies de cadavres.

Très rapidement, l'ambiance se détériore. Le jour de son entrée en fonction, le *Tageblatt* publie une interview dans laquelle le nouveau directeur général déclare que « la raison d'être d'Editpress, c'est l'existence du *Tageblatt*. Ce sont les racines historiques. Editpress a été développé en groupe médiatique pour que le *Tageblatt* puisse continuer à exister ». Des propos peu appréciés par les autres rédactions. Surtout que Siweck ne s'y montrera quasiment jamais, laissant les journalistes dans le flou total sur ses plans.

Quelques mois plus tard, une rumeur parcourt les rédactions d'Editpress : Jean-Lou Siweck serait candidat pour devenir directeur de *Radio 100,7*. Sa crédibilité s'en trouvera durablement abîmée. On commence à le surnommer Francesco Schettino, d'après le capitaine du Costa Concordia. Un doute s'installe : Et si la situation était encore pire que ce que l'on avait pu penser. Au début de l'année, Siweck commande un audit financier auprès d'un Big Four. Puis engage Bob Bellion, issu de l'industrie du film (Delux Productions), comme nouveau « Group CFO », le chargeant de mettre de l'ordre dans la comptabilité et dans la gestion. Peu à peu, la situation financière d'Editpress, longtemps occultée par des transferts comptables intragroupe, se précise.

En mars 2019, le premier bilan consolidé d'Editpress, intégrant les pertes et dettes de la dizaine des filiales du groupe, est présenté aux membres du CA. Les administrateurs, habitués à ce qu'on leur peigne la situation en rose, sont sidérés. Un mois plus tard, Alvin Sold, l'ancien directeur général d'Editpress, qui avait continué à tirer les ficelles de la gestion financière bien au-delà de son départ à la retraite en 2011, démissionne de ses postes d'administrateur au sein d'Editpress. (Il avait été précédé par Paul Hammelmann, avocat et notable socialiste, qui avait quitté le CA peu avant lui.) Or, en mai, Sold réapparaît dans le conseil d'Edita, la société éditrice de *L'Essentiel*. Il y représente désormais les intérêts du groupe suisse Tamedia, qui détient la moitié de cette « cash cow ».

Légalement, les administrateurs sont pleinement et personnellement responsables. Or, au sein du CA d'Editpress, ils semblent avoir rempli le rôle de figu-

Démissionnaire de tous ses postes au sein d'Editpress, Alvin Sold vient de réapparaître dans le CA d'Edita, la société éditrice de L'Essentiel. Il y représente désormais les intérêts du groupe suisse Tamedia

rants, avalisant des bilans qu'ils ne comprenaient qu'approximativement et sur lesquels ils ne demandaient pas plus d'explications. Pourtant, le bilan 2017 indiquait déjà des dettes à hauteur de 18 millions d'euros, dont 10,5 avaient été contractées auprès des banques. En annexe du bilan, on peut lire que les contrats conclus entre Editpress et ses filiales « contiennent une clause de non-remboursement du principal jusqu'à retour à meilleure fortune de ces filiales ». À analyser les bilans de ces dernières, on mesure l'étendue de leur endettement vis-à-vis de la maison-mère : 3,8 millions d'euros pour *Le Quotidien*, 8,4 millions d'euros pour *Espaces Médias*, 750 000 euros pour la *Revue*, 2,4 millions pour Polygraphic, 550 000 euros pour Comed...

L'aspect le plus remarquable de l'histoire récente d'Editpress est probablement la passivité de Jean-Claude Reding, qui avait occupé la présidence du groupe de presse de 2012 à 2016. Contacté par le *Land*, il n'a pas souhaité faire de commentaire, pas plus que d'autres anciens leaders syndicaux, qui, eux, sont toujours membres du CA, comme Nico Wennmacher et Guy Greivelding. Alors même que les signes du déclin devenaient apparents, Reding ne réagissait pas ; pas plus qu'aux demandes de la délégation du personnel de le rencontrer. Peut-être fut-ce une manière d'honorer la mémoire de son mentor et prédécesseur John Castegnaro ? « Casteg » avait toujours fait confiance à « Alvin » ; pourquoi dès lors troubler la tradition de la bonne entente ?

Le principal critère à l'aune duquel l'OGBL semblait mesurer son groupe de presse était le niveau de sa servilité politique : Les communiqués syndicaux étaient-ils fidèlement repris dans les journaux ? Les grands entretiens avec le président de l'OGBL paraissaient-ils régulièrement ? En 2017, la nomination à la tête du CA d'Editpress de Nico Clement, le lieutenant

d'André Roeltgen, signalait que le syndicat comptait s'impliquer davantage sans trop exposer son président. Dans un appareil syndical dominé par les universitaires, Clement est un des derniers permanents directement issus du monde ouvrier. Il compte comme un président actif, travaillant en étroite collaboration avec le directeur général qu'il a recruté. (Clement n'a pas souhaité faire de commentaire.)

L'arrêt brutal du *Jeudi* a eu un effet de choc. D'autant plus que, peu de mois avant cette annonce, Jean-Lou Siweck avait encore imposé une nouvelle ligne à l'hebdomadaire francophone : moins d'actualité, plus d'articles axés sur les besoins des expats. La sentence de mort est communiquée le mardi 4 juin aux journalistes. Le lendemain, ils allaient assurer le bouclage du dernier numéro. Un enterrement sans cérémonie. Siweck avait pourtant proposé aux journalistes de continuer la publication jusqu'au jeudi 27 juin ; dépités, la majorité des journalistes s'y opposa.

Les douze salariés ont été mis en congé extraordinaire, en attendant que les négociations autour du plan social, qui ont débuté ce jeudi, aboutissent. D'une certaine manière, l'OGBL négociera contre l'OGBL. La délégation du personnel se fera assister par Pit Schreiner, un secrétaire central discret mais chevronné. « Il est hors de question que je fasse *ee komeschen Deal*, assure-t-il. Personne du CA d'Editpress ne me dira ce que j'ai à faire. » Interrogée sur *Radio 100,7*, Nora Back, la successeur désignée d'André Roeltgen à la tête de l'OGBL, évoquait « enganz ellen Decision » qu'Editpress aurait été forcée de prendre pour consolider le groupe. Et d'ajouter, embarrassée : « C'est terrible pour ces gens... » L'interview se concluait par une quinte de toux.

Au lendemain de l'arrêt du *Jeudi*, plutôt que de rassembler et de calmer les troupes, d'expliquer ses choix et de donner une perspective, Siweck garde le silence. Cette maladresse a empoisonné l'atmosphère. Comme il y a eu, en outre, des licenciements très ponctuels mais très secs de cadres (remplacés par des recrues de Maison Moderne), le climat s'en retrouve alourdi, quasi crépusculaire. Siweck brise son silence lors d'une interview à *Radio 100,7* dans laquelle il explique vouloir « concentrer l'énergie sur notre titre principal, le *Tageblatt* », un journal qui, d'après les sondages TNS-Plurimedia, a vu son lectorat se diviser par deux : de 16,4 pour cent de la population en 2006 à huit pour cent aujourd'hui. (Contre trente pour cent actuellement pour le *Wort*.)

L'arrêt du *Jeudi* marque la fin du règne de Danièle Fonck, la successeur et disciple d'Alvin Sold. Elle avait toujours chouchouté l'hebdomadaire francophone qu'elle considérait comme le projet prestige du groupe. Qui le lui rendait bien. Après son départ

d'Editpress, *Le Jeudi* se remettait ainsi à publier les chroniques de son ancienne protectrice. Or, comme l'a détaillé *Reporter.lu* en s'appuyant sur les chiffres du Centre d'information sur les médias de Bruxelles, le tirage du *Jeudi* était gonflé artificiellement : plus de 15 000 exemplaires imprimés, pour 1 466 vendus (1 254 par abonnements et 212 en kiosque).

En train d'être démantelé par Siweck, le système hiérarchique mis en place par Sold/Fonck rappelle celui de la féodalité : Les protégés étaient tributaires de leurs protecteurs, les protecteurs comptaient sur la fidélité de leurs protégés. Bref, un imbroglio de rapports de dépendances mutuelles. Alvin Sold fut un homme de réseaux. (Contacté par le *Land*, il n'a pas souhaité faire de commentaires, estimant n'avoir « rien à voir avec la situation actuelle ».) *Le self-made-man* incarnait le mélange entre parti, syndicat, presse et monde des affaires. Sold, qui siégeait dans le très sélect conseil de la CLT et fut membre du Cercle Munster, est un produit du monde d'hier, celui du néo-corporatisme sur fond de boom *offshore*. Un déphasage qui devenait apparent au lendemain de Luxleaks. Dans un éditorial intitulé « Steuerhoheit = Kernfrage », Sold se livrait à un plaidoyer en faveur de l'optimisation fiscale (« ein verbrieftes Recht »), expliquant aux lecteurs du *Tageblatt* que l'argent des autres aurait dû financer « eine beispielhafte Sozialpolitik » au Grand-Duché.

Mais Alvin Sold fut surtout un stratège avec une vraie vision industrielle. Nommé directeur du *Tageblatt* en 1977, à l'âge de 34 ans, il transforme l'outsider de la rue du Canal en puissant groupe de presse. Cet empire englobe trois quotidiens, deux hebdomadaires, deux stations de radio, une imprimerie à la pointe de la technologie, un « business call-center », deux régies publicitaires, deux maisons d'édition et une agence de communication. Sold gagne des parts de marché et capte une proportion toujours plus importante des aides à la presse. Il y réussira en gonflant la pagination de ses publications et en faisant entrer des capitaux français (*Républicain Lorrain*), belge (Roussel) et suisse (Tamedia) sur le marché luxembourgeois. Alors que les Éditions Saint-Paul allaient d'échec en échec (avec les disparitions de *La Voix du Luxembourg*, du *Point 24* et de *DNR*), tout semblait réussir à Sold.

Mais cette lourde structure résista mal à l'érosion de la presse écrite, les pertes et endettements cumulés atteignant très rapidement des proportions très inquiétantes. Après *Le Jeudi*, la *Revue* et *Le Quotidien* sont les titres dont la situation est la plus précaire. La *Revue* garde un tirage payé relativement élevé (quelque 12 000 exemplaires), ce qui n'a pas empêché le magazine d'enregistrer une perte de 423 000 euros en 2017, qui viennent s'ajouter aux 1,3 mil-

lion d'euros de pertes accumulées sur les dernières années. Comme vient de le révéler *Reporter.lu*, des personnes viennent d'y être licenciées pour raisons économiques. (Selon nos informations, il s'agirait de trois salariés : une graphiste, un journaliste et une personne travaillant dans l'administration.)

Le Quotidien est le résultat d'une alliance formée en 2001 entre Editpress et le *Républicain lorrain*. À la base de cette joint-venture, un *gentlemen's agreement* : Les deux associés s'engagent à ne pas démarcher des publicités au-delà de leurs frontières nationales. Au moment où le Crédit Mutuel, actionnaire du *Républicain lorrain*, annonce supprimer 386 postes dans ses neuf journaux régionaux du Grand-Est, cet arrangement protectionniste pourrait sauver la mise au *Quotidien*. Car malgré des pertes cumulées de sept millions d'euros, malgré 5,6 millions de dettes et malgré la perte de quarante pour cent de ses lecteurs sur les dix ans dernières années, son existence garantit que *L'Essentiel* ne partira pas à l'assaut du marché publicitaire lorrain.

De la substance économique, il en reste pourtant. *L'Essentiel* et *Eldorado* restent des affaires profitables. En 2016, le journal gratuit a versé un dividende de 700 000 euros, dont la moitié est encaissée par Editpress. Qui récupère également un quart des 660 000 euros de dividendes distribués en 2018 par *Eldorado*. Enfin, il y a le patrimoine immobilier, en grande partie hypothéqué. Sur *Radio 100,7*, Jean-Lou Siweck expliquait que la vente ou la location des locaux du *Jeudi*, désormais vidés, « faisait partie des calculs ».

Le directeur général ajoutait qu'il faudrait surveiller que « les coûts restent en relation avec nos revenus ; ce qui signifie une adaptation permanente, respectivement une recherche permanente de nouveaux revenus ». Editpress risque de s'enfermer dans un cercle vicieux. Une cure d'amaigrissement des effectifs impactera la substance journalistique, qui seule pourrait encore convaincre les lecteurs à prendre un abonnement papier ou digital.

Il y a deux ans, Danièle Fonck avait prévenu que « l'augmentation du capital prévue et souhaitable n'a pas encore été réalisée en 2016 ». Or, objectivement, ni l'OGBL ni le Landesverband – qui, via la Centrale du LAV et la Coopérative Casino syndical Luxembourg, détiennent 61 respectivement 17 pour cent d'Editpress – n'ont encore besoin de la presse imprimée pour diffuser leurs messages. Les syndicats semblent indécis quant au rôle qu'ils peuvent ou qu'ils veulent encore jouer dans le paysage médiatique du XXI^e siècle. En attendant, le destin du *Tageblatt*, depuis un siècle l'organe du mouvement ouvrier, se retrouve entre les mains des banques.

La Chute de la maison Sold

Étude de la Commission européenne sur le RGPD

Know your rights

Georges Canto

La célébration le 25 mai dernier du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du RGPD a été l'occasion de plusieurs publications et événements. Bien qu'il soit un peu tôt, selon une opinion très partagée, pour tenter de faire un état des lieux au bout de seulement un an d'application, les autorités de tutelle ont voulu marquer le coup en mettant en avant quelques données-clés, comme la fréquentation de leurs sites Internet, le nombre de demandes d'informations, de plaintes et celui des notifications de violations de données. Au Luxembourg, Tine Larsen, présidente de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), a estimé que jusqu'au 25 mai 2018, « on était à 17 réclamations par mois, aujourd'hui à 51 », soit un triplement et un rythme annuel d'environ 600 plaintes.

Au niveau européen, ont été déclarées 144 400 plaintes et 89 300 violations de données en à peine neuf mois, selon un décompte de l'European Data Protection Board (EDPB), qui chapeaute les autorités européennes et pour qui ces chiffres sont surtout le signe de la sensibilisation des citoyens à la protection de leurs données personnelles, dont ils se sont longtemps peu souciés. Dans certains pays, comme la France, où les sanctions ont commencé à tomber, elles ont fait l'objet d'une large publicité : Google s'y est vu infliger en janvier 2019 une amende record de cinquante millions d'euros.

Mais, malgré l'autosatisfaction qui prévaut, de nombreux objectifs n'ont pas été atteints, et beaucoup reste à faire. Particulièrement à l'égard des clients, selon une enquête publiée le 13 juin par la Commission européenne. Nommée « Eurobaromètre spécial », elle a été menée en mars 2019 sur un échantillon de 27 524 personnes de plus de quinze ans dans les 28 pays de l'UE. 512 personnes ont été questionnées au Grand-Duché.

67 pour cent des Européens déclarent avoir entendu parler du RGPD, mais près de la moitié d'entre eux avouent ne pas savoir de quoi il s'agit précisément. Au Luxembourg, ils sont 71 pour cent à en avoir eu connaissance et parmi eux environ deux sur trois savent sur quoi il porte, ce qui place le pays au quinzième rang européen.

La méconnaissance moyenne s'établit à 32 pour cent : Si elle est plus faible au Luxembourg (27 pour cent), elle est supérieure à quarante pour cent dans six pays, principalement de l'est de l'Europe mais aussi en Belgique (47 pour cent) et dépasse même la barre des cinquante pour cent en Italie et en France, bonne dernière avec 55 pour cent d'ignorants. À peine croyable compte tenu de la médiatisation dont a bénéficié le règlement !

Dans le même registre, lorsqu'on leur demande s'ils connaissent l'existence dans leur pays d'une autorité publique responsable de la protection des données personnelles, 41 pour cent des Européens et 39 pour cent des Luxembourgeois répondent non. La CNPD, pourtant créée en 2002, n'est nommée que par un quart des sondés. Mais c'est encore pire en France où seulement vingt pour cent peuvent citer la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) dont l'existence remonte pourtant à janvier 1978 !

La Commission a aussi cherché à tester l'échantillon sur la connaissance de six droits confirmés ou créés par le RGPD. Les résultats globaux sont décevants. Le niveau moyen de



Changer les paramètres de confidentialité sur Facebook ? 26 pour cent des Luxembourgeois disent faire confiance au réseau social pour les définir ; 19 pour cent ne savent comment les modifier

Uniquement cinq pour cent des Luxembourgeois disent lire les « privacy statements » en entier. Un taux qui classe le Grand-Duché à la 27^e place de l'UE

méconnaissance est variable mais reste globalement élevé, entre 31 et 38 pour cent pour quatre des droits, avec plus de la moitié des répondants ignorant le droit de regard sur les décisions automatisées (qu'ils sont seulement huit pour cent à avoir exercé).

Au Luxembourg, les résultats sont favorables. Pour chacun des droits, le niveau d'ignorance est inférieur à la moyenne européenne, avec dix points d'écart pour les droits de rectification, de portabilité, et celui d'effacement et d'oubli. Le moins connu, et de loin avec près de la moitié des sondés qui ne le connaissent pas, est le droit de regard sur les décisions automatisées (celles qui dépendent de l'application d'un algorithme comme dans le *credit scoring*).

Un des résultats les plus étonnants concerne la France. Deux droits qui figuraient en bonne place dans la Loi Informatique et Libertés en 1978 (le droit d'accès et de rectification) y sont largement méconnus plus de quarante ans plus tard (respectivement 38 et 40 pour cent) même si le nombre moyen de ceux qui disent les avoir déjà exercés est supérieur, dans les deux cas, à la moyenne européenne.

Pour enfoncer le clou, les sondeurs ont synthétisé la connaissance de l'ensemble des droits. Moins d'un Européen sur trois (31 pour cent précisément) a entendu parler des six droits qui sont au cœur du RGPD, une proportion in-

férieure à vingt pour cent en France et en Italie. À l'opposé, 27 pour cent n'ont entendu parler d'aucun de ces droits. Le Luxembourg fait plutôt bonne figure : 80 pour cent des sondés ont eu connaissance d'au moins un des droits et il figure ainsi dans les huit pays les mieux placés, mais loin derrière la Suède (89 pour cent) et surtout les Pays-Bas (95 pour cent).

La Commission européenne observe qu'un haut niveau de connaissance de l'existence du RGPD ne préjuge en rien d'une bonne connaissance des droits qu'il garantit. L'enquête a également révélé qu'une proportion importante d'Européens ont le sentiment de ne pas avoir de contrôle sur les informations qu'ils fournissent en ligne, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la capacité de les modifier, les rectifier ou les effacer. Seule une personne sur sept pense avoir un « contrôle complet », sans qu'il y ait d'ailleurs de lien avec leur niveau de connaissance du RGPD. En revanche trente pour cent estiment n'en avoir aucun.

Les Luxembourgeois sont de moins en moins nombreux à penser avoir un contrôle total (17 pour cent contre 22 en 2015) et de plus en plus à juger n'en avoir aucun (33 pour cent contre 26, quatre ans plus tôt). Une situation qui génère un haut niveau d'inquiétude : parmi ceux qui avouent avoir un contrôle partiel ou nul, soit plus de 80 pour cent des répondants, environ les deux tiers se disent préoccupés, mais ce pourcentage a baissé de cinq points depuis 2015.

Une des raisons possibles est la mauvaise information des Européens sur la collecte et l'usage ultérieur des données qu'ils fournissent en ligne. Un peu plus de la moitié seulement (57 pour cent) ont déclaré avoir reçu des explications à ce sujet, une proportion en hausse de quatre points en quatre ans, qui culmine à 71 pour cent chez les Britanniques ou 80 pour cent chez les Néerlandais, mais n'est que de 55 pour cent au Luxembourg.

Au Grand-Duché, une proportion élevée de répondants (30 pour cent, contre 21 en moyenne) n'a été concernée que « rarement ». Mais, heureusement, alors que treize pour cent des Européens répondent qu'ils n'ont jamais reçu d'informations, seuls dix pour cent des Luxembourgeois ont été dans ce cas.

Les sondés ne sont pas exempts de reproches : ainsi ils ne se donnent guère la peine de lire les « privacy statements » (déclarations de confidentialité) sur les sites qu'ils fréquentent. Treize pour cent les lisent en intégralité, mais 47 pour cent en partie et 37 pour cent jamais. Pour une fois les Luxembourgeois se distinguent défavorablement de la moyenne : ils ne sont que cinq pour cent à les lire entièrement et 47 pour cent jamais, et se classent ainsi à la 27^e place de l'UE !

Au vu de ces résultats, la Commission européenne a décidé de lancer avec effet immédiat « une campagne de sensibilisation pour encourager les citoyens à lire les déclarations de confidentialité » mais névoque curieusement pas la nécessité pour les entreprises de les rendre plus attractives.

Chronique Internet

La bosse des textos

Jean Lasar

À force d'incliner obstinément notre tête vers notre portable, un certain nombre d'entre nous avons fini par causer la croissance de protubérances osseuses à la base de notre crâne. Le phénomène, dit « text neck » dans la presse anglo-saxonne, démontre qu'un grand nombre d'humains passent désormais un temps suffisamment long de leur vie penchés vers l'appendice technique qui leur sert à interagir avec le monde pour induire des changements anatomiques.

Et ce ne sont pas des excroissances mineures : le scientifique David Shahar, de l'Université du Sunshine State, dans le Queensland en Australie, indique que la plus grande qu'il a observée chez un homme mesurait 35,7 mm, tandis qu'une protubérance de 25,5 mm a été mesurée chez une femme.

Il peut paraître incompréhensible que notre squelette réponde avec une telle célérité à des changements de mode de vie

La « protubérance occipitale » en question a été étudiée pour la première fois par le chercheur français Paul Broca en 1885, explique David Shahar dans une interview à la BBC. À l'époque, le fait était extrêmement rare. Ayant observé de telles protubérances sur un certain nombre de radiographies de jeunes sujets, Shahar décida de passer en revue 218 radios cervicales latérales de patients âgés de 18 à 86 ans de sa clinique, en adoptant une hauteur de 5 mm comme seuil de sélection et de 10 mm pour justifier une classification comme excroissance majeure. Dans ce groupe, la chance d'avoir une bosse qualifiante s'élevait à 25 pour cent chez les 18-30 ans, 10 pour cent ayant une bosse supérieure à 20 mm. Le tout avec une prévalence considérablement plus élevée chez les hommes : 67 pour cent de cas chez les patients masculins, contre seulement vingt pour cent chez les patientes féminines.

Ce qui permet de mettre ces enthésophytes, comme les appellent les médecins, sur le compte des nouveaux usages technologiques est l'âge des patients chez lesquels ils ont été observés. De telles excroissances, qui se développent graduellement, étaient observés jusque-là chez des personnes âgées, et plutôt rarement.

Que l'usage prolongé du smartphone pour lire et écrire des textos ou des fils d'actualité et pour jouer puisse nous rendre malheureux au point de nous plonger dans la dépression, on le savait. Ceux qui conçoivent les réseaux sociaux et jeux pour mobiles cherchent à nous fidéliser par tous les moyens, puisque du temps passé sur leurs applications dépendent les recettes publicitaires. Mais des couches osseuses qui se développent en réponse à l'effort soutenu consistant à maintenir au bon angle la masse de notre tête, afin d'offrir une meilleure prise et un meilleur levier aux tissus qui effectuent ce travail, voilà qui est nouveau et surprenant.

Il peut paraître incompréhensible que notre squelette réponde avec une telle célérité à des changements de mode de vie. En réalité, loin d'être la structure figée que suggère sa texture, notre squelette possède une capacité d'adaptation remarquable dans le temps, documentée par la discipline nommée ostéobiographie. La BBC cite l'exemple des « hommes forts » de Guam et des Îles Marianne : des géants qui, au 16^e et au 17^e siècles, avaient littéralement fait grandir leur squelette à coup de labeur prométhéen en sculptant et en transportant de gigantesques piliers de pierre.

On peut aussi objecter que cela fait des millénaires que certains humains passent des heures la tête penchée, par exemple pour lire, alors pourquoi maintenant ? L'article de la BBC présentant les découvertes de David Shahar avance l'explication que le commun des mortels du 21^e siècle passe en moyenne près de quatre heures à scruter le petit écran dans la paume de sa main, alors qu'en 1973 un Américain passait deux heures à lire. Il faudra sans doute s'y résoudre : à moins que l'adoption rapide de périphériques d'un nouveau type nous permette d'éviter d'incliner notre tête pendant de longues heures, nous allons sans doute voir fleurir la bosse des textos comme une mutation propre à l'homo technologicus.



On passe en moyenne quatre heures à scruter le petit écran dans la paume de la main

La proposition de révision de la Constitution luxembourgeoise respecte-t-elle les droits de l'homme ? – Les critiques de la Commission de Venise du 18 mars 2019¹

Divergences importantes

Paul Schmit

L'actuelle œuvre de refonte constitutionnelle a été formellement entamée au moment du dépôt de la proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution le 21 avril 2009². Les motifs en étaient « la modernisation de la terminologie désuète par endroits, la nécessité d'adapter les textes à l'exercice réel des pouvoirs et l'inscription dans la constitution des dispositions relevant d'une pratique coutumière et inscrites dans d'autres textes échappant à l'intervention du législateur ». Il s'agissait en bref « [d'adapter] un texte vieux de 150 ans à l'évolution naturelle du système politique, des institutions et des concepts juridiques. »

Quant à sa forme, notre Constitution date de 1868, même si sa substance remonte, pour une grande partie des articles, au texte de 1848, lui-même très étroitement aligné sur la Constitution belge de 1831. Depuis 1919, elle a subi de nombreuses modifications qui se sont suivies à un rythme toujours plus soutenu, surtout à partir de la fin des années 1970. Comme la structure de l'actuelle Constitution est globalement maintenue, et que les amendements ne changent donc pas fondamentalement le fonctionnement des institutions existantes et de leurs relations, « [les] incidences pratiques n'apparaissent pas majeures. [La] réforme infléchit toutefois sensiblement la nature du régime politique du Grand-Duché. On relève un affaiblissement manifeste des compétences, fussent-elles devenues symboliques, du Grand-Duc, par l'instauration des éléments essentiels d'un régime parlementaire moniste. »

L'avis de la Commission de Venise

L'avis de la Commission de Venise du 18 mars 2019 sur la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution³ fait suite à une première prise de position de sa part du 14 décembre 2009⁴. La Commission s'est félicitée qu'un bon nombre de recommandations exprimées en 2009 ont été apportées surtout dans le chapitre relatif aux droits et libertés. Elle a également salué l'étendue et la richesse du processus consultatif, organisé parallèlement aux travaux d'élaboration de la proposition. Elle n'a pas entendu commenter les choix politiques du constituant luxembourgeois qui relèvent à ses yeux du pouvoir discrétionnaire de celui-ci, mais elle s'est limitée à vérifier que le cadre des principes fondamentaux promus par le Conseil de l'Europe – démocratie, droits de l'homme et prééminence du droit – est respecté. Dans cet ordre d'idées, son avis se borne principalement « à souligner les points qui pourraient poser des problèmes d'interprétation ou d'application. » Malgré cette apparente retenue, la portée des trois groupes de ses recommandations principales est loin d'être négligeable :

- clarifier les dispositions relatives aux droits et libertés, en en alignant la portée sur celles des normes de droit internationales, entre autre en ce qui concerne la distinction prévue entre droits fondamentaux, libertés publiques et objectifs à valeur constitutionnelle, la terminologie « souvent datée », et l'étendue générale du principe d'égalité ;
- reprendre formellement dans le texte constitutionnel le principe de la hiérarchie des normes, sinon du moins celui de la primauté du droit international ;
- apporter à la mouture actuellement en discussion (des précisions a) sur les conditions et effets du référendum et la composition du corps électoral, appelé à y participer, b) les conditions de nomination et de fonctionnement du Conseil d'État et du Conseil supérieur de la justice, c) le mode de nomination et de révocation des magistrats et d) les modalités de nomination et la durée du mandat du médiateur.

Même si la question des droits et libertés n'occupe qu'un peu plus d'un quart des 24 pages de l'avis du 18 mars 2019, l'importance que revêtent les droits de l'homme dans un système libéral et démocratique, fondé de surcroît sur les principes de l'État de droit, justifie de s'y concentrer, même si les autres considérations des experts du Conseil de l'Europe mériteraient aussi qu'on s'y attarde plus longuement.



La Commission préconise que l'organisateur d'une réunion dans un lieu public indique son intention plutôt que de devoir solliciter une autorisation aux autorités

La Commission de Venise n'apprécie pas que la Constitution accorde une trop grande confiance au législateur, et propose d'encadrer le pouvoir discrétionnaire de la Chambre des députés

Dans son avis de 2009, la Commission avait déjà estimé que le projet de nouvelle Constitution était l'expression d'une grande confiance à l'égard du législateur, puisque plusieurs dispositions réserveraient exclusivement à la loi le soin de déterminer les restrictions susceptibles d'affecter notamment les droits et libertés. Il y a été remédié lors des travaux consécutifs, en déclarant les droits fondamentaux identifiés dans la future Constitution comme absolus, et en encadrant de plusieurs garde-fous, inscrits dans le texte constitutionnel, les restrictions que le législateur pourra désormais apporter aux libertés publiques.

Les observations critiques de la Commission de Venise au sujet du Chapitre 1^{er} (De l'État, de son territoire et de ses habitants) concernent entre autres le fait qu'« [u]ne disposition générale sur la hiérarchie des normes juridiques manque ». Même si la hiérarchie des normes n'est formellement inscrite ni dans la Constitution actuelle, ni dans la proposition de révision, elle fait figure de principe général du droit, auquel font régulièrement référence les avis du Conseil d'État et les décisions de justice. De surcroît, la proposition de révision se réfère sous dif-

férents angles de vue à ce principe : elle fait interdiction aux juridictions d'appliquer des lois ou des règlements qui ne sont pas conformes aux normes supérieures (art. 98) ; le règlement grand-ducal apparaît clairement comme un acte d'exécution de la loi (art. 50) ; une hiérarchisation formelle entre les règlements grand-ducaux et les actes réglementaires que peuvent prendre les établissements publics, les organes professionnels et les communes est établie (art. 118 et 122). Comme le principe de la hiérarchie des normes se trouve dans ces conditions réglé quant à sa substance, une mention formelle en paraît, à nos yeux, superflue.

De même, la primauté du droit international sur les normes de droit interne, y compris la Constitution, fait traditionnellement partie des principes généraux du droit luxembourgeois. Aussi l'utilité d'une évocation explicite dans le texte constitutionnel n'a-t-elle jamais été considérée. Or, au regard de l'insistance des experts du Conseil de l'Europe sur ce point et des avantages d'une mise en évidence de la reconnaissance de ce principe par le Luxembourg, sa constitutionnalisation formelle s'avérerait opportune⁵.

« Typique du XIX^e siècle »

Quant au chapitre 2 de la proposition de révision, la Commission reconnaît le mérite des modifications par rapport au texte actuel qui ont été apportées à ces dispositions. Mais elle regrette que celles-ci continuent à coller trop étroitement à la conception de la garantie des droits et libertés « typique du XIX^e siècle ». Cette critique est pertinente, dans la mesure où l'interprétation et l'application des droits et libertés est largement conditionnée, au Luxembourg tout comme dans les 46 autres États membres du Conseil de l'Europe, par les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg qui, pour dire le droit, se réfère évidemment aux stipulations de la Convention européenne des droits de l'homme⁶. Il importe par conséquent que tant en ce qui

concerne le fond que pour ce qui est du libellé, les dispositions constitutionnelles luxembourgeoises s'alignent étroitement sur le contenu et la forme de la Convention tout en prenant en compte la jurisprudence des juges de Strasbourg.

Le chapitre 2 sera à l'avenir subdivisé en trois sections traitant consécutivement des droits fondamentaux, des libertés publiques et des objectifs à valeur constitutionnelle. Les droits fondamentaux auront une portée absolue, en ce qu'ils sont intangibles et inaliénables, et que le législateur ne pourra pas, en avançant les droits d'autrui ou en se réclamant de l'intérêt public, y apporter des restrictions.

Les libertés publiques, et les droits qui s'y rattachent, sont par contre susceptibles d'être mis en balance avec des mesures de protection des libertés et droits d'autrui ainsi qu'avec des restrictions dictées par l'intérêt général. Or, pour éviter que le législateur n'utilise cette prérogative pour diluer l'essence même des libertés inscrites dans la Constitution, une « clause transversale »⁷ a été prévue dans la proposition de révision en vertu de laquelle toute restriction y apportée doit respecter le contenu essentiel et le principe de proportionnalité, elle n'est admise que si elle est nécessaire dans une société démocratique et répond à des objectifs effectifs d'intérêt général ou de protection des droits et libertés d'autrui. Et il appartiendra à la Cour constitutionnelle, appelée à se prononcer sur la conformité d'une loi qui prévoit des restrictions aux droits et libertés inscrits dans la Loi fondamentale, de vérifier si les restrictions légales introduites respectent effectivement les critères de la « clause transversale ». À cet égard, la Commission souligne la nécessité de préciser à l'article 37 de la proposition de révision que les restrictions prévues ne pourront être adoptées que sous la forme d'une loi. Reste par ailleurs à savoir si le droit électoral actif et passif et les droits du justiciables ne doivent pas être mesurés à la même aune que les libertés inscrites dans la section 2 du chapitre 2 de la proposition de révision.

Les objectifs à valeur constitutionnelle n'engagent l'État que vis-à-vis de lui-même et ne peuvent en principe pas être invoqués devant le juge comme les droits subjectifs, dont font partie les droits et libertés publics, repris à la section 2 ; l'article 52(5) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, évoquant celles parmi ses dispositions qui contiennent des principes (ou objectifs) retenus par le droit primaire de l'Union, susceptibles d'être mis en œuvre par le droit dérivé (actes législatifs ou exécutifs au sens des articles 289, 290 et 291 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) ou par le droit des États membres, lorsque ceux-ci appliquent le droit de l'Union, retient à ce sujet que « [l'invoquant de ces principes] devant le juge n'est admise que pour l'interprétation et le contrôle de la légalité de tels actes ».

La Commission de Venise apprécie l'effort de subdivision prévue du chapitre 2 de la future Constitution, mais elle se montre beaucoup plus réservée quant à la classification retenue des droits, libertés et objectifs. Elle remarque tout d'abord que le droit au respect de la vie privée ne saurait constituer un droit absolu, car les visites domiciliaires, les fouilles de véhicules, l'infiltration ou encore les écoutes téléphoniques que le droit pénal prévoit dans l'intérêt de la manifestation de la vérité en deviendraient impossibles. La proposition de révision risquera aussi de comporter des incohérences, si la liberté de religion est comme droit général considérée comme intangible à l'article 14, mais que l'article 24 prévoit de punir les infractions commises du moment que cette liberté s'articule à l'extérieur, par exemple dans le cadre de l'exercice de la liberté de manifester ses convictions philosophiques ou religieuses ou de l'exercice d'un culte. D'un autre côté, la Commission renvoie à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour relever que certains soi-disant objectifs à valeur constitutionnelle, comme le droit à la non-discrimination des handicapés ou le droit de

(Suite en page 14)

(Suite de la page 13)

fonder une famille, voire le respect de la vie familiale, comportent des droits subjectifs et devraient par conséquent figurer dans la section 2 du chapitre 2, afin de faire concorder la distinction prévue par le constituant luxembourgeois avec le droit international. L'analyse de la Commission et l'intérêt d'assurer la cohérence entre la future Constitution luxembourgeoise et le droit international soulignent la nécessité de remettre sur le métier la subdivision du chapitre 2 de la proposition de révision.

L'égalité vaut entre les seuls Luxembourgeois

Concernant la question de l'égalité, la Commission rappelle d'emblée que « l'égalité dans la loi et devant la loi est l'un des critères constitutifs de l'État de droit ». Or, la formule retenue dans la proposition de révision est reprise des textes constitutionnels antérieurs⁸ et continue à disposer que l'égalité vaut entre les seuls Luxembourgeois, excluant a priori les étrangers de son bénéfice. Aussi la Commission critique-t-elle la formule qui, nonobstant l'article 17⁹ assimilant, « sauf les restrictions établies par la loi », les étrangers aux Luxembourgeois, maintient un libellé qui n'est plus adapté aux exigences du droit international que le Luxembourg a ratifié. Elle insiste dès lors sur un changement de l'approche choisie et demande que le principe de l'égalité bénéficie à tous, en concédant au constituant la prérogative d'en exclure le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers. Toute autre distinction fondée sur la nationalité ne pourra à ses yeux être envisagée que si la différence de traitement procède « d'une disparité objective et [qu'elle] est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but »¹⁰. Cette approche rendrait pourtant inutile l'article 17 de la proposition de révision et l'assimilation entre Luxembourgeois et étrangers qu'il comporte.

Une deuxième critique de la Commission concernant la façon de cerner le principe de l'égalité tient à la formule de l'article 16 (2) qui interdit de façon générale (interdiction qui ne vaut donc pas seulement dans l'intérêt des Luxembourgeois) toute forme de discrimination « en raison de [la] situation ou [des] circonstances personnelles » des personnes visées. La Commission propose de développer cette formule, qui lui semble trop concise, en reprenant dans le futur texte constitutionnel les précisions apportées au terme « discrimination » dans la Convention européenne des droits de l'homme¹¹. Or, les auteurs de la proposition de révision étaient pleinement conscients de leur choix ; même si le Luxembourg est tenu par ses engagements internationaux, ils craignaient que la reprise formelle dans le texte constitutionnel luxembourgeois de la formule bien plus précise de la Convention européenne sur tout ce qui est discrimination ne risque de renforcer la propension des justiciables à se réclamer d'une disposition constitutionnelle spécifiant bien davantage les différents aspects de discrimination et submerger la Cour constitutionnelle d'affaires sur la confor-

La Cour européenne des droits de l'homme accepte l'interdiction de l'éducation des enfants à la maison pour des considérations tenant aux convictions religieuses ou philosophiques des parents

mité constitutionnelle de lois au moindre indice laissant pressentir l'existence d'une disposition ressentie comme discriminatoires.

L'actuelle égalité des femmes et des hommes et l'obligation concomitante de l'État de promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant subsister en la matière, est inscrite dans la Constitution depuis 2006 ; elle est reprise telle quelle dans la proposition de révision (art. 16 (3)). La Commission s'interroge sur la portée possible de cette disposition. À notre avis, la formule voulant que « [l]es en femmes et les hommes sont égaux en droits et devoirs » ne constitue qu'une application du principe constitutionnel général de l'égalité dans et devant la loi, tandis que l'invitation faite à l'État de « promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes » range parmi les objectifs à valeur constitutionnel et devrait dès lors figurer à la section 3 du chapitre en suivant la logique structurelle du texte que les auteurs de la proposition de révision ont retenue par ailleurs.

Privation de la liberté – certaines lacunes

En matière de privation de la liberté, la Commission de Venise a identifié un certain nombre de lacunes qui auraient avantage à être comblées dans le texte définitif. Elle estime tout d'abord que le libellé retenu se focalise trop exclusivement sur les privations de liberté intervenant sur base d'une décision du juge pénal, mais omettrait d'évoquer les internements administratifs (par exemple ceux dus à la prévention de maladies contagieuses, ceux intervenant dans le cadre d'une procédure d'expulsion ou de refoulement, ceux décidés à l'encontre de personnes atteintes de troubles psychiques graves, ou encore les placements de mineurs). Nous nous référons aux développements dans l'ouvrage « Le Conseil d'État, gardien de la Constitution et des Droits et Libertés fondamentaux »¹², réservés à l'article 12 de la Constitution actuelle, dont le texte est repris de manière quasiment identique à l'article 18 de la proposition de révision. Le commentaire relatif audit article 12



La Commission de Venise passe sous silence la formulation concernant l'adhésion à une association, comme un culte

nous semble dissiper les appréhensions des experts du Conseil de l'Europe dans la mesure où les auteurs expliquent que, dans sa version introduite lors de la révision du 2 juin 1999, ledit article a été conçu pour assurer que toutes les garanties constitutionnelles valant en relation avec les différentes formes de privation des libertés soient indistinctement valables dans les différents cas de figure. Une autre question est de savoir si les lois concernées respectent intégralement les exigences constitutionnelles. Il sera par exemple intéressant de le vérifier en relation avec le projet de loi sur la protection de la jeunesse en préparation, dont en particulier les passages relatifs au placement de mineurs hors leur cadre familial. Par ailleurs, la Commission a raison d'attirer l'attention sur l'inadéquation du libellé du paragraphe 3 de l'article 18, qui pourrait être lu comme si les garanties du « Habeas corpus » ne s'appliqueraient pas aux privations de liberté suivant une arrestation en cas de flagrant délit, qui doivent évidemment, tout comme les autres arrestations, être confirmées par une décision judiciaire intervenant au plus tard dans les vingt-quatre heures. Un redressement rédactionnel s'avèrera par conséquent indiqué. Par contre, nous ne voyons pas l'intérêt de transférer au chapitre 2 les garanties du justiciable formant la section 5 du Chapitre 7 relatif à la justice, mais nous partageons l'avis de la Com-

mission qui estime que la clause transversale, inscrite au dernier article de la section 2. Des libertés publiques (cf. art. 37) doit s'appliquer de la même façon aux droits du justiciable. Cette précision qui fait manifestement défaut dans la proposition de révision, et elle sera aussi de mise en relation avec l'exercice du droit électoral.

L'article 23 a trait à la « liberté de manifester ses opinions » et à la « liberté de la presse ». La Commission propose d'aligner le libellé à la terminologie courante des traités internationaux qui préfèrent les termes « liberté d'expression » à ceux de « liberté d'opinion ». En effet, la liberté d'expression ne comporte pas seulement le droit de communiquer ou de manifester des opinions, mais aussi celui de recevoir des informations¹³. D'un autre côté nous avons été surpris de voir la Commission passer sous silence la formulation de l'article 24 qui comporte la seule disposition de la proposition de révision à évoquer un droit ou une liberté non seulement sous son aspect positif, mais évoque la liberté de religion sous le double angle de vue du droit « d'adhérer ou de ne pas adhérer à une religion ». La Cour européenne des droits de l'homme a itérativement rappelé que le droit « positif » d'adhérer à une association comporte de plein droit la liberté « négative » de ne pas y adhérer. Pourquoi évoquer cette double dimension de l'exercice d'un droit pour une seule des dispositions reprises au chapitre 2 de la proposition de révision, et pourquoi retenir justement la liberté d'adhérer à une religion plutôt qu'un autre droit ou une autre liberté consacrés par la future Constitution. Le choix rédactionnel est d'autant plus surprenant que l'alinéa 2 de l'article 24 ajoute que « Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte ni d'en observer les jours de repos » ?

Liberté de reunion continue dans la ligne du XIX^e siècle

Contrairement à la Convention européenne ou à la Charte de l'Union européenne¹⁴, l'article 25 de la proposition de révision sur la liberté de réunion continue, dans la ligne de nos textes constitutionnels du XIX^e siècle, à prévoir la possibilité de soumettre à autorisation les réunions ou rassemblements en plein air dans un lieu accessible au public. La Commission préconise de mettre la disposition de l'article 25 en phase avec le droit des traités en remplaçant la possibilité des autorités publiques de soumettre à autorisation les réunions en plein air dans un lieu public par l'obligation de l'organisateur d'indiquer son intention de tenir une réunion plutôt que de devoir solliciter une autorisation.

Depuis sa révision du 21 mai 1948 notre Constitution garantit les libertés syndicales, garantie qui a été complétée le 29 mars 2007 par l'ajout qu'il appartient au législateur d'organiser l'exercice de la grève. L'article 28 de la proposition de révision reprend ces principes confirmant que les libertés syndicales sont garanties, et que le droit de grève préexiste à l'organisation de son exercice par la loi. La Commission de Venise estime que le contenu des libertés syndicales aurait avantage à être précisé. Effectivement tant la Convention européenne que la Charte de l'Union européenne s'avèrent bien plus détaillées sur la question. La première considère, aux termes de son article 11, la liberté syndicale comme relevant de la liberté d'association et dispose que la liberté d'association comporte « le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de

La Commission de Venise estime que le contenu des libertés syndicales aurait avantage à être précisé

s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts » et en permettant « des restrictions légitimes (...) à l'exercice de [ce droit] par les membres des forces armées, de la police ou de l'administration de l'État ». La seconde reprend le principe de la Convention à son article 12, mais ajoute, à l'article 27, le droit à l'information et à la consultation des travailleurs (exercé de façon directe ou par l'intermédiaire de représentants) au sein des entreprises et, à l'article 28, le droit (tant pour les travailleurs que pour les employeurs) de négocier et de conclure des conventions collectives et le droit de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris le recours à la grève. Si le droit de grève nous semble implicitement garanti à l'article 28, alinéa 2, de la proposition de révision, les autres éléments des articles 27 et 28 de la Charte de l'Union européenne ouvrent sans doute des pistes de réflexion intéressantes pour adopter la proposition de révision aux observations de la Commission de Venise.

Le contenu de l'article 32 de la proposition de révision est nouveau, en ce qu'il fait du droit d'asile un droit formellement reconnu par la Constitution et protégé « dans les conditions déterminées par la loi ». Comme la Commission n'apprécie pas que la Constitution accorde une trop grande confiance au législateur, elle propose d'encadrer davantage le pouvoir discrétionnaire de la Chambre des députés. Nous ne partageons pas ce souci, à partir du moment où la proposition de la Commission sera suivie d'inscrire formellement le principe de la primauté du droit international dans le futur texte constitutionnel, principe qui oblige le législateur à respecter les engagements pris par le Luxembourg dans les traités qu'il a ratifiés, dont la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés¹⁵.

La façon de traiter l'éducation fait, dans la proposition de révision (cf. art. 33), l'objet d'une refonte poussée par rapport au contenu de l'article 23 de la Constitution actuelle. Hormis l'ajout essentiel à l'ingrès de l'article que « [t]oute personne a droit à l'éducation », la future disposition constitutionnelle continuera à admettre l'existence d'un enseignement privé à côté de l'enseignement public. Nous estimons que dans ces conditions les exigences de l'article 2 du Protocole n°1 de la Convention européenne des droits de l'homme¹⁶ sont respectées, et que par conséquent les craintes formulées par la Commission quant à une éventuelle prise en compte insuffisante du droit des parents d'assurer à leurs enfants un enseignement conforme à leurs convictions religieuses et philosophiques n'est guère fondée. La Cour européenne des droits de l'homme¹⁷ accepte l'interdiction de l'éducation des enfants à la maison pour des considérations tenant aux convictions religieuses ou philosophiques des parents, car elle estime que cette interdiction relève de la marge d'appréciation qu'elle concède aux États en

Zu Gast

Im Interesse des Friedens

Ali Ruckert

Am 13. Juli wird die KPL, zusammen mit der Deutschen Kommunistischen Partei, der Neuen Kommunistischen Partei der Niederlande und der Partei der Arbeit Belgiens das Atomwaffenlager der USA in Büchel in der Eifel – nur wenige Kilometer von Luxemburg entfernt – blockieren und den Abtransport und die Vernichtung der Atomwaffen fordern.

Der Protest der Kommunisten aus den Benelux-Ländern und Deutschland ist Teil der Aktionswochen der Friedens- und Antiatomwaffenbewegung, die bereits seit mehreren Jahren zwischen Ende März und Anfang August vor dem Atomwaffenstützpunkt in Büchel stattfinden – für jede der dort gelagerten 20 Atomwaffen eine Woche.

Die Kommunisten sind seit Beginn der 1950er Jahre Teil der Antiatomwaffenbewegung und forderten bereits damals nicht nur die Abschaffung der US-Atomwaffen, sondern aller Atomwaffen weltweit. Die Blockade des Atomwaffenstützpunkts in Büchel wird für die KPL Gelegenheit sein, erneut die Regierung aufzufordern, endlich dem UN-Vertrag über das Verbot von Atomwaffen beizutreten, der inzwischen von 70 Ländern unterzeichnet und von 23 ratifiziert wurde und Entwicklung, Produktion, Test, Erwerb, Lagerung, Stationierung und Einsatz von Atomwaffen verbietet.

Sorge bereiten aber nicht nur die Atombomben in unserer direkten Nachbarschaft in Deutschland und

Ali Ruckert ist Präsident der Kommunistischen Partei Luxemburgs

Belgien, sondern auch die ganz gewöhnliche Aufrüstung, die hierzulande erfolgt.

Dazu zählen nicht nur ein Rekord-Militärbudget und Neuanschaffungen wie Militärflugzeug, Helikopter, Drohnen und gepanzerte Fahrzeuge, um die Schlagkraft der Armee zu erhöhen und sie auf Einsätze der schnellen Eingreiftruppen von Nato und EU vorzubereiten. Dazu zählen auch Betriebe, die für die Rüstung produzieren, wie zum Beispiel die Industriegruppe Euro-Composites, die in Echternach Wabenstrukturen für Panzer und gepanzerte Fahrzeuge, Jagdflugzeuge und militärische Drohnen produziert und deren Produktionsausbau von der Regierung über die Nationale Kredit- und Investitionsgesellschaft subventioniert wird.

Sorge bereitet aber auch zunehmend die internationale Lage, seit die USA gemeinsam mit den Regierungen Israels und Saudi-Arabiens für einen Krieg gegen den Iran trommeln. Erst wurden massive Wirtschaftssanktionen gegen den Iran beschlossen, dann kündigten die USA einseitig das Atomabkommen zwischen dem Iran und den Ständigen Mitgliedern des UN-Sicherheitsrats

(USA, Russland, China, Großbritannien, Frankreich) und Deutschland auf, und verhängten erneut schwere Wirtschaftssanktionen. Parallel dazu bauen sie eine militärische Drohkulisse auf und suchen nach Vorwänden oder konstruieren solche, um einen Angriffskrieg zu rechtfertigen. Die jüngsten Sabotage- und Terrorakte gegen Schiffe im Golf von Oman kamen da wie gerufen!

Ansichts dieser niederträchtigen Vorgehensweise fühlt man sich unweigerlich daran erinnert, dass die USA in der Vergangenheit erwünschte „Gründe“ für einen Angriffskrieg immer wieder schufen – angefangen beim „Tonkin-Zwischenfall“ in Vietnam bis hin zu den angeblichen irakischen Massenvernichtungswaffen.

Luxemburg sollte angesichts dieser für den Weltfrieden gefährlichen Entwicklung nicht schweigen, sondern sollte, so klein es auch ist, deutlich machen, dass es bereit ist, die US-Kriegstreiber zumindest in Luxemburg auszubremsen, noch bevor die einen weiteren Krieg vom Zaun brechen. Zum Beispiel, indem Regierung und Parlament beschließen würden, das Militärlager der USA in Sanem zu schließen und der US-Armee die Überflugrechte und jede Nutzung des Luxemburger Territoriums und des Flughafens Findel zu verweigern.

Im Interesse des Friedens ist entschlossenes Handeln gefragt.

matière de conception du système d'enseignement. Les exigences du protocole n°1 sont dès lors remplies, si les parents peuvent inscrire leurs enfants dans des établissements scolaires qui conviennent le mieux à leurs convictions. Il en est autrement de la dispense des élèves de certains cours dont le contenu s'écarte des convictions des parents et que les autorités publiques doivent dès lors accorder. Ce droit à la dispense ne s'étend pourtant pas des cours d'éthique laïque puisque, selon la Cour, ledit protocole ne s'oppose pas à la fréquentation obligatoire de ce type de cours.

Financement de l'éducation et de l'enseignement privés

Même si les États ne sont tenus par aucune obligation internationale de subventionner l'enseignement privé, la Commission de Venise propose par ailleurs de réfléchir à l'opportunité de l'inscription dans la future Constitution de règles selon lesquelles l'État entendrait financer l'éducation et l'enseignement privés. Un tel ajout ne nous semble pas indispensable en présence de l'alinéa deux du paragraphe 3 de l'article 33 qui prévoit que « l'intervention de l'État dans l'enseignement privé est déterminée par la loi ». Cette disposition permettra d'abord à l'État d'exercer la surveillance sur l'enseignement privé, surveillance relevant de la marge d'appréciation précitée des États au motif que le droit à l'éducation appelle de par sa nature même une réglementation. La Cour se réserve pourtant de vérifier les applications nationales pour éviter que les limitations mises en œuvre ne réduisent pas le droit au point de l'atteindre dans sa substance et de le priver de son effectivité. Cette même disposition crée en même temps la base constitutionnelle pour le cadre légal des interventions matérielles dans l'organisation des écoles privées, qui peuvent notamment être destinées à soutenir sur le plan financier leurs efforts d'investissement et à supporter une partie de leurs frais d'exploitation.

Sur base de l'analyse qui précède, nous nous rallions aux conclusions de la Commission de Venise, lorsqu'elle estime que le projet de révision constitutionnelle apporte des précisions bienvenues dans le chapitre sur les droits et libertés, dont notamment l'ajout d'une clause transversale concernant les limitations que le législateur peut apporter aux libertés publiques. Toutefois, il échet de clarifier les normes sur les droits de l'homme et d'indiquer, en l'absence d'une disposition générale sur la hiérarchie des normes, au moins de façon explicite le rang du droit international, car « cristalliser dans la Constitution des divergences importantes par rapport aux standards internationaux, tels qu'ils sont connus à l'heure de

la réforme constitutionnelle, peut être interprété comme une volonté du législateur constitutionnel de s'écarter du droit international. »

Paul Schmit est juriste et vice-président honoraire du Conseil d'État.

¹ Avis n°934/2018 de la Commission de Venise sur la proposition de révision de la Constitution (Luxembourg), publié par le Conseil de l'Europe comme document CDL-AD(2019)003 et comme document parlementaire 603028

² Doc. parl. 6030

³ Sur initiative de la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle l'intitulé initial de la proposition de révision de 2009 a été changé le 12 mars 2015 en « proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution ».

⁴ Avis intérimaire du 14 décembre 2009 sur la proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (doc. parl. 6030⁹⁷) ; même si cet avis porte une date postérieure à l'avis du Conseil d'État sur la proposition de révision du 6 juin 2009 (doc. parl. 6030⁹⁸), il ne prend pas encore en compte les réflexions développées dans cet avis.

⁵ Cf. à titre de comparaison, art. 25 de la Loi fondamentale allemande ainsi qu'art. 55 de la Constitution française (et alinéas 14 et 15 du préambule de la Constitution de 1946 auquel renvoie celui de la Constitution de 1958) ; l'insertion du principe de la primauté du droit international pourrait se faire comme nouvel alinéa 1^{er} de l'article 5 de la proposition de révision qui a trait à la participation luxembourgeoise à l'intégration européenne et à la possibilité de transférer des pouvoirs souverains à des organisations internationales.

⁶ Convention modifiée de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés publiques, signée à Rome, le 4 novembre 1950

⁷ Cf. proposition de révision : « Art. 37. Toute limitation de l'exercice des libertés publiques doit respecter leur contenu essentiel. Dans le respect du principe de proportionnalité, des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont nécessaires dans une société démocratique et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général ou au besoin de protection des droits et libertés d'autrui. »

⁸ Depuis la Constitution du 9 juillet 1948 (cf. art 12 devenu art. 11 dans les Constitutions de 1856 et 1868, avant d'être numéroté art. 10bis(1) lors de la révision du 29 avril 1999) le droit constitutionnel a invariablement comporté la formule que « les Luxembourgeois sont égaux devant la loi ».

⁹ Art 115 en 1848, devenu article 111 depuis 1856 : « Tout étranger qui se trouve sur le territoire du Grand-Duché, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions prévues par la loi. »

¹⁰ Cf. art. 16(1) de la proposition de révision : « (1) Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi. / La loi peut prévoir une différence de traitement qui procède d'une disparité objective et qui est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnelle à son but. » L'alinéa 2 du paragraphe cité reprend une formule à laquelle se réfère régulièrement la Cour constitutionnelle lorsqu'elle a à vérifier la conformité

d'une disposition légale à l'article 10bis de la Constitution actuelle.

¹¹ Convention européenne des droits de l'homme, art. 14 : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autres situation. » L'article 1^{er} du protocole N°12 (entré en vigueur en 2005 et ratifié entretemps par vingt États membres du Conseil de l'Europe) ajoute que « (1) La jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée sans discrimination aucune (fondée notamment sur les éléments visés à l'article 14 de la Convention). / (2) Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination de la part de l'autorité publique quelle qu'elle soit et fondée notamment sur les motifs mentionnés à au paragraphe 1^{er}. » À noter que l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne spécifie encore davantage les éléments susceptibles de donner lieu à une discrimination en ajoutant à l'énumération de la Convention européenne les origines ethniques, les caractéristiques génétiques, l'âge, un éventuel handicap et l'orientation sexuelle.

¹² Conseil d'État (collectif d'auteurs) : *Le Conseil d'État, gardien de la Constitution et des Droits et libertés fondamentaux* ; Éditions du Conseil d'État, Luxembourg 2006

¹³ Selon l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, le droit à la liberté d'expression « comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir et de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière », mais la consécration de ce droit n'empêche pas les États « de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations ». L'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, intitulé « liberté d'expression et d'information » reprend la définition de la liberté d'expression de la Convention et ajoute que « ([l]a liberté des médias et leur pluralisme sont respectés ».

¹⁴ Cf. art. 11 de la Convention européenne des droits de l'homme et art. 12 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

¹⁵ Cf. Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève, le 28 juillet 1951 et approuvé par la loi du 20 mai 1953 (Mém. N°37 du 16 juin 1913)

¹⁶ Convention européenne des droits de l'homme, protocole n°1 (droit à l'instruction), art. 2 : « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. »

¹⁷ CEDH, guide sur l'article 2 du protocole n°1 à la Convention européenne des droits de l'homme (droit à l'instruction), version mise à jour au 30 avril 2019 (https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_2_Protocol_1_FRA.pdf)

Die kleine Zeitzeugin

Sich im Wald ergehen



Die Bäume hauen nicht ab, sie sind für uns da

Michèle Thoma

Vielleicht, gebeugte_r Leser_in, gehören Sie ja auch noch zu den Komischen. Zu denen, die Einfaches einfach tun. Ohne sich allzu viel darüber den Kopf zu zerbrechen. Zum Beispiel schlummern, ohne dazu ein Seminar zu belegen, sich in Morpheus' Arme kuscheln, und kommt der verdammte Morpheus nicht, dann eben Schäfchen zählen bis zur Belämmernung. Sie schwitzen nicht exklusiv in Schwitzhütten, Sie können das auch so, und sich der Lieblingsmuse Muße hinzugeben, schaffen Sie ganz ohne Chill-Coach. Vielleicht gehen Sie sogar noch spazieren. Bummeln gar, das Wort ist zwar wirklich aus der Mode gekommen, auch die Weltenbummlerin trifft man im globalen Stress kaum mehr an, vom sinnlich-besinnlichen Flanieren ganz zu schweigen.

Vielleicht gehen Sie sogar in den Wald. Sie gehen einfach, einfach so, so vor sich hin, einen Fuß vor den andern, wie das so üblich ist. Ohne dabei Schritte und Puls und Kalorien zu messen oder sich mit irgendwem, ohne den Ehrgeiz, Ihr Gewicht zu verringern oder Ihr Leben zu verlängern. Sie jagen nichts, Sie sammeln nichts. Sie gehen, weil der Wald Sie ruft, Sie gehen, weil der Wald schweigt. Wenn er flüstert oder raunt oder all das, wovon die Dichter_innen einst sangen, müssen Sie nicht antworten, Sie können missmutig sein, schlecht drauf, daneben, er nimmt Sie auf. Ohne Aufnahmeexamen.

Sie können die Seele baumeln oder taumeln lassen, Sie können rumhängen, sich gar erhängen, sogar das gestattet er. Sie gehen also, von einem Baum zum andern. Sie sind ein Natur-Talent.

Das ist keineswegs mehr selbstverständlich. In einem *Spiegel*-Artikel wird der neue Trend „Waldbaden“ vorgestellt, Frau Wolf, die in der Deutschen Akademie für Waldbaden ihre Ausbildung absolviert hat, bietet Waldbaden-Kurse an. Waldbaden signalisiert Eintauchen in den Wald, die Kurse sind gut strukturiert, wie sie betont. Mit Gesprächsrunden und Achtsamkeit, Leitwölfe kriegen vermutlich ihre Leitlinien, und niemand darf eine Bärin aufgebunden werden.

Die Kursteilnehmer_innen, die zur Waldinitiation schreiten, lernen allerhand. Zum Beispiel einen Schuh auszuziehen, oh, es sticht! Dann erlernen sie das Riechen, die Schnupperkursteilnehmer_innen schnüffeln in Moospolstern und Laubnestern herum, Stinkmorcheln oder Verrottendes wird nicht erwähnt, vermutlich wird Mensch schonend an Mutter Natur herangeführt. Die Geruchssinnlichkeit wird auch mit geschlossenen Augen geübt. Und dann sind wir schon beim Tasten, runzelige Rinden ertasten, die Hände, die sonst nur über Touchscreens gleiten, befingern Baumstämme. Da kann es, so schwant es der erfahrenen Leserin, natürlich nicht mehr weit bis zum Baumumarmen sein.

Weil die Bäume hauen bekanntlich nicht ab, sie sind für uns da, für alles zuständig, nicht nur für Klopapier, auch für Luft und Liebe. Neuerdings auch für Liebe. Selbst wenn die berühmigten Baumumarmner_innen anrücken, gern auch noch im Umarmungstross, haut Freund_in Baum nicht ab. Jedenfalls ist sie nicht bis drei auf den Bäumen, nicht mal wenn die Umarmungstrossbaumumarmner_innen ihr auf die Pelle und den Leib rücken, macht sie die Fliege. Manche, sagt Frau Wolf, reiben sich an der Rinde wie ein Bär, das muss jede für sich entscheiden.

Aber wer fragt unsere Freundinnen? Eine weitverzweigte Me-Too-Bewegung haben uns diese noch nicht kommuniziert, wahrscheinlich wird es noch ein paar Verkörperungen lang dauern, bis die nach Berührung lechzenden Menschenwesen das checken. Ein Kraftplatzexperte weist jedenfalls darauf hin, dass man, bevor man einem Baum näherkommt, ihn oder sie doch bitte um Er-Laub-nis bitten möge, das sei wohl das Mindeste.

Unbändig wild oder naturekstatisch esoterisch geht es bei diesem strukturierten Waldbaden aber nicht zu, als *Survival Trip* wird es auch nicht angeboten. Die meisten Tiere sind sowieso ausgestorben, der Wolf ist wieder da, aber er tanzt mit niemand. Steht jedenfalls nicht im Programm. Die größte Herausforderung für die Waldnoviz_innen ist ohnehin nicht, dass sie ohne Schuhe, sondern ohne Smartphone durch den Forst latschen.

Wie auch immer, geneigte_r Leser_in, ob Sie jetzt im Wald baden oder sich ergehen: schöne Grüße an den Kuckucksklan!

Chroniques de l'urgence

Horizon 2030

Jean Lasar

Pendant longtemps, les discussions sur les impacts attendus du dérèglement climatique ont eu 2100 pour horizon. Un choix qui aura, en définitive, favorisé l'indifférence : Il est trop tentant, pour qui cherche à se défaire de toute responsabilité, de considérer la fin du siècle comme un jalon lointain noyé dans l'incertitude.

Désormais, alors que l'on passe enfin des débats oiseux aux travaux pratiques, les yeux se tournent vers 2030 et les décisions de décarbonisation à prendre d'ici là. Aux États-Unis, le débat sur le *Green New Deal*, qui s'est taillé une place centrale parmi les enjeux qui agitent le camp démocrate dans la perspective des présidentielles de l'an prochain, le montre bien. Une génération de jeunes activistes, regroupés au sein de mouvements comme Sunrise Movement, We Don't Have Time ou Extinction Rebellion, présentent 2030 comme une échéance dure. Sur son site web, Sunrise Movement indique ainsi que « 80 pour cent d'entre nous veulent que l'Amé-

rique fasse la transition vers une énergie surtout propre ou renouvelable d'ici 2030 ». Dans leurs communications, ces jeunes évoquent fréquemment le nombre d'années, de mois et de jours qui restent pour parvenir à cet objectif, en soulignant que cela correspond à l'alarme sonnée par le dernier rapport du GIEC.

Il faut reconnaître que ce choix porte ses fruits dans la mesure où il contraint les candidats démocrates à sortir du bois. 2030 est une échéance à la fois suffisamment éloignée pour pouvoir formuler un programme crédible et assez rapprochée pour démasquer les adeptes de la procrastination. Joe Biden, le favori des sondages, propose paresseusement de remettre au goût du jour l'approche œcuménique dite « all of the above » de Barack Obama, qui a favorisé un essor sans précédent de l'extraction de combustibles fossiles. Les candidats plus à gauche, qui ont endossé le Green New Deal, commencent, eux, à articuler des programmes de décarbonisation accélérée. Parmi eux, Jay Inslee, le gouverneur de l'État de Washington, se détache du lot par son catalogue remarquablement détaillé et cohérent de mesures qui mettent en musique les principes du Green New Deal. Son plan, « Climate Mission », a pour but de décarboniser entièrement les États-Unis « le plus rapidement possible, et pas plus tard que d'ici 2045 ».

L'avantage de choisir une échéance assortie d'objectifs chiffrés est qu'elle structure et concrétise le débat. D'un autre côté, quelle que soit la date-butoir choisie, elle ne doit ni devenir un piège

rhétorique ni occulter le fait qu'il est impératif de commencer à sortir des énergies fossiles immédiatement et en mettant les bouchées doubles. Dans l'immédiat, celle de 2030 aide à faire émerger une conversation un peu plus sérieuse, en particulier aux États-Unis qui en ont tant besoin.

Gedicht fir eng Garden Party
 E Selfie mat Alteszen Déi éischt a beschd Adressen D'Forces vives vun der Natioun Eng Party vun der Kroun
 Beamten, Offiziéier Vill Schampes, Wäin a Béier Hei kann den Haff als Zeechen Der Queen bal d'Waasser reechen
 E Gaart ganz voller Blumen E Schlass fir anzerummen Den Haushär kritt geblimmelt Seng Fra gött ugehimmelt
 D'Madame sou jonk wéi ni D'Coiffure den Dernier Cri Fir d'Press ganz volleksno Keng Suerg méi mat der Wo
 Jacques Drescher



Claudia Passeri (à gauche) et Krystyna Dul installant leurs projets, intitulés respectivement *Aedicula* (pour la première ; commissaire : Danielle Igniti) et *Resonance* (commissaire : Paul Di Felice) à la Chapelle de la Charité à Arles. Les deux projets ont été sélectionnés par un jury pour l'asbl Lëtzt'Arles, qui organise pour la troisième fois le pavillon luxembourgeois aux Rencontres de la photographie et devient de plus en plus professionnel. Les deux propositions sensibles ont en commun la recherche autour du médium photographique pour capter le passage du temps. Pour la première fois, trois artistes autochtones font partie de la programmation collatérale des rencontres : le duo Markiewicz-Piron présentera son projet de réalité virtuelle *Fever* (vu au Casino Luxembourg) au VR Arles Festival et l'œuvre vidéo *Tokyo* de Christian Aschman a été sélectionnée pour la *Nuit de l'année*, qui aura lieu le 5 juillet, jour du vernissage luxembourgeois. jh

Culture pub



#Weloveprint

À l'heure où des journaux papier disparaissent à la vitesse grand V, la parution d'un nouveau magazine est forcément une bonne nouvelle. Jérôme Rudoni, le fondateur du site *adada.lu* (voir son portrait dans le *Land* du 18 janvier) et de la société éditrice 11 août Media s'ar vient de lancer *Adada offline*. Le magazine imprimé est un peu au site internet ce que le vinyle est au *streaming*, apportant une touche de nostalgie et le plaisir sensuel du papier. Sur 82 pages imprimées à 2 000 exemplaires à l'Imprimerie Centrale, Adada reprend l'actualité du monde de la communication, du graphisme et de la publicité luxembourgeois et propose des articles ludiques sur l'évolution du design des marques (comme celle sur les tampons à récurer Piwel par Raoul Thill ; photo ci-dessous : TPC) ou les portraits de ceux qui font la « culture pub » au Luxembourg, comme ce grand papier sur Claude Sauber de chez Binsfeld, spécialisé par ailleurs dans la communication de crise chez Oxygen & Partners. Alors que *Paper-Jam* a peu à peu délaissé le volet graphisme et communication, *Adada offline* espère récupérer ce lectorat. Le magazine, qui paraîtra quatre fois par an, sera distribué aux responsables marketing et communication du pays et se financera surtout par la publicité. Il est aussi en vente en kiosques au prix de 7,50 euros. jh

Expositions

Dialogues

Après Stilbé Schroeder et Sandra Schwender, c'est au tour de la jeune curatrice Fanny Weinquin de proposer un dialogue entre un artiste de l'ancienne génération et ses jeunes pairs à la Walfer Galerie. Sous le titre *Il fait froid*, elle fait actuellement se rencontrer Ben Heyart et trois jeunes femmes : Neckel Scholtus, Katarzyna Kot-Bach et la Française Morgane Britscher (jusqu'au 30 juin). jh



Entre amis

Prendre une maison désaffectée dans le quartier branché de Bonnevoie, en attente de réfection, une poignée d'amis artistes motivés et beaucoup d'enthousiasme et la réussite d'un week-end décontracté à découvrir le travail de photographes est garantie. Après une première édition fort sympathique, Gilles Rod, lui-même jadis photographe, invite à *Quick and dirty 2* : à partir de ce soir et jusqu'à dimanche, Sven Becker, Justine Blau, Eric Chenal, Anna Krieps, Fabrizio Maltese, Carole Melchior, Catherine Thiry, Jeanine Unsen (photo) et Mike Zenari montrent leur travail au 25 rue du cimetière. Ambiance festive en vue. jh

Politique



Le mépris

«En décke fette Bunnes / an eng horech Mutsch, / déi soutzen mol zesummen an der Hesperkutsch... » (une bonne grosse queue et une foufoune poilue étaient assises un jour ensemble sur la calèche de Hesperange) – rien que les deux premières lignes de la chanson paillarde d'*Hesperkutsch* indiquent qu'il ne s'agit pas d'une ode à la finesse. « Depuis les années 1960, cette chanson est devenue en quelque sorte l'hymne des étudiants », lit-on sur le site des anciens étudiants d'Aix-la-Chapelle. Une chanson qu'ils aiment à entonner lorsque, après quelque beuverie festive, ils sont déjà si amochés qu'ils trouvent rigolo de chanter le refrain « an d'Saaf ass d'Been eroofgelaaf » (et la sève dégoulina le long de la jambe). Il s'avère que, chaque année, cette chanson qui n'est pas seulement vulgaire, mais aussi sexiste et misogyne au possible, est entonnée à l'ambassade luxembourgeoise de Berne à l'occasion de la fête nationale grand-ducale par des étudiants invités, ce qui choque de plus en plus d'invités ayant fait le déplacement. La fronde contre cette tradition célébrant la baise violente pose la question plus générale sur la politique culturelle des ambassades, qui dépendent du ministère des Affaires étrangères. Tous les ambassadeurs n'ayant ni la même estime pour, ni la même connaissance de la culture autochtone. Alors que le ministère dispose désormais d'une cellule de *nation branding*, les ambassadeurs ne semblent pas encore tous avoir compris leur rôle dans cette volonté de moderniser l'image du pays à l'étranger. jh

Politique



Esch 2022-City

Dès son entrée en fonction en décembre, la ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng) avait conscience que le sauvetage de l'année culturelle 2022 à Esch-sur-Alzette allait être son premier grand défi. Après qu'il était devenu clair que la Halle des soufflantes n'allait pas pouvoir être remise en état dans les délais impartis, la coordinatrice générale d'Esch 2022 Nancy Braun et son équipe s'impatienteient : où trouver les locaux nécessaires pour une programmation artistique ambitieuse ? C'est donc avec un grand ouf de soulagement qu'ils purent annoncer hier, jeudi, que le conseil de gouvernement avait avalisé la veille, mercredi 19 juin, la mise à disposition de toute une série de bâtiments industriels à l'asbl.

Il s'agit en premier lieu de la Möllerei (photo : TPC), ce gigantesque réservoir de minerai dont une partie est désormais occupée par la bibliothèque universitaire. La partie tournée vers la Rockhal, dont on s'était habitué au délabrement avancé, sera aménagée en espace d'exposition, pouvant aussi accueillir les très grands volumes. Par ailleurs, Esch 2022 pourra profiter de la Masse Noire, de la Halle des poches à fontes (déjà restaurées), de la Halle couverte, du Plancher des coulées, du Skip (la structure jaune actuellement placée au rond-point Raemerich), de l'Atelier de production et du Socle du Haut Fourneau C, ainsi que des espaces publics comme notamment la place sous les hauts-fourneaux. Les plans présentés hier prévoient en outre l'installation des bureaux d'Esch 2022 ainsi que d'un Kulturcafé. Le Fonds Belval aura la charge de ses aménagements. jh

Musiques

Grosse Bagarre

La Dispute viendra ce soir, vendredi 21 juin, enflammer la scène des Rotondes. Originaire du Michigan, la formation de post-hardcore s'empoumone et écume les scènes depuis une quinzaine d'années avec cinq plaques au compteur dont le récent *Panorama*. Tout en gardant une facette éminemment disruptive, La Dispute a étoffé sa palette sonore au gré de l'inspiration, mettant ainsi son pouvoir accru d'évocation au service des ruminations empreintes de poésie du *frontman* Jordan Dreyer. Les *spoken words* narrés par le bonhomme relatent de manière poignante les affres de la vie avec son lot de tragédies et d'amères consolations. Quant à l'écran, celui-ci se drape d'atours contemplatifs ou orageux. da

Décrocher la lune

Les New-Yorkais d'Ava Luna fouleront cette même scène mardi 25 juin. Après des débuts ancrés plutôt garage, le fantasma quintet a peu à peu évolué vers de l'electrofunk minimaliste et lascif comme l'illustrent leurs dernières pérégrinations *Moon 2* en 2018 et le *Pigments EP* en 2019. Ainsi, la plupart des compositions gravite dans une espèce d'apesanteur fugace. La démarche ne va pas sans un côté arty légèrement forcé qui ne laisse pas indifférent, un peu comme les méconnus et farouchement cultes Moonshake ou plus récemment les frères d'armes Dirty Projectors, dont Ava Luna pourrait passer pour un émule plus spartiate et moins éclaté. La première partie sera confiée aux ambassadeurs locaux de l'*indiepop lo-fi* et *tongue in cheek* d'Autumn Sweater. da

Art contemporain

Les architectes perchés

Marianne Brausch

Les métaphores littéraires collent parfaitement à cette deuxième édition de *1+1*, l'exposition d'été organisée conjointement par le Fonds Kirchberg et le Casino-Luxembourg – Forum d'art contemporain, au Parc Central, sur le Plateau de Kirchberg, à partir de ce dimanche, 23 juin. Comme le héros d'Italo Calvino, le Baron perché, qui un jour décida de ne plus descendre de son arbre, où l'écrivain Julio Cortazar et sa compagne Carol! Dunlop, qui firent le voyage Paris-Côte d'Azur dans leur camping-car sans jamais quitter l'autoroute, Alex Schweder, Ward Shelley, Matthew Brown et Clemens Klein vivront au-dessus du labyrinthe végétal vingt-quatre heures sur vingt-quatre sans jamais descendre, et ce, durant une dizaine de jours.

L'exposition d'été au Parc Central commencera après la parade militaire de la Fête nationale et illustrera pour le coup – car c'est une performance – son exact contraire : *timing* millimétré et pas cadencé des militaires. Schweder et Shelley citent, pour parler de leur conception, l'architecte de la Russie révolutionnaire El Lissitzky, auteur de la célèbre tribune pour Lénine (1920) : « Notre architecture tourne, nage, vole. Nous nous approchons de la suspension en l'air et d'un balancement semblable à celui du pendule », pour définir leurs performances architecturales. Ils utilisent aussi l'image du « voyage vers l'inconnu », tels les navigateurs de l'époque des grandes découvertes maritimes et en particulier le Portugais Magellan, qui mit trois ans (1519-1522), pour effectuer le premier tour du globe...

Si *Slow Teleport*, tel est le titre de la deuxième édition de *1+1* ne durera qu'une dizaine de jour, les « garde-manger » (on y reviendra plus loin) resteront en place tel les « traces » du passage de Schweder et Shelley jusqu'en septembre. Ceci illustre parfaitement l'idée de départ d'animation du Parc Central et de découverte d'un de ses espaces... inconnu¹. Ce fut tout d'abord l'installation de l'escalier *Dendrite*, fleur jaune de l'artiste canadien Michel De Broin, avec ses trois pétales en balcon, qui permettent depuis 2016, pour qui s'aventure à la recherche du bon chemin pour l'atteindre entre les hautes haies, de découvrir ce labyrinthe végétal caché. Mais l'art dans l'espace public, qui certes peut satisfaire l'œil au plan esthétique ou comme ici servir de point haut de découverte, n'est pas synonyme d'animation.

En 2017 eut donc lieu la première édition de *1+1*, titre du partenariat inauguré entre le Fonds Kirchberg et le Casino Luxembourg, pour instaurer une installation éphémère l'été tous les deux ans : cette année donc, 1, l'escalier-fleur de Michel de Broin + 1, égal l'installation *Slow Teleports*, par Alex Schweder (architecte de formation) et Ward Shelley (artiste), des « architectes performeurs », comme ils se qualifient eux-mêmes depuis leur travail en commun débuté en 2005, lors d'une rencontre à Rome (tous deux vivent à New-York).



Alex Schweder durant le montage au Parc central

On se souvient que le duo d'artistes luxembourgeois Wennig & Daubach avait imaginé une déambulation sur les chemins entre les haies, de panneau signalétique en panneau signalétique, pour découvrir le sens parfois imprévu des mots composés de *Recto Verso*. Un jeu littéraire, dont la version livre *Ping Pong* vient d'être récompensée dans la catégorie *Editorial Design* des Design Awards 2019.

On a rencontré Alex Schweder et Ward Shelley durant leur résidence (organisée par le Casino-Luxembourg), à l'atelier-dépôt des Ponts et Chaussées et du Fonds Kirchberg, derrière le Parc du Klosegrënchen. Dans ce lieu excentré, éloigné des regards indiscrets, l'équipe était en train de travailler sur ce qui sera leur « boîte à outils », « l'objet mystérieux », qui s'ouvrira le 23 juin à midi et d'où sortiront les quatre acteurs de la performance, vêtus de leur combinaison rouge, pour commencer leur itinérance au-dessus du Labyrinthe.

Mais c'est dès ce vendredi 21, que l'on pourra voir s'ériger dix éléments essentiels – un onzième sera installé aux abords du Casino, boulevard Roosevelt, au

Pour sa deuxième édition, la Biennale 1+1 propose *Slow Teleport*, un voyage au-dessus du bosquet végétal du Parc Central

départ du Pont Adolphe, où les « citadins » pourront suivre la performance filmée – ainsi que sur deux écrans géants au Kirchberg : l'un installé avenue Kennedy et le deuxième, Place de l'Europe. Ces « perchoirs », sont en fait les garde-manger, que les performeurs devront atteindre chaque jour en construisant le bout de passerelle avec les éléments transportés et assemblés depuis la « boîte à outils » pour atteindre ces « kits de survie » contenant eau et nourriture.

Que feront Alex Schweder, Ward Shelley, Matthew Brown et Clemens Klein le reste du temps ? Ils vivront, au fur et à mesure de leur progression, sur un des trois campements de base (ou îlot, pour reprendre le terme d'exploration maritime), y dormiront la nuit et espèrent-ils, y converseront le jour, avec leurs visiteurs. « Où allez-vous aux toilettes ?, comment vous lavez-vous ?, de quoi vous nourrissez-vous ? », sont, selon leurs dires, les questions souvent posées (on peut citer une expérience similaire, *The NewComers*, menée à New York en 2017). Certes triviales, ce sont des questions basiques du quotidien de ce à quoi le Fonds Kirchberg s'attèlera les années à venir : construire des habitations... La performance *Slow Teleport* elle, s'achèvera par le démontage de l'installation et son remontage en « boîte à outils » des architectes performeurs, début juillet.

¹ L'auteure est à l'origine de l'installation de *Dendrite* dans le cadre du programme d'art dans l'espace public au Kirchberg et du partenariat *1+1* entre le Fonds Kirchberg et le Casino-Luxembourg Forum d'art contemporain

Slow Teleport, est une performance qui commence le 23 juin à partir de midi pour une durée d'une dizaine de jours. Les « boîtes à manger » resteront en place jusqu'au 29 septembre ; Plateau du Kirchberg, avenue JF Kennedy, arrêt tram « Coque ». Curatrices : Christine Walentiny et Katrijn Van Damme. Inauguration : animation musicale par Grizz-Li Brass Band et activités *Klik Klak* pour les enfants et les familles. Pour plus d'informations : www.casino-Luxembourg.lu et www.fondskirchberg.lu.

Théâtre

Juge et partie

Goffrey Gordet

Peut-on tuer 164 personnes, condamnées dans un avion détourné, pour sauver un stade de 70 000 spectateurs ? Une vie en vaut-elle quatre ? Et si l'un de vos proches était dans l'avion, l'abattez-vous ? Sculptant ainsi des questions exaspérantes et frustrantes de non-réponse, *Terreur* est une pièce-procès engageant un double jeu entre fiction et réalité, pour y creuser un vide juridique, et par la même, questionner l'humain et son libre arbitre.

Ferdinand von Schirach, connaît bien son sujet, criminaliste de profession, il se spécialise dans le droit criminel et se fait un nom dans le milieu, plaidant à plusieurs reprises contre les Services fédéraux allemands. Comme romancier il se fait connaître en utilisant des cas de ses archives personnelles pour alimenter ses écrits. Depuis *Crimes et Coupables*, ses premiers recueils de nouvelles, il distille des récits policiers tirés de faits réels.

Avec *Terreur*, sa première pièce de théâtre, c'est au procès fictif d'un militaire que l'auteur ancre son histoire, la scène pour tribunal, le public pour juré et sentencier. Activement d'ailleurs, à l'issue de la pièce, on nous demande de voter : « coupable » ou « non coupable ». Le résultat du vote offre donc deux dénouements, deux fins au choix, livrées à la décision de la majorité, sans qu'il n'y ait une réponse morale et juste à tout ça. L'Arche Éditeur, qui publie le texte, poursuit même l'idée par un vote sur son site Internet, comptabilisant pour l'heure 72 pour cent de votes condamnant le soldat.

C'est crispant, autant que dans le réel, en Cour d'assises, où la vie d'un homme est entre les mains d'une poignée, ici, au théâtre en l'occurrence, nos « mains » de spectateur...

Une situation qui résonne d'ailleurs avec l'accusation qui engage cette pièce, celle d'un seul homme

Terreur de Ferdinand von Schirach. Mise en scène collective sous le regard de Myriam Muller

qui a pris la vie de centaines pour en sauver des milliers. À priori, rien n'est ni blanc ni noir dans ce spectacle, et puis, quand dans le texte, le président explique en préambule, « nous ne représenterons pas une pièce de théâtre, nous ne sommes pas des acteurs », sommes-nous encore au théâtre ?

Ainsi, *Terreur*, ne badine pas avec la complexité morale. Du reste, von Schirach ne parle pas d'histoire mais, comme au tribunal, de « fait » : 26 mai 2013, 21h21, le major de l'armée de l'air Lars Koch abat, sans y être autorisé, un avion de ligne de la Lufthansa, détourné par des terroristes. Il tue les 164 passagers de l'appareil et sauve 70 000 spectateurs présent à Munich pour une rencontre internationale de football.

L'audience qui suit nous est adressée. En tant que juré dans ce procès, c'est à nous de décider du sort du Major Koch, de le dresser en héros ou en criminel. Antoine Colla – à l'ouverture ce jour-là – prend l'annonce pour citer les quelques lignes de références à cette pièce inhabituelle, « l'audience à laquelle vous allez assister est un peu particulière... ». Nous voilà plongés dans deux heures

d'ambivalence de sentiments, chacun des personnages alimentant son propre bord, nous faisant tituber de l'un à l'autre.

Quatrième représentation d'une série de onze dates, en ce mercredi soir, les comédiens semblent faiblards. Mais c'est peut-être la ligne voulue car cela n'empêche une grande justesse dans le ton et une maîtrise pointue du propos. Myriam Muller, assistée d'Antoine Colla, dans une mise en scène collective, tranche volontairement dans la sobriété. Les personnages sont dépouillés de nature, de personnalité, seul le texte guide notre façon de les identifier. Les comédiens sont ainsi découverts de costumes, habillés d'une chemise blanche et d'un pantalon gris. C'est le texte, au centre de la mise en scène, qui personifie chacun d'eux. Unique artifice de scénographie, un miroir déformant placé au loin nous fait entrevoir d'autres « gueules » à ces personnages, sans que l'idée aille nécessairement plus loin.

Tous très convaincant, les protagonistes de *Terreur* livrent un dilemme, ressort de notre vision de la condition humaine. Dans un contexte de « guerre », lié au terrorisme en tant que menace constante, comme on nous le précise, avons-nous le droit de mettre en balance l'une ou l'autre vie ? Pouvons-nous désobéir à la constitution ? Et, plus encore – comme se défend le Major : « les passagers de l'avion avaient conscience du risque qu'ils prenaient dans un tel contexte » – assumons-nous ce « risque » en allant dans un bar, au cinéma ou au théâtre présentement (lieux devenus les champs de bataille des hostilités) ?

Des questions foutrement complexes, qui surviennent après les nombreux attentats perpétrés en Europe qui ont cloués nos vies. Des événements qui influencent forcément notre jugement,



Tous très convaincant, les protagonistes de Terreur

pourtant, telle une mauvaise prédiction, Ferdinand von Schirach avait posé ses questionnements avant même les attentats du 13 novembre à Paris, ceux de Bruxelles en mars 2016 ou ceux qu'a connus l'Allemagne. C'est donc apparemment une pièce plus humaniste que politique qu'on nous montre. Jouant de nuances pour nous baloter d'une opinion à l'autre, nous laissant à nos conflits intérieurs. En fait, on finit même par se sentir « jugés », notre décision n'étant pas assez claire pour la signer avec certitude.

À l'image de la série culte *Tribunal* diffusée jusqu'au milieu des années 90 en France, *Terreur*, tenu par le collectif du Théâtre Centaure, est un véritable drame qui nous plonge dans une réa-

lité palpable, celle d'un État constitutionnel qui déteint face au terrorisme, ne sachant comment s'y adapter juridiquement et surtout moralement. Reflet d'une époque pessimiste et anxiogène, où les politiques s'emploient à « terroriser » justement, *Terreur* se positionne comme une expérience sociale où l'on parle d'humanité et son contraire. Et quoi de mieux qu'un théâtre pour engager le débat ?

Terreur de Ferdinand von Schirach, traduction Michel Deutsch, avec Joël Delsaut, Fabienne Elaine Hollwege, Brice Montagne, Brigitte Urhausen, Raoul Schlechter, Jules Werner, mise en scène Myriam Muller, assistant à la mise en scène Antoine Colla, scénographie et costumes – Christian Klein ; en tournée en automne.

Kino

It's so obvious, it's sad

Marc Trappendreher

Frances (Chloë Grace Moretz), eine junge Kellnerin, die ihre Mutter kürzlich verloren hat, findet in der New Yorker U-Bahn eine Handtasche und gibt sie an Greta (Isabelle Huppert) zurück, eine französische Klavierlehrerin und einsame Witwe. Die beiden schließen bald Freundschaft, aber Gretas Verhalten wird immer fragwürdiger, bis sie sich als krankhafte Psychopatin entpuppt...

Subtilität scheint in diesem Film nicht gerade Neil Jordans größte Stärke gewesen zu sein, so sehr unterliegt die Handlung einer banalen Vorhersehbarkeit. Dies mag verwundern, war Jordan doch für *The Crying Game* (1992) verantwortlich, einen ungewöhnlichen Neo-Noir-Thriller, der aufgrund seiner geschickten Verschachtelung von mehreren Erzählsträngen und subversiven Themenkomplexen für eine Independent-Produktion überaus großen kommerziellen Erfolg generieren konnte.

Kurzum: Die Attraktion dieses Films liegt weniger in der erzählten Geschichte als vielmehr in der



Isabelle Huppert ist Greta

exzentrischen Darstellung von Isabelle Huppert. Sie gibt diese Figur so gezielt verstörend, dass sie zweifelsohne die Kraft dieses Films ausmacht. Das muss auch Regisseur Neil Jordan so geplant haben, denn der Film eilt geradezu rastlos zu ihr hin, so als versuche er sich der Last der filmischen Exposition schnellstmöglich zu entledigen. So wird uns in den ersten Filmminuten das Leben der jungen Francis gezeigt, die in behüteten Verhältnissen aufwächst und gerade nach New York gezogen ist. Und ja, diese Frances ist ein naives, gutgläubiges Mädchen und Moretz gibt sich sichtlich Mühe uns dies mit ihren übergroßen Rehaugen verständlich zu machen, bevor der Film sich dann allmählich als Psycho-Thriller zu erkennen gibt.

Als solcher funktioniert *Greta* aber nur mäßig; das liegt wohl an einer besonders langatmigen ersten Hälfte, deren Dialoglastigkeit und flache Charakterzeichnung nur schwer spannende und ergreifende Momente erzeugen können. Dabei werden alle denkbaren Klischees und Stereotype des Genres durchgespielt: Natürlich ist die Polizei nutzlos und interpretiert Gretas Verhalten falsch. Natürlich finden Frances' Hilfesuche in ihrem Umfeld wenig Aufmerksamkeit. Natürlich wurden in Bezug auf Greta nie nähere Untersuchungen durchgeführt, obwohl es sich doch offensichtlich um eine Wiederholungstäterin zu handeln scheint.

Diese Vorhersehbarkeit auf der Handlungsebene schmälert das Filmerlebnis, da sich so kein wirklicher Nervenkitzel einstellen will. Wenn Erica (Maika Monroe), Frances' Mitbewohnerin, ihrer Freundin vorhält, ihr Abhängigkeitsverhältnis gegenüber Gre-

Neil Jordans neuer Film *Greta* zeugt leider nicht gerade von Komplexität

ta, in der sie eine Ersatzmutter suche, sei „so obvious, it's sad“, dann lässt sich der Vorwurf unschwer auf die Machart dieses Thrillers übertragen. Diese Schwäche wird insofern noch gesteigert, als Gretas Psychopathologie überexplizit dargelegt und bis ins kleinste Detail auserzählt wird, ohne dabei wesentliche Auswirkung auf den Spannungsfaktor zu haben. Dass das Ganze dann auch noch obendrein zunehmend widersprüchlicher, unlogischer oder gar unglaublich wird, lässt sogar das Moment der willentlichen Aussetzung der Ungläubigkeit ins Wanken geraten. Ferner sind noch nicht einmal die Schockmomente wirklich furchterregend, ja die übertrieben klingende Orchestermusik muss diese unnötiger Weise auch noch laut ankündigen, was den Film zuweilen ungewollt ins Parodistische gleiten lässt.

Mit *The Crying Game* war Jordan noch ein komplexer und gewagter Film gelungen, der eine Diskussionsgrundlage für Themen wie Rasse, Sexualität und Geschlechterdifferenz bot. Von Komplexität oder gar Diskussionsöffnung kann in Bezug auf *Greta* leider nicht die Rede sein. Da kann auch die sonst so großartige Isabelle Huppert nicht darüber hinweg helfen. Filmfreunde, die sich spannendem Nervenkitzel aussetzen möchten, sollten vielleicht besser auf *What Ever Happened to Baby Jane?* (1962) zurückgreifen.

Theater

Wucht und Wolfram

Claude Reiles

Eine Wucht, dieser Max Thommes. Eine Wucht, wie sich der Klon wortgewaltig aus dem eigenen Gewebe presst. Auch der brachiale Bass-Sound, das spätere Verquirlen des Ur-schleims zum Kopie-Alpha-Wesen. Eine Wucht. Eine fette Stunde nicht wirklich durchatmen, weil da etwas über die Bühne rast und pulsiert. Am Schluss fällt der Vorhang, der Raum wird hell, meine Sitznachbarin von rechts meint dazu nur „Puh“, die Augen feucht.

Doch Schritt für Schritt: Die Radialisten, Max Thommes und Daniel Stammel, performen das kaum zu Ende geprobte *Kopie_Kult*. Gegenwart war gestern, eine transmediale Performance, am Freitag im Rahmen des 10. Fundamental Monodrama-Festivals in den Räumen der Banannfabrik. Ein junger Mann besteigt die Bühne, besteigt das Rednerpult, in einen schimmernden Alu-Umhang gehüllt, der Haarkranz futuristisch hochgeschmiert, beschienen von unten mit gleißendem Licht. Wie viele Zuschauer den projizierten Text auf der Rückwand bemerkten, ist weder klar noch von Belang. Mit Knacklauten, zuckender Brustmuskulatur und stotternden Plosivlauten beschreibt der Redner, einem Auswurf gleich, wie unter der Haut käferähnliche Wesen aus seiner eigenen DNA durchbrechen, sich aus einer schleimigen Pfütze das eigene Erbmateriale zum Zwergmännchen formt, das fortan die Kontrolle über das eigene Ich übernimmt. Der Klon beherrscht sein Original, fordert zur Herstellung eines Kopie-Alpha-Wesens auf. Zu den Zutaten zählt auch die Gebärmutter einer Kuh. Alles kommt in den Blender, nur der Uterus fehlt. Im Wahn jedoch schlittet er der nackten Muse das Herz aus der Brust. Ist das eingepflanzte Männchen nicht mehr als die eigene Vorstellungskraft, nur eine pervertierte Ausprägung seines eigenen Ichs, verloren in den Phantasmen einer Reproduktionstechnik, die das Individuum im Kopie-Kult auflöst?

Kopie_Kult, das 2018 aus dem Monolabo-Projekt „Work in Progress“ hervorging, gehört zu jenen Theaterarbeiten, die man mehrfach sehen müsste, um alles zu verstehen, deren einmaliger Besuch jedoch heftige Eindrücke hinterlässt. Verschuldet ist dieser Umstand sicherlich der Organik von Max Thommes' Text und der Gewalt seiner Rhetorik. Hier mischt sich der organische Ekel mit pervertierter Erotik (nackte Muse und Mordopfer Fabiola). Andererseits ist der Begriff der transmedialen Performance Programm. Projizierte Videos, gleißende Lichter, kardiale Bass-Stöße und Thommes' befremdlicher Tanz führen zu einem sehr sinnlichen und plastischen Bühnenerlebnis. Teile der Bewegungen werden auf einem futuristischen Laufband beschleunigt.

Um sich mit der dystopischen Vielschichtigkeit dieser „Revolution biologischer Selbstoptimierung“ ausreichend auseinanderzusetzen und dem Thema analytisch gerecht zu werden, ist *Kopie_Kult* zu gerafft, zu überladen. Es gelingt dem Künstlerkollektiv aber Fragen nach Identität, Lebenserfüllung und befremdlicher Vervielfältigung des Individuums in einer heftigen Science-Fiction aufzuwerfen und sie dem Zuschauer ohne Atempause vor die Füße zu schmeißen. *Kopie_Kult* ist kein Theater für besonnene Betrachtung und Figurenentwicklung. *Kopie_Kult* ist ein heftiger dramaturgischer Auswurf, der fraglos polarisiert.

Das 10. Monodrama-Festival endete mit der brachialen Dystopie *Kopie_Kult* und der stillen Menschenschau *Ich bins deine Mutter*. Zwei Dramaturgien, wie sie unterschiedlicher nicht ausfallen könnten



Max Thommes als Klon

Bedenkt man, dass der einzige Zusammenhang zwischen dieser Produktion und dem das Festival abschließenden Soloprogramm *Ich bins deine Mutter* die körperbetonte Interpretation der Darsteller ist, dürften beide eigentlich nicht in einem Beitrag landen. Die krampf-hafte Suche nach weiteren Überschneidungen ist somit obsolet. *Ich bins deine Mutter* bedeutet Stille, Zurückhaltung und volle Konzentration auf Wolfram Koch. Jakob Felders Regiearbeit basiert auf Erzählungen und Briefwechseln aus dem Werk Einar Schleefs, dem 2001 verstorbenen Dramaturgen, Regisseur und Schriftsteller aus dem Harz. Elli, Trude, Regina, Einar, Hans-Georg, Mutti: Schleefs Prosa-Fragmente aus dem Buch *Die Bande* des Jahres 1982 liefern eine Episoden-Collage aus der ulkig-liebevoll nachempfunden Welt der einfachen Leute, dazu Briefauszüge der eigenen Mutter. Interpretiert werden sämtliche Figuren vom Recklinghäuser Bühnenstar Wolfram Koch. Koch und ein Podest; mehr braucht es nicht. Ein brusthoher Holzsockel steht verlassen in der Mitte des Bühnenbodens. Bei Eintritt der Zuschauer stellt er den Boden einer Telefonzelle dar, aus der die alte Mutter

Cinémasteak

Start Me Up



Marilyn Monroe : icône de la modernité sexuelle ?

Resté seul dans un New York caniculaire, pendant que sa femme et son fils prennent des vacances, un homme marié (Tom Ewell) fantasma une liaison sexuelle avec sa voisine d'appartement (Marilyn Monroe), une splendide jeune femme blonde qui, « lorsqu'il fait chaud », garde ses sous-vêtements « dans un frigo »...

The Seven Year Itch, littéralement la démangeaison de sept ans, fait partie de ces classiques du cinéma que nous connaissons sans les avoir vus. Le film a contribué à graver dans la mémoire des spectateurs une scène devenue culte – celle où la bouche d'aération du métro soulève la robe de Marilyn Monroe – et à donner une expression et une chronologie précise à la crise de l'appétence sexuelle dans un couple marié. Moins récompensé et valorisé que *Some Like it Hot* et *The Apartment* (cf *d'Land* du 7 juin 2019), certainement du fait de sa réduction au sex-appeal de Monroe, le film n'a cessé de se bonifier avec les années et s'est imposé comme un classique.

Dans la célèbre scène du métro, Marilyn Monroe n'est jamais filmée en plan général

Adapté de la pièce de théâtre éponyme de George Axelrod qui triomphe alors à Broadway depuis 1952, le film est tourné de septembre à novembre 1954. La pièce continuera son succès bien après celui du film. Tom Ewell qui aura interprété plus de 900 fois le personnage de Richard Sherman à la scène reprend son rôle pour l'écran. On lui adjoint cependant la magnifique Marilyn Monroe dans le rôle d'une jeune femme dont on ne connaîtra jamais le nom. Elle est alors « la fille » qui fait dire à Richard Sherman sous la forme d'un clin d'œil appuyé au public « qu'il s'agit peut-être de Marilyn Monroe ». Une différence centrale sépare la pièce du film. Dans la comédie théâtrale, la relation sexuelle est consommée, dans le film elle est fantasmée. L'infantilisation du spectateur de cinéma est l'expression d'un spectacle de masse familial qui ne saurait encore déroger aux règles strictes du Code Hays lequel interdit la mise en scène de l'adultère. Wilder et Axelrod ont rappelé plusieurs fois, en les déplorant, les conditions « strait-jacketed » (de type « camisole de force ») du tournage du film.

Aujourd'hui, la satire surannée du mâle américain frustré et de son double, le spectateur masculin, fétichiste et obsédé sexuel, est devenue un exemple de comédie « romantique », truffée des sous-entendus non plus scabreux mais délicieux, propre à l'art de la litote et de la métaphore qui caractérise la comédie américaine. Dans cette assumption du classicisme hollywoodien, la femme spectatrice est la partenaire complice de son homologue masculin. Et la performance remarquable de l'actrice Marilyn Monroe transforme son personnage de blonde ingénue en icône de la modernité sexuelle. Celle qui permettra paradoxalement aux femmes d'agir pour elles-mêmes en s'affranchissant du regard objectivant des hommes. Fabrice Montebello

The Seven Year Itch États-Unis, 1955, vostf, 105', de Billy Wilder, sera projeté à la Cinémathèque, place du théâtre, mercredi 26 juin à 18h30

ihren Jungen ausforscht, während sie nach verlorenen Münzen klaubt. Der Sockel fungiert als Aufzugsschacht, in den sich der Lebensmüde stürzt. Er lässt eine Sitzbank im Reisebus vermuten, darin Elli sich die Hose vollmacht. Sie leidet halt unter Durchfallkrämpfen.

Wo keine multimediale Ablenkung geboten wird, wo keine Requisite nach metaphorischer Deutung ruft, da richtet sich das Augenmerk vollends auf Mimik, Gestik und Rhetorik des Solo-Darstellers. Ein Künstler des Formats eines Wolfram Koch ist in der Lage, sekunden-schnell von einer Figur in die andere zu schlüpfen. Er hält sich den verkrampften Magen genauso glaubwürdig wie er Sekunden später die blinzelnde Oma oder den vor stolz gestikulierenden Hausherrn gibt. Feine Nuancen in den Augen, ein wippender Oberkörper schlafend im Bus auf Schotterstraßen: Koch beherrscht die Tastatur gestischer Instrumente im Detail, stets in augenzwinkernder Distanz zu seinen Figuren.

Stellenweise lassen sich Beziehungen zwischen dem halben Dutzend Episoden vermuten, dann wieder brechen die Kontexte in sich zusammen. *Ich bins deine Mutter* muss als kompakte Zusammenstellung loser Eindrücke einfacher Menschen verstanden werden, in die Schleef, Felder und Koch sich hineinversetzen. Dieser Theaterabend ist keine große Show. *Ich bins deine Mutter* ist ein Soloprogramm, so herrlich wie bescheiden, das dem Bühnenkünstler körperliche Fitness und präzises Feingespür abverlangt. Selten hat man einen Schauspieler so herrlich beim Panik-Kacken beobachten können: Lakonischer ließe sich der Abschluss des nunmehr 10. Monodrama-Festivals unter der Leitung von Steve Karier wohl nicht loben.

Kopie_Kult. Die Gegenwart war gestern von Max Thommes; eine Produktion der Radialisten und Fundamental; Text, Umsetzung, Sounddesign und Visuals von Max Thommes; Maschine und Manipulation von Daniel Stammel; Filming von Adam Sait; mit Daniel Stammel, Fabila, Max Thommes. Keine weiteren Vorstellungen.

Ich bins deine Mutter nach Einar Schleef; eine Produktion des Bochumer Schauspielhauses mit den Ruhrfestspielen Recklinghausen; Regie von Jakob Felder; Ausstattung von Dorien Thomsen; mit Wolfram Koch. Keine weiteren Vorstellungen.

Pfingstfestival de Salzburg

Jouir avec les castrats

Paul Rauchs

Le 26 mai, beaucoup de voix se sont égarées du côté des « Freiheitlichen » dont le chef s’est égaré du côté d’Ibiza. Quinze jours plus tard, les voix se sont retrouvées à Salzburg pour célébrer leur fête. Et quelle fête ! Pour l’édition 2019 des *Pfingstfestspiele*, Cecilia Bartoli, directrice musicale, a mis la voix et la mémoire des castrats à l’honneur. Dans la cité baroque et catholique de Mozart on connaît ses classiques de l’église sur le bout des voix et on n’ignore pas que ce fut à la Pentecôte que le Saint Esprit s’abattit sur les apôtres pour leur faire cadeau d’un langage que tout le monde comprit. À Salzburg, ce langage c’est la musique, discours universel s’il en est, et le festival cette année s’appela donc tout naturellement *Voci celesti*.

Ici point de querelle entre baroqueux et classiques, entre partisans de la parole et défenseurs de la musique : *prima la musica e poi le parole*, la sentence de Salieri fait loi et la jouissance l’emporte sur l’intellect, le corps sur l’esprit, la voix sur le mot, le signifié sur le signifiant, ou, pour le dire avec Lacan, le réel sur le symbolique. Car le réel, c’est ce qui est en deçà des mots, c’est ce qui ne peut se dire, mais qui se prête d’autant mieux à être chanté ... ou halluciné. Ne cherchons donc pas à suivre les intrigues des différents opéras donnés, faites de travestissements, d’envoûtements et de désenchantements, d’oublis et de retrouvailles, de déguisements et de dévoilements, d’amours et de désamours. Elles ne sont que canevas et alibis pour que la voix puisse se déployer, affranchie du devoir de signifier et, pire, de communiquer. La voix aiguë, celle du castrat, de la femme et de l’enfant se prête à merveille pour faire ce deuil de l’intelligibilité, car, pour des raisons strictement acoustiques, au-delà de 600 hertz, ce qui est la fréquence des voix aiguës, on ne distingue plus les voyelles les unes des autres, c’est-à-dire qu’on ne comprend plus le sens de ce qui est chanté. La musique est universelle parce que le mot n’a pas voix au chapitre. C’est cela aussi, le miracle de la Pentecôte.

La fête était donc totale pour *Alcina*, un des plus fameux opéras de Haendel, où la fine fleur de la voix se donna rendez-vous. Jugez du peu : la divine, mais pas la diva Cecilia Bartoli en Alcina, Philippe Jaroussky, le divin contre-ténor en Ruggiero, la formidable soprano (et occasionnellement harpiste) Sandrine Piau en Morgana, l’impétueuse mezzo-soprano Kristina Hammerstön en Bradamante, l’innocent et brillant Sheen Park, un « Wiener Sängerknabe », en Oberto à la recherche du père : ce qui aurait pu être une bataille d’ego se fit rencontre complice et euphorique d’égaux, soutenue et encouragée par Gianluca Capuano à la tête des Musiciens du Prince-Monaco, extraordinaire orchestre créé ex nihilo par la grande Cecilia en personne.

Cette dernière en Alcina semblait avoir peur d’en faire trop et d’en rajouter dans une dangereuse et gratuite virtuosité, alors que son partenaire Philippe Jaroussky s’adonna d’autant plus aux joies d’une gorge généreusement déployée, imitée en cela par tous ses partenaires, et notamment le jeune Sheen Park, promis à une grande carrière dont on ne sait encore dans quel tissure. Le tout fut mise en scène, que dis-je, fut servi comme un festin par un Damiano Michieletto, complice de longue date de l’ensemble salzbourgeois. Dans un tel cadre, le « Regietheater » n’avait pas sa place, il permit tout juste de napper d’une sauce entendue la scène dont le dessert se métamorphosa en désert. En effet, dans le dernier acte,

Pour l’édition 2019 des *Pfingstfestspiele*, Cecilia Bartoli, directrice musicale, a mis la voix et la mémoire des castrats à l’honneur

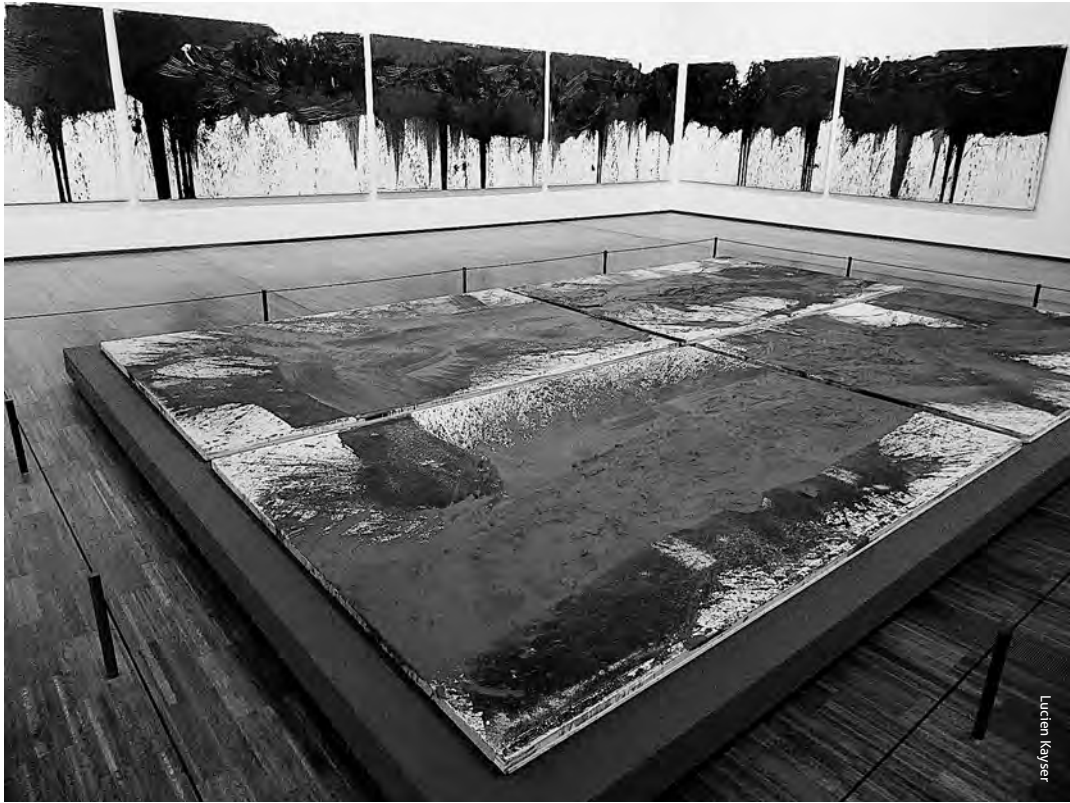
Art moderne

Sur deux usages de la couleur

Lucien Kayser

« Pfingsten, das liebliche Fest »... et tous les ans, Hermann Nitsch invite à Prinzensdorf, et nul besoin cette année d’ajouter à l’épithète amène un contrepoint tragique, une prochaine reprise de

l’*Orgien-Mysterien-Theater* n’étant prévue qu’en 2021 ; il s’agissait l’autre dimanche de convivialité, dans la cour du château, mais toutes les salles débordaient d’art, jusqu’au Schüttboden sous les



Les peintures de Mark Rothko sont construites

combles, et ça finit toujours à travers le paysage de Basse-Autriche, « es grünen und blühen Feld und Wald ». Plus fortes, plus éclatantes, les couleurs des tableaux, contre lesquelles les pivoines n’avaient pas la résonance facile. D’autant plus que sur les murs les couleurs se mêlaient, dans ce qui tenait d’une explosion pour les yeux.

Halte à Vienne, avant de monter vers la frontière tchèque, pour l’exposition à l’Albertina, Nitsch et la seule peinture, avec juste un mur de vidéos pour donner une image de l’OMT, et la musique retentissant légèrement dans les salles. Mais là on avait choisi de privilégier l’ordre, de montrer des séries, des ensembles. Comme il sied à une institution qui accueille les grands maîtres.

Räume aus Farbe, c’est le titre choisi avec raison pour cette exposition. Il aurait de même convenu à l’exposition, et quelle chance pour les Viennois et les touristes de passer de l’une à l’autre, pour celle de l’Américain (né quand même dans la Lettonie actuelle) Mark Rothko. Et de pouvoir confronter, opposer des usages de la couleur. Chez les deux, une même amplitude, est-ce trop d’y joindre une sacralité, la tentation existe, avec le cycle de couleur jaune de Nitsch, jubilatoire, avec le projet *Seagram* de Rothko, c’était prévu pour un restaurant, l’artiste n’a plus voulu, étant d’avis que les gens qui payaient tant pour manger n’allaient pas regarder ses peintures.

Deux expositions à Vienne : Rothko le classique, Nitsch l’homme de l’excès

À Paestum, l’Américain eut cette réponse, étonnante et juste, qu’il avait tout le temps peint des temples grecs sans le savoir. Rothko le classique, Nitsch l’homme de l’excès baroque. Ou pour reprendre une autre opposition, quelque usée, ressassée qu’elle soit, deux attirances contraires, l’apollinien et le dionysiaque. Les peintures de Rothko, dans tout ce qu’elles ont de flottant, sont construites ; le geste de Nitsch, lui, s’avère impétueux, radical. L’intensité d’émotion nous gagne chez Rothko dans le moment même où nous entrons, sur la pointe des pieds, dans le tableau ; elle nous assaille, nous ravit chez Nitsch, ce sont les tableaux eux-mêmes qui nous encerclent, nous empoignent.

Au fur et à mesure des salles de l’Albertina, autant de variations de la couleur s’appropriant la toile, suivant le mouvement du corps, des bras, de la main de l’artiste ; suivant la manière de verser ce qui était du sang, puis de la peinture à l’huile ou à l’acrylique. La toile est contre le mur, par terre, le liquide s’y déverse, il est réparti, par des coups de brosse, one le

laisse dégouliner, en filet. Par terre, on peut marcher dessus, dans un fouillis de marques des pieds comme sur la ligne de fond d’un court de tennis, autre rapprochement, plus approprié sans doute, le désordre de la danse de saint Guy.

Du haut de la toile, plus ou moins régulièrement, la couleur ruisselle ; ailleurs, la pâte picturale, plus épaisse, se trouve pétrie, malaxée, les empreintes des mains, aussi loin que portent les bras, s’y sont gravées. Tels Schüttbilder sont enrichis d’un Malhemd, jadis inséparable de Klimt sur les photos, chasuble souillée de son côté, prise dans les coulures, les éclaboussures autour. « Hochgewölbte Blätterkronen/Baldachine von Smaragd », dit le texte d’un des Wesendonck-Lieder. Chez Nitsch, les voûtes, les baldaquins, ne sont guère verts, ils sont rouges, noirs la plupart ; ils recouvrent des espaces, les ouvrent plutôt, où la peinture s’en donne à cœur joie, où la création se fait dans la plus grande profusion, expansivité. En dialectique d’un mouvement d’enserrrement, tel dans le lied toujours : « Weit in sehndem Verlangen/Breitet ihr die Arme aus ».

Nitsch. *Räume aus Farbe*, exposition à l’Albertina, Vienne, ouverte jusqu’au 11 août 2019, tous les jours de 10 à 18 heures, les mercredi et vendredi jusqu’à 21 heures. www.albertina.at
Mark Rothko, exposition au Kunsthistorisches Museum Wien, ouverte jusqu’au 30 juin 2019, tous les jours de 10 à 18 heures, le jeudi jusqu’à 21 heures. www.khm.at



La fête était totale pour *Alcina*, un des plus fameux opéras de Haendel

STIL

Le mégot du voisin

Salomé Jeko

Je le croise presque tous les matins et chaque matin, c'est le même rituel. Je m'installe dans ma voiture pendant qu'il démarre la sienne, allume sa cigarette et me salue d'un mouvement de tête en tirant sa première bouffée. Je lui rends son bonjour d'un signe de la main et lui cède la priorité. Nous faisons une partie du chemin ensemble, même route, même horaires, chacun vers son travail... Je le croise presque tous les matins et chaque matin, c'est pareil.

Quelques mètres avant d'entrer sur l'autoroute, il descend sa fenêtre et d'une chiquenaude, jette son mégot dans un terre-plein fleuri qui borde la chaussée. Sans aucune gêne. Sans aucun remord. Sans aucune remise en question. Juste comme ça, naturellement, comme si ce terre-plein fleuri était fait pour ça. Et moi, derrière lui, tous les matins, je rêve de klaxonner, de l'interpeller, de lui demander s'il réalise que son geste n'est pas sans conséquence. Qu'à ce rythme, ses petits mégots, jetés cinq matins par semaine, 52 semaines par an, vont bientôt finir par noyer les pauvres marguerites qui tentent encore de survivre sur ce mouticule de terre, fouetté par les pots d'échappement.

J'ai envie de lui demander s'il est au courant qu'un mégot, ça met entre deux et cinq ans pour disparaître de la nature. S'il réalise que ce déchet d'à peine quelques centimètres suffit à lui seul à polluer l'équivalent de la petite piscine remplie d'eau, qu'il a installé dans son jardin, pour ses enfants. Car oui, justement, il a des enfants. Aussi, j'aimerais lui demander quelle éducation il a eu et quel exemple il compte leur donner. Vraiment, j'aimerais comprendre comment, à l'heure actuelle, on peut encore balancer des ordures par sa fenêtre de voiture avec zéro culpabilité. Et s'il s'en fiche, et si son environnement, il s'en balance, si le respect, ça lui est étranger... je voudrais quand même lui rappeler que sa petite routine matinale est passible d'une amende de 49 euros. 49 euros, cinq matins par semaine, 52 semaines par an... peut-être que ça, ça le ferait réfléchir.

En attendant, je ne dis rien. Je me tais. Peut-être parce qu'au fond, je ne me sens pas légitime pour lui faire une leçon de civilité. Alors non, moi, je ne jette pas mes déchets par la fenêtre de ma voiture. Même pas mes trognons de pommes. Et les ordures que je croise en chemin, je les ramasse, et en profite pour sensibiliser mon fils aux bonnes manières en la matière. Globalement, j'essaie de faire ce que je peux pour réduire mes poubelles. J'achète sans emballage, j'ai banni le plastique de ma maison, je collectionne les sacs et cotons réutilisables, je fais du compost et j'ai pas mal d'imagination côté cuisine pour limiter le gaspillage alimentaire.

Mais à côté de ça, je prends ma voiture pour travailler. Et je le sais, ça n'est pas très écolo. Je



Il jette son mégot, sans aucune gêne, sans aucun remords

prends aussi l'avion pour voyager, j'ai tendance à lancer mes machines à laver un peu trop chaudes, à utiliser mon sèche-linge pour gagner du temps et à me prélasser dans un bain de temps en temps. Bref, je ne suis pas exemplaire et je le sais. Alors jeter la pierre sur ce voisin jeteur de mégot, je n'ose pas trop.

Peut-être me contenterai-je de lui glisser cet article dans sa boîte aux lettres ou de raconter la légende du colibri à ses enfants. Vous ne la connaissez pas ? Laissez-moi vous la conter en guise de conclusion. « Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants

le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : 'Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !' Et le colibri lui répondit : 'Je le sais, mais je fais ma part.' »

L'événement



Plus on est de fous, plus on s'amuse. C'est ce que semble s'être dit Franz Dickes (Vins fins) en associant Manu da Costa (Kyosk) et Ismaël Backes à son projet éphémère The Farm, « pop up eatery » installée provisoirement dans les locaux d'anciens traiteurs à Hollerich, au look résolument industriel et avec une agréable cour intérieure. Deux projets sont annoncés pour les semaines à venir dans cette sympathique guinguette où on s'affiche volontairement *arty* et peu conventionnel. Le premier est l'arrivée, pour la période estivale, du **Barbecue à « brisket »**, en l'occurrence une tendre poitrine de bœuf fumée au bois de chêne dans un fumoir spécialement conçu et qui, pour la version texane de la recette, nécessite une préparation allant de seize à trente heures. Des réservations peuvent être faites dès ce weekend via la page Facebook de The Farm. Le second événement, non moins intéressant, aura lieu les 6 et 7 juillet de 12h à 18h et s'adresse surtout aux amateurs de bons nectars. Le trio dirigeant a convoité une bonne vingtaine de producteurs de vins naturels, bio et biodynamiques au tout premier salon de ce genre au Grand-Duché. Une entrée de sept euros donnera droit à un verre de dégustation qu'on se fera remplir de différents vins de stand en stand. Carafes d'eaux et crachoirs seront gracieusement offerts. GD

Le produit

Ceux qui suivent de près le magazine de la chaîne de télé luxembourgeoise auront sans doute entendu parler sur les ondes de ce projet business très rafraîchissant et initié par des élèves du Lycée technique de Bonnevoie. À la base, ces jeunes ont constaté avec regret qu'il y avait pas mal de gaspillage dans ce pays de nantis, où on a pris la fâcheuse habitude de jeter le pain dès qu'il n'a plus le premier croustillant de la sortie du four. Ils se sont mis à collecter le pain laissé à l'abandon, l'ont coupé en tranches hyper fines et l'ont frit avant de lui donner des assaisonnements variés. Ce qui était plutôt conçu comme un simple projet ludique fut couronné de succès puisque **The Brips**, tel le nom donné au produit, récolta plusieurs prix au final de la compétition des mini-entreprises, et cela pour le meilleur produit et le plus beau stand. En prime, le Prix spécial du jury, qui lui fut également attribué, permettra aux six lycéens de figurer parmi les concurrents au « Youth Start Entrepreneurship Award » qui sera remis le 21 novembre à Barcelone. En attendant, la petite entreprise continue son bonhomme de chemin et les initiateurs continuent à fabriquer des chips croustillantes et à les saupoudrer de saveurs variées. Il est possible de les acquérir pour cinq euros par commande via la page Facebook The Brips. Nous croisons les doigts pour que la capitale catalane les couronne d'un prix de plus en fin d'année. GD

d'Land méi mobil

Désormais, les abonnés peuvent lire le Lëtzebuerger Land sur leurs iPad et iPhone, ainsi que sur leurs portables et tablettes pourvus du système d'exploitation Android. Il suffit de télécharger l'application dans l'App Store de Apple ou dans le Play Store de Google.

www.land.lu

